L'ENVOLÉE n°5

Avril 2002 – 1€

« Ce sont les mensonges enfoncés dans nos oreilles, c'est l'agent de police exécuteur sans âmes des ordres calamiteux, la magistrate consignant une peine qu'elle sait imméritée, la couardise masquée d'obéissance tapie dans nos âmes dénigrées, c'est la peur qui mouille les pantalons qu'on n'ose pas laver, qui transforment notre monde libre en lugubre prison »

Ken Saro-Wiwa.

Y A DU BASTON DANS LA TAULE...

Témoignage d'un prisonnier sur l'émeute de Poissy survenue le 24 janvier 2002

J'étais dans la salle d'activité quand tout a commencé, je n'ai donc pas vu le début de l'incident, mais j'ai mené ma petite enquête, et je vais essayer de t'expliquer ce qui s'est passé ici le 24 janvier aux environs de 17 h.

Pour bien comprendre, il faut savoir que les cabines téléphoniques fonctionnent de la manière suivante : tu fais une demande de réservation à la date et heure où tu voudras appeler, ceci afin de faciliter l'accès à la cabine par tranches horaires de quinze minutes pour tout le monde. Si quelqu'un a raté son rendez-vous, ou que les cabines sont vides, tu peux quand même y avoir accès sans rendez-vous.

Le petit jeune qui s'appelle Pompé devait donc téléphoner aux environs de 17 h, il est rentré dans la cabine pour passer son coup de fil, mais n'a malheureusement pas pu joindre son correspondant, il est donc ressorti pour ne pas embouteiller et pensait y retourner pour essayer à nouveau : ce qui est logique et que nous faisons tous. Mais cet après-midi-là, c'est ladite équipe n° 1 qui était de service (des casse-couilles en puissance). Celui qui était de service au téléphone ne voulait donc pas lui laisser l'accès à la cabine une deuxième fois, sous prétexte qu'il y avait beaucoup d'autres personnes avant lui. Tu sais tout comme moi comment fonctionne la provoc dans ces asiles ! Le môme se serait pris de bec avec lui, le ton aurait monté, les insultes auraient fusé, et le maton lui aurait donné un coup de boule. Version maton, ce serait Pompé qui aurait donné le coup de boule ! Je n'étais pas présent, je ne saurais donc pas te dire qui a donné ou pas donné ce coup de boule. Mais d'après ma toute petite expérience (de pratiquement 18 piges dans ces putain de murs) il m'a très rarement, pour ne pas dire jamais, été donné de voir un maton se faire insulter sans réagir ! Surtout avec les jeunes de maintenant qui n'ont pas leur langue dans leur poche !

Mais peut-être que ce saint homme est un adepte de Gandhi, puisqu'il aurait encaissé les insultes et se serait même laissé mettre un coup de boule d'après la version des matons ! Toujours est-il qu'ils lui sont tombés à quatre dessus pour le traîner au mitard. Les mecs qui à ce moment passaient par là ont été prévenir les autres que les matons étaient en train de traîner manu militari leur pote au cachot. Tous les jeunes, que d'ailleurs les matons de l'équipe appellent la racaille, sont donc venus aux nouvelles pour savoir et comprendre ce qu'il s'était passé ; mais le directeur, qui règne sur la centrale comme un petit seigneur sur son domaine, a comme à son habitude refusé tout dialogue et c'est par des menaces de sanctions qu'il a fait répondre aux demandes d'explication des jeunes par l'intermédiaire d'un jeune surveillant-chef (Trouflot). C'est d'ailleurs à ce moment-là que nous sommes arrivés sur la cour devant la détention et avons même conseillé à Trouflot de sortir Pompé du cachot et faire ainsi redescendre la tension. Puisqu'il y avait des rumeurs de tabassage, ils verraient ainsi de leurs propres yeux l'inexactitude de ces rumeurs parce que nous voyons très bien que cela pouvait finir en prise d'otage. Mais Monsieur Voiturons, le directeur, qui est seul habilité à prendre ce genre de responsabilité, n'a rien voulu savoir et a préféré sacrifier ce pauvre Trouflot qui n'a rien compris au film ! D'ailleurs devant l'obstination de Voiturons à refuser tout dialogue, les trois matons qui escortaient Trouflot dans la cour l'avaient déjà lâchement abandonné pour aller se planquer avec les autres derrière les vitres blindées du rez-de-chaussée de la détention et c'est là que tout est parti en vrille : l'exaspération généralisée due à la politique d'asphyxie de Voiturons fait que personne n'a cherché à calmer les prisonniers. Nous leur avons quand même conseillé de ne pas le prendre en otage parce qu'il n'y aurait pas grand monde pour assurer sa protection et je crois bien qu'il aurait été drôlement malmené.

Ils lui ont donc arraché ses clefs et ont ouvert les sas qui donnent accès aux différentes cours pour permettre aux mecs qui, n'étant pas informés de l'incident, étaient restés coincés dans les différentes salles d'activité que les matons n'avaient pas oublié de fermer avant de battre des records olympiques du 100 m. Les mômes s'en sont donc donné à cœur joie en commençant à casser tout ce qui pouvait de près ou de loin ressembler à une vitre, y compris la salle informatique, la bibliothèque, le gymnase, la cuisine et le poste de contrôle central, qui ont mystérieusement pris feu. Mais après quelques heures de ce joyeux petit feu de Bengale, nous avons pris conscience qu'il fallait faire quelque chose : les mecs en détention, que les matons avaient pris soin de bien boucler dans leurs cellules avant d'abandonner la détention (même ceux du premier étage qui ont normalement la porte ouverte), commençaient à s'étouffer à cause de la puissante fumée toxique qui s'échappait du brasier. Nous nous sommes donc relayés pour remplir d'eau des grosses poubelles et essayer d'éteindre le feu pendant que d'autres rentraient à leurs risques et périls dans la détention pour ouvrir les portes des cellules qui étaient déjà complètement enfumées et plongées dans l'obscurité puisque l'électricité avait été coupée avant même le départ du feu. Nous étions trempés et frigorifiés mais bon, pour nous qui savons ce qu'est une cellule, entendre des mecs hurler à la mort coincés dans ce genre de putain de cercueil en béton, je peux te dire que ça fout les boules et tu n'as qu'une seule chose en tête, sortir ces pauvres mecs de là.

Après cette petite montée d'adrénaline, nous n'avions plus grand-chose d'autre à faire que d'attendre patiemment les gentils petits CRS qui, dans un premier temps, avaient commencé à nous menotter mais qui, après négociations, ont fini par comprendre qu'il n'y avait pas de nécessité d'employer la force. Ils nous ont donc parqués dans un coin de la cour de promenade (sans menottes) le temps de faire le constat des dégâts et que ces messieurs courageux de la pénitentiaire fassent leur petite liste de prétendus meneurs qui ont été 14 à être balluchonnés le soir même, et ça continue puisque nous sommes maintenant à 22 balluchonnages dont les deux mecs qui ont vu le début de l'incident et qui sont allés prévenir les potes de Pompé. Les témoins directs n'étant plus présents, ils ont étouffé l'information dans l'œuf ! Voici la liste de ceux qui sont déjà partis, à quelques noms près : Benchaa, Benazza, Demir, Tonco, N'Guyen, Challack, Nebourou, Jean-Pierre, Pomier, Guilleminot, Mamouni, Boumedienne, Maiouf, Carlier, Bakalayane, Pompée, Guinnon, Cassante.

Et ça devrait continuer d'après les rumeurs. J'espère que ça fera prendre conscience à Voiturons et à tous ces petits ronds-de-cuir qui ne connaissent rien du terrain qu'une centrale ne peut en aucune façon se gérer comme on gère une maison d'arrêt, parce que quand on bouche la soupape d'une cocotte-minute, elle explose, c'est mathématique. En tout cas ces p'tits jeunes nous auront agréablement surpris parce que tout le monde s'attendait à ce que ça explose mais personne ne s'attendait à ce que cela vienne d'eux. Ils ont donné une formidable leçon d'amitié et de solidarité à ceux qui se sont malheureusement oubliés en chemin et font le jeu des matons. Faudrait pas les oublier parce que contrairement à ce que disent les médias, tous ces jeunes étaient pratiquement en fin de peine et le proc, qui était en visite ici le samedi 2 février, a promis à Voiturons qu'il les ferait chèrement morfler puisqu'il est le responsable du TGI de Versailles.

EDITO

Ne tombons pas dans le piège de leur propagande, n'en rajoutons pas à la diffusion de leur autosuffisance qui voudrait, à grands coups de matraque, qu'elles soient en plastique ou télévisée, nous faire admettre que tout est foutu, qu'il ne sert plus à rien de bouger la moindre oreille, qu'il est préférable de rentrer sagement dans le rang pour éviter les cases chômage, précarisation ou prison. Sans oublier non plus que la période n'est pas spécialement rose, il serait dommage de ne pas chercher à comprendre ce qui a poussé l'Etat à préparer une guerre sociale : l'entraînement de troupes militaires au Kosovo ou en Afghanistan, la mise en place d'une série de lois sécuritaires, les coordinations policières et juridiques entre les différents pays occidentaux, sont effectués pour tenter de décourager les résistances qui ne manqueront pas de se réveiller un peu partout dans le camp des laissés-pour-compte, dans le camp de ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas se soumettre aux lois de ce monde capitaliste. Si ce numéro de *L'Envolée* a délibérement choisi de mêler un peu plus des articles décrivant des situations de conflits à l'intérieur des prisons et à l'extérieur, dans le monde soi-disant libre, c'est parce que, comme toujours, séparer les questions carcérales et judiciaires du reste du fonctionnement coercitif de ce monde marchand empêche d'aborder concrètement l'ensemble de la question.

Il nous appartient de donner leur véritable sens aux rapports de forces qui s'engagent un peu partout, à l'intérieur comme à l'extérieur : cela peut prendre la forme d'une mutinerie dans la centrale de Poissy, où quelques jeunes ont remis au goût du jour, au péril de leur vie, la nécessité de la solidarité et du refus du pouvoir ; cela peut prendre la forme de crachats à la face du « menteur national » lors d'une visite dans une cité de la région parisienne ; cela peut prendre la forme aussi d'une lutte de précaires qui au fil des jours de grève remettent en question non seulement leurs conditions de travail, mais aussi les formes d'organisation syndicale, le bien-fondé de la production et les fondements d'une société où quelques-uns vivent aux crochets de tous les autres ; quelquefois même, cela peut prendre la forme désespérée d'un geste solitaire, suicidaire de celui qui ne veut pas quitter ce monde sans emmener avec lui d'autres vies qu'il estime responsables. Cela peut prendre beaucoup de formes ; il est « tout juste » nécessaire de détruire une confusion que les tenants du pouvoir se plaisent à entretenir, espérant se tenir dans une invisibilité qui les protégerait de toute attaque directe.

Ils montrent qu'ils craignent l'émergence d'une nouvelle classe dangereuse, ne les décevons pas.

Y A DU BASTON DANS LA TAULE (SUITE)

Poissy

Tout d'abord je vais donner le parcours du premier surveillant (galons d'argent). Quand il était simple surveillant à Val-de-Reuil, il a eu une altercation avec un jeune beur. Ce jeune a pris quatre mois et s'est retrouvé à Poissy après un transfert disciplinaire. Quelques mois plus tard, comme par hasard, ce même surveillant a été muté à Poissy. De nouvelles altercations ont eu lieu avec ce jeune : mitard, transfert disciplinaire au CD de Melun. Ça fait juste un mois qu'il est devenu premier surveillant ; il est responsable de l'émeute et de l'incendie de la centrale de Poissy. Il était de service, il a eu une altercation avec un jeune Black qui a été conduit *manu militari* au mitard sans passer par le bureau du directeur. Là il a été tabassé par ce premier surveillant et ses sbires. Quand ses potes l'ont su, ils ont demandé à le voir. Refus. Ils ont demandé à voir le directeur. Refus. Car lui c'est un grand peureux, il n'est jamais venu dialoguer quand on bloquait et il y en a eu des blocages et des interventions de CRS. On a toujours affaire à un galon d'or. Là, sous la pression, ils ont pris les clés de ce gradé. Les surveillants qui étaient autour de lui, tellement ils sont courageux, sont partis en laissant leur supérieur. De toute façon, cela devait arriver car le directeur n'a jamais tenu ses engagements, il est versatile. Toutes les semaines il y a au moins deux prétoires : le mardi et le vendredi, parfois il y en a trois. Et comme le mitard est en travaux, ils envoient les détenus aux mitards de Fresnes et Bois-d'Arcy. Le directeur Voiturons est dans cette centrale depuis 1996 : il y a eu 7 morts dont plusieurs suicides dont le dernier il y a quelques mois. Depuis l'émeute, il y a eu 14 transferts le jeudi, 2 le vendredi, 3 le lundi, 3 hier vendredi. Et d'après les bruits de couloir il y en aura d'autres. Depuis, on se croirait en maison d'arrêt, on a juste les promenades, aucune activité, et on est séparés en deux promenades. Je crois que ça ne va pas durer sinon ça va repéter.

Le collectif des détenus de Poissy.

A RECULONS...

La vague médiatique qui avait éclairé quelques mois le monde carcéral est désormais du domaine du souvenir. Elle a cédé sa place à une autre mode, bien plus électoraliste et habituelle, celle de l'idéologie du tout-sécuritaire, de l'exclusion et de l'enfermement. Les promesses concernant les aménagements de peine, l'abolition de la perpétuité, les beaux discours humanitaires qui préconisaient des transformations tant des fonctionnements des prisons que de son prétendu rôle de réinsertion n'auront pas réussi à cacher longtemps les intentions bien concrètes du gouvernement et des parlementaires.

« Il faut faire comprendre aux caïds de banlieue qui sortent des commissariats en faisant des bras d'honneur que la rigolade, c'est fini. » Ces propos ne sont pas tenus par Le Pen ou Pasqua mais par Julien Dray, membre de la gauche plurielle. C'est exactement ce que l'on appelle une déclaration de guerre. Une guerre de basse intensité qui s'est donné toutes les armes nécessaires pour son développement ; l'abrogation quasi intégrale de la loi sur la présomption d'innocence, au-delà de ses applications, donne le feu vert aux soldats du pouvoir (flics, gendarmes, matons, vigiles...) pour exercer leurs basses œuvres assassines sous les ordres de leurs supérieurs. Et ils ne s'en privent pas ! Simples exemples d'une réalité quotidienne : à Paris un jeune des Mureaux de 17 ans, Moussa Bradey, a été abattu d'une rafale de pistolet mitrailleur dans la nuit du premier janvier 2002 pour un simple vol de voiture ; Edouard Salumu Nsumbu, 47 ans, est mort en garde à vue, suite à un passage à tabac en règle le 29 octobre 2001... Le harcèlement policier parfois meurtrier s'intensifie contre ce qu'ils appellent la petite délinquance. Le Sénat vient même de voter l'amendement Charasse qui autoriserait les flics à tirer après une sommation sans qu'ils aient à prouver une situation de légitime défense. De leur côté, les juges mettent en examen à tour de bras, remplissant à nouveau les maisons d'arrêt, qui s'étaient très momentanément vidées : on aura finalement délivré autant de mandats de dépôt en 2001 qu'en 2000 et cela est dû aux seuls derniers mois de l'année. Et de l'avis même d'un président de TGI, le plus grave n'est pas tant les retouches de cette loi que le contexte qu'elles instaurent avant même que les amendements soient votés : « C'est un grand classique, les juges anticipent les réformes à venir. »

Qu'on ne s'y trompe pas, les fonctionnaires et militaires en uniforme obéissent à des ordres : les responsabilités sont dans les mains du pouvoir et de ses représentants. Cette guerre n'est pas celle de quelques flics hargneux, ou de juges zélés, mais celle des possédants, celle des riches qui ont décidé de balayer, d'éliminer tous ceux qui pourraient gêner le bon développement du profit, et qu'importent les dégâts.

A l'intérieur des prisons, le climat se durcit : de nombreux témoignages, comme celui du collectif de détenus du D5 de Fleury-Mérogis, confirment un retour en force du « racisme, des humiliations, des brutalités physiques qui favorisent le développement d'une logique de tension et de dégradation quotidienne de la vie carcérale, ce qui deviendra ensuite de la part du personnel surveillant un prétexte à des revendications syndicales ». Face à cette volonté délibérée du matonnat de réduire les prisonniers au silence, des collectifs de détenus se créent au gré des transferts et des situations particulières (à Fleury mais aussi à Lannemezan, Arles, Fresnes, Nanterre...).

La récente mutinerie à la centrale de Poissy révèle, s'il en était encore besoin, la volonté de la part des prisonniers de créer un rapport de forces, des résistances qui montrent qu'ils ne sont pas prêts à se laisser tuer à petit feu comme le voudrait le ministère de la Justice. Nous n'avons que peu d'informations sur ce qui s'est réellement passé, et sur ce que sont devenus les prétendus 80 meneurs transférés... sauf la certitude qu'ils sont dans des mitards de la région parisienne pour au moins une vingtaine de jours renouvelables.

C'est pourquoi il est plus que jamais essentiel que les mouvements, individuels comme collectifs, se coordonnent afin que le silence si cher à l'AP ne s'installe pas ; notre rôle, à nous qui sommes dehors, est de rendre public ce qui se passe dedans pour que l'AP ne puisse pas tout se permettre, et de combattre activement l'idée de l'enfermement pour que tout un chacun puisse prendre conscience de ce qu'est vraiment la prison et à qui elle sert.

Exigeons plus que jamais : la fermeture des quartiers d'isolement et des mitards
l'abolition des longues peines
la libération immédiate de tous les détenus malades
l'abolition de la double peine
le regroupement affinitaire, politique et familial
l'abrogation des lois d'exception (lois sur la sécurité quotidienne, association de malfaiteurs...)

COLLECTIF POUR EN FINIR AVEC TOUTES LES PRISONS, 21, *ter* rue Voltaire, 75011 Paris
L'émission de radio *L'Envolée* émet tous les vendredis de 19 heures à 20 h 30
(rediffusion le lundi à 12 h 30) sur FPP, 106.3

Nanterre

Juge des libertés et de la détention, cour d'appel : la nouvelle donne

Ce texte est apolitique, ni de gauche, ni de droite, écrit par un collectif de détenus de la maison d'arrêt de Nanterre « Des citoyens du monde »

C'est un constat, un constat amer que nous faisons aujourd'hui.
En effet, depuis des mois, on peut constater dans les divers tribunaux de France, que toutes les décisions de justice, surtout celles rendues par les JDL et les cours d'appel sont sous surveillance.
Une observation à la loupe, où la liberté lorsqu'elle est accordée est médiatisée, critiquée et donne lieu à de nombreux débats. Les présidents de chambre d'appel sont montrés du doigt et désignés comme les responsables de ces prétendues erreurs !
Ce sont les syndicats de police qui orchestrent tout cela et mettent la pression !
Pression gagnante, dans la quasi-totalité des gros dossiers c'est le statu quo !
Les JLD et les cours d'appel n'osent plus prendre de décisions en faveur des mises en examen, ils refusent de subir cette pression médiatique et policière, et plus haut la peur d'une sanction possible du Conseil de la magistrature.
Entre la présomption d'innocence d'un possible braqueur, ou tout autre délit, leurs carrières passent avant tout, et la décision est très vite prise.
Vous messieurs les journalistes où êtes-vous ? Où sont vos articles, vos premières pages, lorsqu'un viol collectif a lieu dans un commissariat par des policiers ou quand un jeune après une course poursuite se fait assassiner par arme de guerre par les forces de l'ordre, car il s'agit bien de guerre entre eux et nous !
Là vous ne montez pas aux créneaux, juste quelques lignes en pages intérieures en petit « élections oblige » petit comme vous, vous êtes complices de ce système.
Il faut aussi savoir qu'il a été demandé aux instances judiciaires par le ministère de l'Intérieur de maintenir en détention le maximum de personnes fichées au grand banditisme : sous quel critère cette appellation ?
Sous le prétexte du passage à l'euro la justice a suivi bien obéissante. Car derrière tout ceci, il y a des enjeux bien plus importants, le pouvoir, la politique, avec la campagne des élections présidentielles la situation précaire des détenus s'aggrave et s'accentue.
Tout cela fait le beau jeu des policiers dans les centrales, CD, et MA. On peut constater aussi une pression permanente de l'Administration pénitentiaire : un refus systématique de conditionnelles, de semi-libertés et permissions !
Et pour ajouter à ceci une pression supplémentaire, une augmentation de transferts, soi-disant par mesure de sécurité, « surtout pas de vague, pas de mouvement, pas d'émeute, éléctions oblige ».
L'insécurité est devenue le cheval de bataille de tous les candidats. C'est à celui qui ira le plus loin dans l'ignominie et les mesures de répression.
Naturellement en découlent plus de moyens, plus de crédit, plus de détention, plus d'injustice et moins de prévention. On entend même des candidats placés aux plus hautes instances de l'Etat parler de tolérance zéro, d'impunité zéro, d'autres anciens ministres de l'intérieur demandent le rétablissement de la peine de mort.
Ces mêmes candidats « au-dessus de tous soupçons », auraient leur place en détention « au quartier VIP » si la justice n'était pas muselée !
Tous ces constats, ces dérives, ces slogans nous amènent à la conclusion suivante : c'est la France et le Monde qui sont en danger de mort. Car à n'en pas douter nous sommes devenus un état policier répressif et gestapiste, un état où la délation est récompensée, nous sommes revenus à l'ancien temps où la collaboration avec l'ennemi était monnaie courante.
Citoyens du monde prenez garde et reveillez-vous car cet ennemi invisible sommeille en chacun de nous.
Force, courage et détermination.

Lettre ouverte à l'émission « L'Envolée », à ses auditeurs et à ses auditrices

Tout d'abord, nous tenons à saluer les différentes personnes qui, de par leur implication, font que cette émission de radio existe, tout comme la parution du journal du même nom. Ainsi que les autres militants gravitant autour et participant à des rassemblements, distributions de tracts, ou toutes autres initiatives visant à interpeller l'opinion publique.

Si nous rendons publique cette lettre, tout en étant conscients à court ou long terme des conséquences qu'elle peut engendrer, c'est dans le souci d'informer la population intra/extra-muros des conditions de vie concernant le bâtiment D5 de la MAH de Fleury-Mérogis, tout comme de la situation dans laquelle nous a placés l'Administration pénitentiaire, nous prisonniers politiques basques. En effet, si cela fait plus de quatre mois qu'un courrier dénonçant les conditions de détention suivi d'une pétition, adressés à M. Barate, directeur de la MAH de Fleury, à la direction régionale de l'AP et à la garde des Sceaux, Mme Marylise Lebranchu, dont nous fûmes avec 150 autres détenus signataires, et dont vous-même, par une distribution de tracts, ou à maintes reprises en abordant le thème au cours de différentes émissions, vous en êtes fait écho, nous sommes les premiers à dénoncer qu'aucune initiative n'a été prise de la part des instances dirigeantes mises en garde. Bien au contraire, l'effet boomerang ne s'est pas fait attendre ; qui plus est, jusqu'à ce jour nous constatons un durcissement du régime disciplinaire carcéral, et par conséquent des conditions quotidiennes de détention. Par exemple, les sorties de promenade pour chaque détenu se font après une fouille par palpation et une mise en rang d'oignons – telle une armée sous les ordres d'un sergent éructant des ordres. La réponse immédiate de M. Barate avait été de diligenter une enquête administrative pour savoir comment diable une telle sédition avait pu passer les mailles du filet de la censure et du contrôle pénitentiaire, au lieu d'apporter une réponse sensée aux revendications étayées et fondées par le collectif de détenus à l'origine de cette initiative (au passage, il nous a été plus d'une fois, par le biais d'insinuations ou de propos directs du directeur de bâtiment, reproché d'être les auteurs et meneurs de cette action ; et que, en guise de brimade, notre situation actuelle avait à voir avec cela).

Le nouveau directeur du bâtiment D5, M. Reillon, fraîchement nommé à la place de son prédécesseur Mme Mekouontchou tente actuellement d'asseoir son autorité au quartier des femmes du même établissement, quant à lui, souhaitant apposer son sceau dans un régime d'ordre et de discipline, placardé des notes informant la population de la détention et faisant des menaces à l'encontre des récalcitrants qu'il serait dorénavant interdit de diposer des serviettes ou tout autre objet obstruant la visibilité sur les barreaux des cellules (pour que le mirador puisse s'inviter dans le dernier « endroit d'intimité » du détenu), mais aussi de décorer sa cellule en dehors d'un panneau contreplaqué 100 x 80 cm qu'il s'est empressé d'équiper la majorité des cellules. En usant de ce prétexte, de sa propre initiative, une équipe de nuit, cigarette à la main et haleine d'alcool au vent, composée d'un bricard et de quatre voire cinq surveillants, en a profité à 11 heures du soir pour appliquer à la lettre la missive et faire débarrasser les fenêtres. « Va tuer les enfants, connard ! », a aboyé un des matons de l'épopée matonienne devant le refus de l'un d'entre nous d'obtempérer. Des coincidences notoires, telles que la composition du groupuscule de même que le choix de l'étage et l'aile (3e droite), nous laissent à penser que les relents de haine et de vengeance à notre encontre sont loin d'avoir été classés aux oubliettes. Les prochaines semaines ne vont pas démentir notre intuition. En ce qui concerne nos revendications propres – le regroupement des Basques de Fleury dans deux divisions de l'établissement et l'obtention d'un nombre conséquent de parloirs doubles pour les membres des familles se déplaçant depuis le pays Basque et effectuant plusieurs centaines de kilomètres (aller-retour presque 2000 km) –, les belles paroles et promesses du ministère en question, de la direction régionale de l'AP, de la direction de Fleury, pour l'instant après de multiples rencontres, n'ont presque rien donné. Elles ont laissé la place, dans un premier temps, à la déception puis à des actions ayant pour but de perturber leur sacro-sainte discipline carcéralo-militaire, ceci se soldant par des séjours au « château d'eau », comme ils ont coutume de le dénommer.

A noter au passage l'attitude de M. Belloc, chef du bâtiment D5 (shérif de détention), qui n'a de grand que son éloquence et son arrogance, tout comme celle d'un bricard à moustaches d'attaches bretonnes, qui semblerait convaincu que, par le biais de menaces, il pourrait nous impressionner... Même si les bookmakers de la lutte en détention nous cotent à la hausse, la seule attitude et solution plausible serait que ces messieurs cravatés tiennent leur parole donnée au cours de rencontres bilatérales... En attendant, nous poursuivrons nos actions !

Nous souhaitons faire parvenir nos amicales et fraternelles salutations à Lulu (le boxeur fou, au crochet droit percutant), à Pascal, à Shadli, à Marcel et à sa communauté de patriotes corses incarcérés, aux Bretons, et pour terminer une embrassade révolutionnaire à nos centaines de compatriotes basques, hommes et femmes emprisonnés dans les geôles françaises aux cinq coins de l'Hexagone de l'Etat français (un coin nous étant géographiquement supprimé) ainsi qu'à ceux se trouvant sur le territoire de l'Etat espagnol à des centaines de kilomètres de leurs liens familiaux.

JOTAKE, IRABAZI ARTE !
LES PRISONNIERS POLITIQUES BASQUES DU D5
DE FLEURY-MÉROGIS
PEPU, SUA ET TXAPOTE

DECLARATION DE MARCO CAMENISCH

fin février 2002

Aux compagnes, aux compagnons
Aux autorités de la répression

Le 18 avril j'aurai purgé ma peine de douze ans en Italie. Je serai donc extradé vers la Suisse pour être soumis à un procès - avec plusieurs inculpations, dont une à perpétuité.

Je ne reconnais aucune légitimité aux appareils gouvernementaux et répressifs. En conséquence, j'exclus toute déclaration devant leurs instances et leurs représentants, sauf évidemment de manière spontanée en public, au tribunal. Suite au meurtre d'un agent de la brigade financière – dont je suis accusé – à Brusio en 1989, des pressions ont été exercées sur ma famille. J'intime aux autorités répressives de ne point réitérer l'extorsion de fausses déclarations, particulièrement à ma vieille mère et à mon frère, tous deux non interrogeables pour motifs de santé.

Vu mon âge, ma santé précaire, et pour des raisons personnelles, de responsabilités et d'exigences sociales, une reprise du militantisme clandestin et armé dans la lutte anti-autoritaire n'est plus pour moi ni possible ni responsable. Mais je continue à revendiquer la nécessité d'une lutte radicale anti-autoritaire. Contre la domination et l'exploitation, toujours plus agressives et destructrices (à l'heure du capital technologique et de sa guerre totale contre les individus, les sociétés, les cultures et l'atmosphère de la communauté terrestre). Pour un MONDE NECESSAIREMENT DIFFERENT, nécessairement solidaire, anti-autoritaire, et cela dans les rapports entre les individus et les communautés de chaque chose, de chaque vie non humaine et humaine qui composent la communauté terrestre.

Marco Camenisch
viale dei tigli 14, 13900 Biella, Italie

APPEL A ACTION

L'article 729 du code de procédure pénale proclame que « la libération conditionnelle tend à la réinsertion des condamnés à la prévention de la récidive ». Cette affirmation ne découle pas d'un sursaut d'humanité de la part du législateur. Elle confirme simplement le résultat de toutes les enquêtes menées à ce sujet. Elle énonce donc une réalité.
Au sujet des prisonniers, la seule libération conditionnelle digne de ce nom est celle qui intervient à mi-peine pour les primaires, aux deux tiers de la peine pour les récidivistes. Lorsqu'on leur propose cette libération conditionnelle avec contrôle judiciaire à quelques mois seulement de leur libération normale, la plupart des prisonniers considèrent cela comme une plaisanterie et une provocation supplémentaire : ils ont alors raison de la refuser et de préférer sortir totalement libres en fin de peine.

La réinsertion des condamnés et la prévention de la récidive sont des arguments majeurs. Ce sont des raisons parfaitement suffisantes en soi pour que la libération conditionnelle devienne la règle et se voie appliquée le plus systématiquement possible. Or on constate que c'est trop souvent le contraire qui se passe : les libérations conditionnelles sont proposées au compte-gouttes ou lorsqu'elles n'intéressent plus vraiment les condamnés qui croupissent dans les prisons françaises. Une politique de refus automatique est menée par certains magistrats qui trouvent sans doute là, dans ce pouvoir de jouer avec la liberté et avec la vie des personnes qui leur sont soumises, la satisfaction de leurs penchants.
Résultat : les prisonniers passent beaucoup trop de temps inutilement derrière les barreaux, compromettant leur avenir et leur chance de réinsertion, et les places ne se libèrent pas, en particulier dans les CD et les centrales accueillant les « longue peine ». Pour accéder à ces places qui se font rares, les délais sont de plus en plus longs. C'est le sort réservé tout particulièrement à ceux qui passent au CNO et qui attendent à Fresnes leur transfert. La durée moyenne d'attente tourne autour d'une année mais il est fréquent d'avoir à passer plus de deux ans dans ce « camp de concentration » où les possibilités de travail, de formation, d'activités sont quasi inexistantes et où les conditions de vie sont celles des maisons d'arrêt, c'est-à-dire qu'on n'y a droit à rien.

Les prisonniers sortis du CNO ont le sentiment d'être les sacrifiés d'un système constamment au bord de la catastrophe. Tandis qu'ils attendent la fin, ils voient partir d'autres longue peine en transit. Car l'Administration pénitentiaire semble accorder les places disponibles en priorité à ceux qui sont directement affectés d'une maison d'arrêt à un établissement pour peine sans passer par le CNO, ou encore à ceux qui changent de CD ou de centrale. Les condamnés parqués à Fresnes estiment qu'ils font injustement les frais d'une politique discriminatoire qui les pénalise d'autant plus qu'ils doivent patienter beaucoup plus longtemps que les transitaires et dans des conditions bien pires. Les cas de prisonniers cumulant déjà six, sept ou huit ans de maison d'arrêt, et que l'on oblige à attendre encore interminablement leur transfert, sont nombreux à Fresnes. Nous rappelons que les condamnés sont censés, selon la loi, subir leur temps de prison dans des établissements pour peine. Nous rappelons également que les sénateurs, parmi les mesures qu'ils ont jugé indispensables pour sortir de la situation honteuse dans laquelle ils ont trouvé le système pénitentiaire français, ont préconisé dans un rapport rendu public en juin 2000 de ne pas maintenir les condamnés définitifs plus de six mois en maison d'arrêt avant leur transfert.

Pour dénoncer cette incurie de l'Administration pénitentiaire et exiger des transferts plus rapides, les « condamnés CNO » de Fresnes sont appelés à manifester leur exaspération par un refus de plateau le lundi 25 mars 2002.

Collectif de Fresnes

Les déportés de Saint-Maur

Le mercredi 13 février 2002, André Franceschi, Patrick Bourkatib, Belkacem Guenifi, Lionel Darman, Christophe Pedron, Alain Morisson, Fathi Ghadbane, Mustapha Radjib, Laurent Jacqua, Abdel Menasria ont été tranférés de la centrale de Saint-Maur et conduits manu militari dans différentes maisons d'arrêt de la région parisienne. L'AP, après plusieurs arguments suspects, a fini par prétexter une « déstabilisation de la détention » dont le meneur serait Michel Ghellam placé depuis au QI de Saint-Maur. Une fois de plus, ces tranferts sont une mesure disciplinaire : le gouvernement redoute tout mouvement et tient à éviter, surtout avant les élections, une émeute comme celle de Poissy. En fait, ils ne savent pas quoi faire de prisonniers condamnés à des peines toujours plus longues...

Bonjour, je me présente, je suis Darman Lionel « l'un des déportés de Saint-Maur ». Je vous écris cette bafouille avec un peu de retard, mais, comme on dit : « il vaut mieux tard que jamais ».
Je tiens à vous joindre mon témoignage concernant cette déportation. J'ai été condamné à 20 ans de réclusion criminelle pour vol à main armée, homicide et association de malfaiteurs. Cela fait 11 piges que je suis au placard et je devrais être libéré dans trois ans, « si tout va bien ».
Mais voici mon témoignage. J'étais à Saint-Maur depuis un an et j'ai bien vu à quel point c'est une sale prison où règne une atmosphère d'hypocrisie. Là-bas les détenus sont aveuglés par les carottes que leur distribue l'Administration pénitentiaire. Je parle bien sûr des DVD, des PlayStation, des ordinateurs, des micro-ondes, cafetières, etc. Ces détenus ont peur de perdre leur petit confort, ils en oublient tout principe qui conduit à une certaine mentalité. Et lorsque l'administration constate qu'elle ne peut tenir certains détenus tels que les 11 déportés avec ses carottes, voilà comment ça se passe !
Ils ont fait irruption à 5h du matin dans ma cellule « telle une descente de condés », une dizaine de matons vêtus de boucliers et matraques « toute la panoplie du super héros » ha ! ha ! ha ! Ils m'ont sauté dessus, m'ont menotté et entravé puis jeté dans un cellulaire en caleçon pour finalement me retrouver ici à Villepinte.
Ici, j'ai l'impression de me retrouver onze ans en arrière au début de ma peine, mais je ne pleure pas sur mon sort, cela leur fait trop plaisir à ces fumiers. De toute façon ils peuvent me transférer autant qu'ils veulent, ils n'arriveront jamais à me dompter, « je les emmerde ».
Je tiens à passer un grand bonjour sincère à mon ami le Cannois, à BB et à mon pote qui dit « allez l'OM », André Franceschi qui se trouve à la Santé.
Un grand bonjour aussi à Alain Morisson à qui je dis : « tu es dans le vrai » et pour finir un bonjour à Patrick et à tous les déportés de Saint-Maur « courage les potes ».
Quant à vous, je vous fais une grosse bise aux filles et un grand bonjour aux mecs. Continuez votre émission ! Allez l'OM ! Merci !
Sincères salutations

LIONEL

Fathi Ghadbane
n8307 368 W
Cellule 339,D1 QI
Fleury-Mérogis

Bonjour l'équipe,

Je suis un des déportés de la «Saint-Valentin». Saint-Maur quand elle te chope le cerveau elle te mord. Je suis actuellement, et pour je pense longtemps, au QI de Fleury pour des raisons : « d'ordres !!, par mesure de sécurité, suite à une suspicion de mouvement de la part d'un noyau dur de détenus dont je fais partie». Ah bon !!?
Nous sommes arrivés ici à trois mais j'ai été le seul à « bénéficier » d'une garde rapprochée au QI. C'est pas ma première expérience en quartier d'isolement, j'ai 26 ans et suis au placard depuis 6 ans, pour avoir vidé quelques coffres de Dame la France. Huit ans aux assiettes mineures, dix ans aux assiettes majeures, dix-huit ans en tout, cher payé. Toucher les fesses de l'Etat ça craint !! Mais celle d'une gamine, apparemment, c'est rien !! Enfin ainsi va la République. Pour en revenir à la déportation, la seule chose qu'on peut me reprocher c'est d'avoir une grande gueule, je ne le répéterai jamais assez : je suis seulement privé de liberté, et n'accepterai jamais d'être déshumanisé. J'ai atterri à Saint-Morte contre ma volonté, j'y suis resté malgré tout presque deux ans sans aucune mesure de discipline afin de pouvoir aller près des miens à Lyon. Mais bon on a toujours refusé mes demandes de transfert en prétextant que mon reliquat de peines était important ou bien que mes amis se trouvaient déjà dans les établissements de la région lyonnaise, foutaise !! Je sais qu'il y a des perpètes dans les CD où je voulais aller, et des personnes qui étaient dans les mêmes affaires.
Saint-Maur a jugé de mon sort, celui de m'envoyer une fois de plus loin des personnes que j'aime plus que tout au monde. Cela fait d'elle une adepte du programme de ce fameux Dr Chien, non Schien. Depuis 6 ans j'ai été victime de pas mal de ces points. Les points de la honte. Le problème c'est que je suis pas le seul à en pâtir, ma famille aussi en souffre.
Voilà, voilà, si vous pouviez me faire part de l'adresse de mon poto Laurent Jacqua que j'ai pu croiser furtivement en caleçon, menotté, le matin de la déportation. Je ne sais toujours pas où il se trouve, ainsi que tous les autres.

Jacqua Laurent
9000004 3/093
MA de Fresnes
94261 Fresnes

Le 18/02/02

Salut à vous,

Si même dans les centrales on veut plus de nous où va-t-on nous mettre ? C'est le mercredi 13 février qu'à 6 heures pétantes, on est venu me « soulever » à coups de boucliers (l'équipe d'intervention de Saint-Maur). J'ai cru que c'était le GIGN qui intervenait dans ma cellule lorsqu'ils sont rentrés en force !
Menottés dans les lits nous étions une dizaine en caleçon dans les salles d'attente, prêts à décoller pour les MA de la région parisienne...
A 11heures j'étais à Fresnes, sans paquetage, comme mes compagnons d'infortune disséminés dans d'autres établissements, placés au DPS ou au QI.
Nous nous demandons encore à quoi rime ce cirque.
On nous condamne à des vingt ans, des trente ans, des perpètes et on sait plus quoi faire de nous ?
A qui la faute ? On va tout de même pas se pendre pour leur faire plaisir.
Bref, s'ils n'ont plus de solutions et qu'ils tremblent, ils n'ont qu'à nous mettre dehors à coups de conditionnelles...
Plus personne ne veut de nous nulle part, nous sommes tous issus des QI, des graines de béton rebelles, c'est comme ça et faudra faire avec.
Bientôt c'est les élections, ordre est donné pour que les centrales restent sages. Alors ils purgent à tout-va pour rassurer les foules baignées d'insécurité.
On nous colle une dangerosité factice, on subit la répression et l'oppression de façon totalement arbitraire, on fait ce que l'on veut de nous et cette injustice est intolérable. Nos familles, nos équilibres, nos vies, nos stabilités sont jetées aux oubliettes, je proteste contre ces méthodes et traitements qui détruisent.
Après les élections on nous jettera une fois de plus en centrale mais jusqu'à quand ?
Ceux qui ont été transférés ainsi que ceux qui ont été placés au QI sont les boucs émissaires d'un système surpuissant qui abuse en toute impunité de son pouvoir. Le pire, c'est que nous le savons, qu'ils le savent, et alors rien ne change, c'est comme ça !
Je salue tous mes frères de galère, on reste forts, on reste debout !
A bientôt

LAURENT

Message pour toi Laurent. Tout comme U2 croyons à un nouveau jour, celui de la liberté qui bientôt arrivera, je t'envoie une missive dès que j'ai ton adresse, je pense souvent à toi à chaque fois que U2 est en route !!
Autre message : Toi aussi Mousse je t'oublie pas big boussa de la part de « cuisse de grenouille ».
Michel je t'ai écrit une carte j'espère que tu l'as reçue, à bientôt.

FATHI

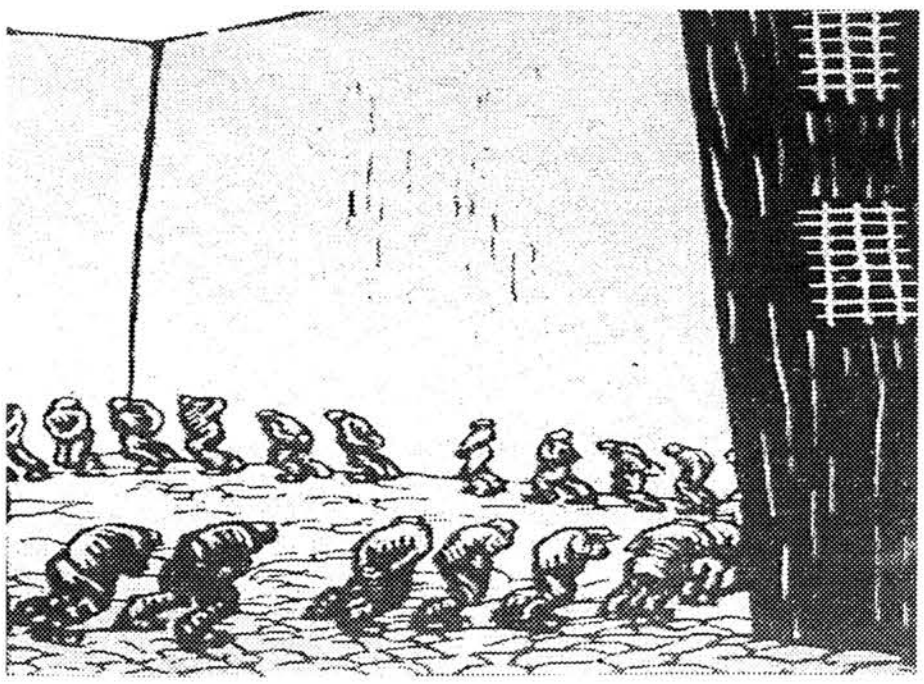

Tout d'abord je me présente, je m'appelle Alain Morisson, 47 ans, condamné à vingt ans de réclusion criminelle dont les deux tiers de sûreté pour « coups mortels ayant entraîné la mort ».
Je suis un déporté de Saint-Maur du 13 février 2002 et je me dois de répondre à votre appel, ne serait-ce que pour confirmer le témoignage des détenus qui étaient du voyage et surtout sur le fait qu'on a bien été transférés comme des chiens ! En ce qui me concerne, ils ont fait irruption dans ma cellule de très bonne heure le matin, à une dizaine à peu près, boucliers, matraques et tout l'attirail ; ils m'ont sauté dessus au lit, mis les menottes serrées à mort derrière le dos, les entraves et après une petite attente dans un parloir d'isolé, j'ai été confiné dans un fourgon cellulaire dans lequel j'ai fait tout le trajet de Saint-Maur à Fleury, torse nu et en short ! Pour ma part, il n'y avait aucune raison à ce transfert précipité sinon le fait que j'ai à plusieurs reprises bousculé verbalement cet éducateur de Saint-Maur, à qui j'avais demandé de téléphoner dans un foyer où on vient de placer mon petit garçon. Etant donné qu'il ne bougeait toujours pas son cul, j'ai ensuite envoyé chier la sous-directrice qui m'avait convoqué, du net et du propre. Et voilà le résultat des courses.
Je précise que je termine ma huitième année de prison dont quatre à l'isolement dont plusieurs séjours au mitard, refus de remonter de promenade, suspicions d'évasion à plusieurs reprises, de la routine quoi ! Mais quand ça les arrange, ces pourris, ils sautent sur un dossier comme le mien pour justifier un transfert disciplinaire, il suffit pour eux de rajouter un trouble à l'ordre public ou à la discipline et le tour est joué !
Je suis pourtant un détenu assez solitaire, levé de bonne heure le matin, trois heures et demie de sport par jour, pas de télé, et je suis actuellement en train de préparer un brevet sportif premier degré mais ce projet est bien compromis si je prends en compte la galère dans laquelle je suis ! Deux mots sur mon paquetage, des affaires déchirées volontairement et la moitié qui manque ; pour mon courrier, il suit normalement, pour mes conditions de détention, rien de spécial. Imaginez un peu, je viens de me taper sept ans de MA (Nantes, Angers, Rennes, Laval, Ploëmeur, Caen, Le Mans, Fresnes), juste dix ans de centrale et me voilà de retour en MA. J'ai la rage, la haine et je compte dans les jours à venir bloquer la promenade tout seul comme dab', ils sont d'ailleurs avertis ! D'après les noms que vous avez donnés, j'ai reconnu trois de mes potes : il s'agit de Christophe Pedron, André Franchesci et Patrick (je ne connais pas son nom de famille), qui a dû être libéré d'après ce que vous avez dit à la radio. Il y a d'ailleurs longtemps qu'ils auraient dû le lâcher, il est en phase finale d'une grave maladie. Je suis quand même très content pour lui. Quant à mes potes, vous leur ferez la bise et qu'ils se manifestent. Vous passerez aussi un grand bonjour à tous ceux qui étaient dans cette déportation.
Que dire de la centrale de Saint-Maur ? C'est un endroit pitoyable, un DVD avec des films de cul, bien sûr, un travail pour 1 200 francs par mois, un bout de jardin dans la promenade et tout le monde ferme sa gueule, tout le monde fait le canard. Par contre, il est fréquent de voir des détenus boire le café avec les surveillants, j'appelle ça des « tapettes », il faut savoir rester à sa place dans la vie ! Bon, j'espère vous avoir éclairés un peu plus sur la procédure de ce transfert du 13 février 2002 et si vous désirez savoir autre chose, n'hésitez pas à me le demander. La censure, j'en ai rien à « branler », le mitard, *idem*, l'isolement, *idem*, alors vous pensez bien que pour me toucher, il faudra qu'ils cherchent autre chose, peut-être une autre déportation, je suis partant. Est-ce qu'ils peuvent faire pire encore ? A suivre...
Je vous souhaite bon courage et bonne continuation pour votre émission, ne lâchez pas l'affaire, vous allez dans le bon sens. Merci. Gros bisous aux filles.

ALAIN

Après avoir vu un membre de la direction, j'en sais un peu plus sur les « raisons » de ma mise à l'isolement. Selon la direction, j'avais une influence trop grande sur l'ensemble de la centrale, l'insécurité « régnait » sur certains détenus et certains agents de l'administration...
La direction ne pouvant plus assurer la sécurité de l'établissement, il a été décidé d'un balluchonnage collectif (le collectif étant les mecs que je côtoyais, onze en tout).
Comme la DR d'ici est la même qu'à Paris et que, dans la région parisienne, ils ne veulent plus me voir, pour l'instant ils ont décidé de me mettre à l'isolement ici, en attendant mon transfert dans un autre établissement.
Bien qu'il n'y ait pas eu de gestes ou de mots déplacés, ils m'imposent une mesure d'isolement très strict.
En fait les élections approchent et ils ne veulent pas voir la moindre vague durant cette période. Aussi ont-ils décidé de ceux qui étaient susceptibles de ne pas courber l'échine face à l'impératif catégorique de l'administration.
Après deux mois de détention dite normale, me voilà de nouveau à l'isolement parce que la direction projette sur moi ses craintes d'insécurité et peu importe si c'est vrai ou pas ! Ils ont pensé que j'étais le meneur de mouvements et du climat d'insécurité, et comme ce qu'ils pensent (« fantasment » serait plus approprié) ne peut être que la vérité, ils ont exercé leur petite autorité...
Et peu importe la réalité surtout si ce n'est pas la leur...
Je ne sais donc pas combien de temps je vais rester dans ce QI avant de passer dans un autre.
Voilà où nous en sommes...
En attendant d'avoir le plaisir de te voir, reçois mon amitié.

MICHEL GHELAM

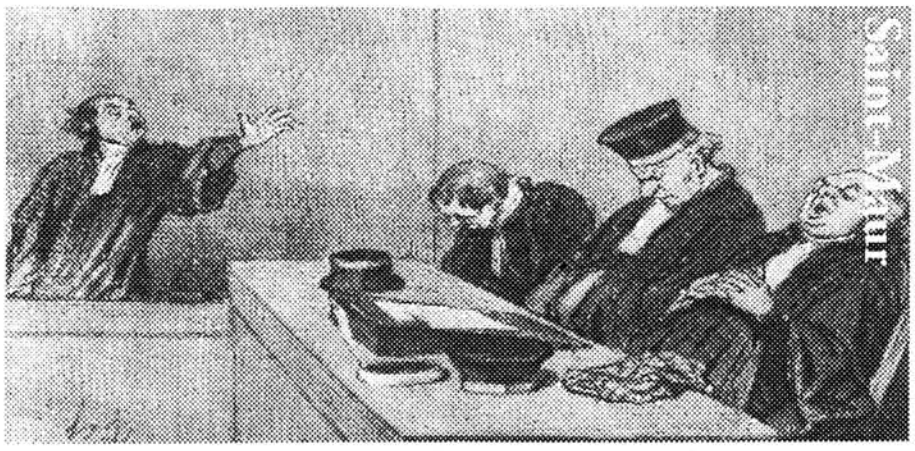

Maison centrale de Saint-Maur.
A l'attention de la direction,
Bel-Air,
36255 Saint-Maur.

Boulogne,
le 19 février 2002.

Monsieur le Directeur,

Comme vous le savez, je suis le conseil de M. Michel Ghellam, détenu à la maison centrale de Saint-Maur depuis novembre dernier.
M. Michel Ghellam m'a fait part, lors de ma visite d'hier, de son placement en isolement en l'absence de motif valable depuis le 13 février 2002.
Après ma visite, un surveillant m'a informé de votre souhait de me rencontrer afin d'évoquer, je le suppose, la situation de mon client.
Cet entretien me paraissait au plus haut point utile afin de vous demander quelques explications concernant le sort malheureux réservé à M. Michel Ghellam au sein de l'établissement pénitentiaire quand il m'a été précisé, qu'en fin de compte vous ne désiriez plus me voir.

Sur ce, je tiens à vous faire part de mes vives protestations quant à la mesure d'isolement renforcée appliquée à M. Michel Ghellam depuis le 13 février 2002.
Alors qu'il effectuait sa peine dans des conditions dites normales depuis le 10 décembre 2001, M. Michel Ghellam a été placé à l'isolement total le 13 février 2002 sans qu'il y ait eu un quelconque incident en détention et sous le prétexte d'assurer « la sécurité de l'établissement », lequel est pourtant qualifié par l'administration d'« établissement de haute sécurité » *(sic)*.
Aucun fait précis ni aucun motif circonstancié n'a été exposé à M. Michel Ghellam pour justifier cette mesure d'exception qui entache naturellement ses conditions de détention.

Finalement, le 18 février 2002, M. Michel Ghellam s'est vu notifier une nouvelle décision de placement en isolement évoquant cette fois « des préparatifs d'évasion » lesquels n'avaient pas été visés lors de son placement en isolement initial du 13 février 2002.
Cette motivation est tout à la fois en contradiction avec les motifs invoqués le 13 février 2002, mais surtout parfaitement infondée, puisque M. Michel Ghellam se trouvait déjà à l'isolement depuis cinq jours...

Les prétextes allégués, qui sont parfaitement contradictoires et dont la nature varie dans le temps, ne reflètent absolument pas l'attitude de M. Michel Ghellam, qui entend protester formellement d'une quelconque atteinte à la sécurité de votre établissement ou de toute velléité d'évasion.
En réalité, une fois de plus, mon client et moi-même avons le regret de constater que l'Administration pénitentiaire utilise une mesure dite d'ordre intérieur afin d'infliger une sanction et l'on sait bien dans quel but...
La mise à l'isolement constitue une véritable constante s'agissant du cas Ghellam, puisque celui-ci se trouve depuis près de dix ans ballotté de quartier d'isolement en quartier d'isolement, toujours sous des prétextes fallacieux et dont le prétendu souci de préserver la sécurité de l'établissement n'est pas moins usité.
Je vous rappelle que des médecins ont attesté de ce que l'état de santé de M. Michel Ghellam est rigoureusement incompatible avec une mesure d'isolement.
C'est pourquoi la mesure prise à son encontre est à la fois injuste et injustifiée.
Dans ces conditions, il est urgent de replacer M. Michel Ghellam sous un régime de détention ordinaire ou d'envisager avec vos supérieurs hiérarchiques un transfert dans une autre centrale et ce, dans des conditions « normales » de détention.
En tout état de cause, je me vois contrainte une fois de plus d'engager les recours administratifs adéquats afin de voir constaté le mal-fondé des mesures infligées à M. Ghellam.

Je tenais à vous en aviser et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

FRANÇOISE LUNEAU (avocate de Michel Ghellam)

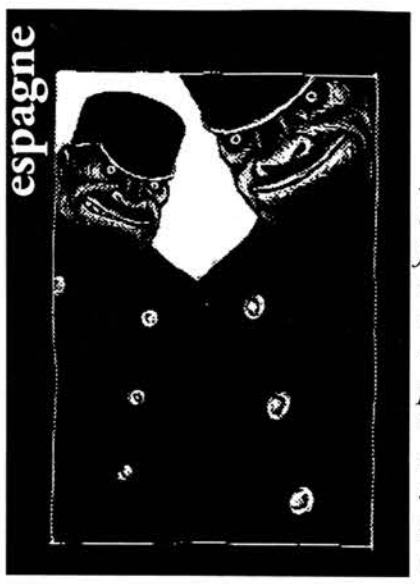

Derrière les murs des prisons...

Alors que dans toute l'Espagne des prisonniers poursuivent une grève de la faim pour lutter contre leurs conditions de détention, lors du sommet européen de Barcelone a été organisé un concert «contre l'europe du capital». Devant plus de 40000 personnes, un groupe cagoulé – avec des tee-shirts sur lesquels on pouvait lire «nous sommes des prisonniers en lutte pour notre dignité et notre liberté» – est monté sur scène et a lu le communiqué suivant:

L'Etat espagnol se trouve au second rang des pays de la Communauté européenne en ce qui concerne le nombre de personnes incarcérées.

La politique de globalisation réactionnaire, nettement influencée par les Etats-Unis, veut non seulement faire de l'Europe une forteresse mais tend aussi à convertir chaque pays en immense prison. L'Etat espagnol détient déjà une population pénitentiaire qui frôle vertigineusement les 50000 personnes, parmis lesquelles plus de 80% proviennent des couches les plus exclues de la société. Aux alentours de 80% de ces personnes sont incarcérées pour des questions en relation directe ou indirecte avec la drogue, sa consommation ou sa revente à petite échelle. Derrière les murs des prisons, on torture, on maltraite, des maladies jusqu'à présent incurables se propagent, on expérimente, on met en œuvre des études inhumaines sur le comportement humain... En définitive, on applique à nombre de personnes incarcérées, et en totale impunité, un traitement non seulement brutal et inhumain mais qui plus est criminel, en poussant au suicide et à la mort par overdose.

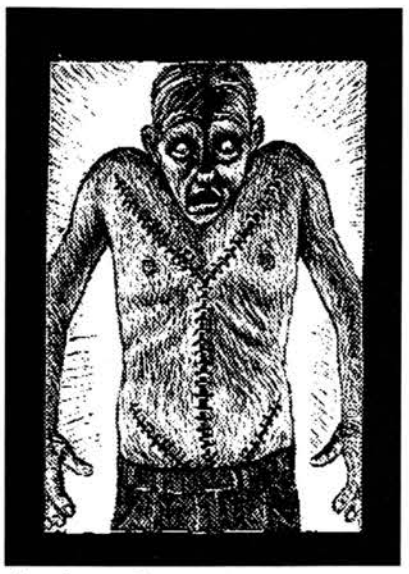

Il existe une prison dans la prison, qui se nomme Dert en Catalogne et Fies dans le reste de l'Etat, dans laquelle on maintient quotidiennement des personnes cloîtrées durant 22 ou 23 heures par jour dans des cellules d'isolement de deux mètres sur trois, sans lumière du jour et presque sans aération, les déshumanisant jusqu'à les anéantir, en les transformant en êtres qui ne sont plus capables d'exprimer ni émotions ni sentiments et qui deviennent complètement soumis et craintifs au moindre son de voix de leurs bourreaux qui les torturent physiquement et psychologiquement.

Le développement économique criminel qui préside à la globalisation prétend non seulement exterminer les petites communautés mais nous menace aussi, tous, en construisant de nouvelles prisons, en réclamant plus de prisonniers et de prisonnières pour répondre aux campagnes médiatiques artificielles et mensongères de peur et d'alarme sociale qu'il a créés. Aujourd'hui, ils remplissent les prisons d'immigrés qu'ils maintiennent dans des conditions d'exploitation et de précarité proches de l'esclavage, de la même façon qu'ils le firent jadis quant ils cherchaient de la main-d'œuvre bon marché, prête à perdre sa vie pour faire les sales boulots dont personne ne voulait: mais, depuis le temps, on a construit des complexes industrialo-pénitentiaires plus vastes dans lesquels les multinationales nous ont réservé nombre de postes de travail.

Dans ce triste futur qu'il nous ont si rigoureusement préparé, nous, les dissidents, les immigrés, les indigènes, les chômeurs, les rebelles, les pauvres, ceux qui font passer la dignité avant la marchandise... en résumé tous ceux qui résistent au seul fait d'être des consommateurs de choses inutiles et mortes et qui se refusent à vivre dans un monde sans vie ni passion seront des espèces en voie de disparition et condamnés à la mort lente de la prison.

Les esprits malades de ces projets pervers d'emprisonnement social sont les grandes puissances financières et les multinationales, les hommes politiques, les juges, les avocats, les policiers, les psychologues, les matons, les militaires, les éducateurs, les criminologues, les psychiatres, les assistantes sociales... et tous ceux qui par leur silence et leur soumission ont abandonné la résistance et la solidarité active.

Pour tout cela, plusieurs prisonniers dans différentes prisons de l'Etat espagnol mènent du 12 au 18 mars une grève de la faim pour réclamer que soient respectés les droits élémentaires qui leurs sont refusés.

Parce que nous ne désirons pas continuer à vivre baillonnés par ce système, détruisons les prisons physiques et psychologiques.

A bas les murs des prisons !!!

Asier Ormazabal Lizeaga, militant basque, fut arrêté en Bretagne en 1997. Condamné en janvier 1999 à cinq ans de prison, il sera extradé, en toute légalité, vers l'Espagne pour y être, sans doute, condamné à de longues années d'emprisonnement!

Le cas d'Asier n'est qu'un exemple parmi tant d'autres (sans parler des expulsions illégales). Son cas est loin d'être unique.

Les récentes mesures européennes facilitent encore plus ces extraditions (remise temporaire d'un(e) prisonnier(ère) à la justice espagnole, criminalisation des comités de soutien, création d'un «avis de recherche européen»...).

Nous sommes impuissants(es) face à cette extradition (légale), mais par cet envoi, nous espérons qu'elle ne se fera pas dans l'ignorance et l'indifférence générale!

Car, même si cela ne changera rien à son extradition, nous ne pouvons pas rester sans rien faire.

CHAQUE MORT EN PRISON EST UN CRIME D'ETAT

Jeudi 14 février, Antonio Falces Casas est mort à l'hopital de Terrassa (Catalogne), après avoir été transféré du centre pénitencier de Quatro-Camins. D'après le chef de service de cette prison, il serait mort d'un «cancer foudroyant».

Quelles qu'en soient les causes, une mort en prison est toujours un crime d'Etat.

Nous n'avions établi un contact avec lui que récemment, ce que nous savions de lui c'est qu'il avait entamé avec quatre autres prisonniers des jeûnes de protestation en solidarité avec les prisonniers anarchistes grecs, italiens et avec ceux en régime Fies de l'Etat espagnol, ainsi qu'avec les prisonniers turcs qui poursuivent un jeûne à mort pour s'opposer aux transferts dans les prisons de type F.

Dans le cas d'Antonio Falces Casas, le diagnostic établi en prison faisait état d'une pneumonie et pour la soigner le traitement recommandé avait été de «sortir plus souvent en cour de promenade». A présent la cause du décès serait un «cancer foudroyant». Ce n'est qu'une négligence médicale criminelle de plus en prison, son modèle unique et véritable de réinsertion.

C'est pourquoi nous nous demandons avec angoisse et inquiétude à quoi servent les services médicaux en prison?

Cette inquiétude s'étend également à la situation difficile de ses quatre autres camarades; l'un d'entre eux étant à l'infirmerie et un autre, José Antonio Lopez Cabrera, transféré (selon l'article 75 de la RP) à l'isolement total pour avoir voulu crier de vive voix que les assassins d'Antonio sont ceux qui dirigent et gouvernent la prison.

Bien que nous n'ayons pas tous les éléments concernant cette affaire, nous avons acquis la certitude que les médecins de la prison, en laissant les prisonniers mourir d'une lente agonie, se sont faits les complices des tortionnaires.

L'Etat n'a pas besoin de kamikazes anonymes pour remplir nos vies de terreur, il dispose déjà de bourreaux légaux aux visages cachés mais qui sont faciles à reconnaître à leurs yeux éperdus de haine et à leurs mains ruisselantes de sang.

Solidarité avec les prisonniers en lutte!
Pas une mort sans riposte !

Boletina Golpes, APDO 24103, CP 08080 Barcelone

MARCHE SUR LE CENTRE D'EXTERMINATION ET D'EXPLOITATION DE PONENT

Le 23 février à 17h30, une cinquantaine de personnes, aux cris de «Solidarité avec la lutte des prisonniers», est partie en cortège vers la taule de Ponent (Catalogne) dans le but de dénoncer «le rôle de centre d'extermination des centres pénitentiaires».
Après s'être fait bloquer le passage par la flicaille qui avait quadrillé tout le périmètre de la prison, le petit groupe s'est trouvé un coin tranquille où, sous les regards stupéfaits des flics et des matons, il a pu expérimenter «une nouvelle méthode révolutionnaire», une méthode qui consiste à creuser un tunnel pour permettre aux prisonniers de Ponent de sortir.
Force est de constater que la tentative a malheureusement échoué puisqu'ils n'ont pu creuser qu'à peine un mètre cube de terre avant de devoir, une fois encore, rebrousser chemin, pour finalement essayer de s'approcher le plus possible des murs de la taule; mais c'était sans compter sur la volonté des antiémeutes de défendre leur «zone de sécurité», et ce n'est qu'après quelques tentatives pour forcer le cordon de keufs et s'être fait charger par une horde de pitbulls en uniforme qu'ils se sont finalement décidés à repartir, puisque l'objectif de l'action était de se faire entendre des prisonniers à l'intérieur pour qu'ils sachent qu'ils ne sont pas seuls.
Les jours qui ont précédé et suivi cette action, nous avons appris que plusieurs de nos amis avaient été transférés, mais cela ne signifie pas que nous allons arrêter notre combat: maintenant plus que jamais la lutte continue. Pour la fermeture des quartiers d'isolement Fies et Dert, contre les transferts systématiques, pour la libération des prisonniers atteints de maladies incurables et pour la libération immédiate des prisonniers ayant accompli la majeure partie de leur peine et/ou ceux ayant accompli plus de vingt ans.

L'INEPUISABLE ENERGIE REVOLUTIONNAIRE

Bonjour *L'Envolée,* il y a juste deux semaines que j'arrive à bien vous écouter. Parce que pendant longtemps c'était impossible. Votre émission était toujours envahie par des émissions ennemies. Courage! Ne vous laissez pas faire par les vichypirates!
Quant au bulletin *L'Envolée,* je n'ai reçu que le numéro 2. Les inquisiteurs doivent en avoir une bonne collection.

A propos d'une des dernières émissions de *L'Envolée,* on a parlé un peu de la soumission des autorités françaises à la garde civile et à la police politique espagnole. Je ne vais pas m'étendre sur le trafic fasciste déjà très connu avec les militants des organisations guerrières. A moi-même et à Victoria, il nous a été notifié le décret d'extradition, ils ont aussi parlé à la radio et à la télévision espagnole de mon possible transfert temporaire en Espagne, c'est une autre des modalités de ce trafic... Mais je vais citer un exemple encore plus significatif de la fascisation de l'Etat français. C'est le cas de ce processus: montage politico-policier contre cinq militants du PCEr (Parti communiste d'Espagne reconstitué) en France. Montage commandé par l'Etat espagnol. Pour faire ce montage policier, l'Etat français est obligé de violer ses propres lois, sa propre légalité et pour ce motif, elle le fait dans un absolu silence, par décret.

Je ne crois pas qu'il faille non plus que je m'étende sur la nature fasciste de ces pratiques parce qu'elles sont assez claires. Comme le sont les propres lois d'exception, dites antiterroristes, les tribunaux et polices d'exception, ce qui de fait vient à légaliser la guerre sale et le terrorisme d'Etat. Pour ne pas parler de ce plan Vigipirate, qui de fait est l'état d'exception. Et c'est aussi clair pour la bourgeoisie impérialiste, obligée par une résistance populaire...

Dans l'émission citée, quelqu'un a ajouté que la collaboration vichyste des autorités françaises serait due à la propre faiblesse de l'Etat français... Mais en ce cas, c'est l'Etat espagnol qui est plus faible économiquement et militairement et aussi plus isolé socialement que l'Etat français.

C'est vrai que la faiblesse, c'est-à- dire la profonde crise, du système capitaliste impérialiste est le motif de l'actuelle fascisation accélérée de toute l'Europe, et cela comme partout dans le monde. De la même façon que l'actuelle escalade de la guerre impérialiste est la conséquence directe de la banqueroute générale de l'économie capitaliste...

Mais il faut aussi ajouter que la bourgeoisie a toujours agi contre son ennemi commun : le mouvement de résistance populaire et les organisations révolutionnaires, de même qu'elle est venue en agissant contre les pays socialistes. En réalité, c'est le seul terrain où fonctionne l'«alliance de classe» de la bourgeoisie des différents pays, parce que pour le reste, c'est toujours la guerre entre les loups.

Comme on peut bien le constater, cette alliance fonctionne et même s'intensifie en époque de fort affrontement et de guerre entre puissances impérialistes. C'est le cas de l'actuelle guerre de rapine impérialiste pour une nouvelle répartition du monde (les marchés, les zones d'influence et les dépôts de pétrole et de gaz). Pour la bourgeoisie impérialiste, il s'agit, surtout, d'éliminer (ou de le tenter au moins) tout type de résistance intérieure à ses plans guerriers. Et pour ce motif, tous les pays capitalistes, même ceux qui sont situés dans les blocs impérialistes rivaux (comme c'est le cas du bloc franco-allemand eu égard au bloc des Etats-Unis et à ses alliés, Angleterre, Espagne et Turquie), acceptent que ce soit les fascistes espagnols qui commandent la politique répressive en Europe. Parce qu'ils sont les plus expérimentés? Evidemment, depuis plus de soixante années de barbarie fasciste! Ou comme la presse française le dit: le principal apport de l'Espagne à l'Europe est sa grande expérience dans la lutte contre le terrorisme ; et pour cela, cette grande expérience dans la guerre sale et le terrorisme d'Etat, elle est qualifiée de «démocratie moderne».

Un autre exemple significatif de cette «alliance de classe», c'est la complicité de tous les Etats européens avec les bouchers turcs dans les carnages sur les prisonniers révolutionnaires. Parce que la bourgeoisie européenne fait cause commune contre le mouvement de résistance antifasciste et anti-impérialiste en Turquie.
Bref, le panorama qui se présente à nous n'est pas du tout «joli»! Mais j'ai une absolue confiance en l'inépuisable capacité de résistance des peuples, en l'inépuisable énergie révolutionnaire qui se renforce et qui s'agrandit avec ses propres déroutes.

C'est clair que la seule force qui peut arrêter les fascistes et la guerre impérialiste est la guerre de résistance populaire, c'est la guerre civile révolutionnaire et je n'ai aucun doute non plus que la résistance populaire finira par vaincre tous les empires. Je pense qu'il n'y a pas de doute pour tous les démocrates, antifascistes et anti-impérialistes qu'il faut faire tous les efforts possibles pour construire le Secours rouge international. Parce que contre le terrorisme international impérialiste et face à l'«alliance de classe» de la bourgeoisie, il faut lui opposer l'alliance de tous les peuples, la solidarité internationaliste.

J'espère que mon français est un petit peu plus compréhensible, quand même, c'est dur... Salut à toutes et à tous!

FERNANDO

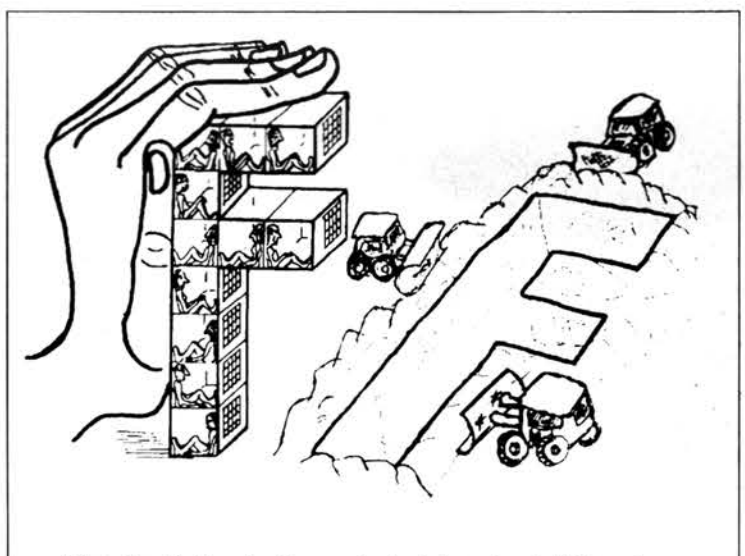

Chantier d'extermination contre les prisonniers politiques turcs, prison de type F conçue par le gouvernement fasciste turc.

PS: à propos de la propagande d'intoxication de la bourgeoisie, il ne faut pas oublier que pour cette bourgeoisie il n'existe qu'un seul «principe», qu'un seul «idéal», celui d'obtenir toujours le plus grand bénéfice. Le capital ne peut exister qu'en son circuit «naturel» de reproduction amplifiée et lorsqu'elle trouve des obstacles, alors... comme toujours, elle répond à coups de canon. C'est la principale loi du capitalisme. C'est la base de cette monstrueuse société capitaliste.

Perpétuité

Je t'écris d'une nuit noire habitude
Je t'écris d'une vie qui hésite à se vivre
Pourtant, ici, j'ai appris à aimer
L'horloge est arrêtée
Je suis perpétuité

J'ai appris à t'aimer dans cet enfer soumis
C'est ici que j'ai vu mourir tous mes amis
Mais toutes les vies ne sont pas sacrées
Ils en sont désolés...
Je suis perpétuité!

Ils me disent souvent qu'eux aussi sont parents
Et puis que loin des yeux il est question de temps
Ils ont des enfants et moi j'en avais
Le présent, l'imparfait
Je suis perpétuité

C'est pour lui que j'écris mon destin quelque part
Et dans son cœur d'enfant qui s'ouvrira plus tard
Je verse l'amour que j'ai pu sauver
A leur barbe, à leur nez
Je suis perpétuité

Malgré les hauts murs gris qui s'éloignent sans cesse
Malgré tous les verrous s'ouvrant sur tes caresses
J'entends les cris dans les murs voyager
Vous me croyez fêlé ?!...
Je suis perpétuité !

Comme si les frayeurs de l'enfance lointaine
Avaient poussé d'un coup un appel à la haine
J'aime la vie de ceux qui ont été
Si morts et pas assez!
Je suis perpétuité

Le temps se mesure par un certain regard
Et l'autre n'est autre que l'hôte du hasard
Dix mètres carrés pour être épiés
Faites pas l'étonné!...
Je suis perpétuité

L'espoir tuberculeux tousse sa négritude
Et vous vous déchirez pour une servitude
Que vous prenez pour une qualité
Vous êtes absurdité!
Je suis perpétuité

Je n'ai plus aujourd'hui que des mots d'insoumis
Je les prends comme ami comme on prend le maquis
En cascade je crache ma pensée
Folle, illuminée...
Je suis perpétuité

L'avenir me dira si j'ai un devenir
Et si leur liberté vaut la peine de souffrir
Ils ne me lâcheront vraiment jamais
Comme un compte à régler
Je suis perpétuité

Ils iront mettre au coffre un sang noir libertaire
Et cloner les prolos qui savent bien se taire
Leurs chaînes ne seront pas signées Cartier
Mais made in société
Je suis perpétuité

Autrefois on disait «de la chair à canon...»
Sitôt les yeux ouverts on t'envoyait au front
La paix a changé les priorités
«De la chair à juger»
Je suis perpétuité

En votre âme et conscience, illusion du pouvoir
Il vous faut bien punir pour remplir vos devoirs
Vous êtes tous des assassins bien-nés
Un jour vous paierez.

Prisonniers de la centrale d'Arles

SÉCURITÉ SUPER-STAR

La seule réponse concrète faite par le gouvernement, après un an et demi de bla-bla médiatique autour des prisons, a été l'adoption du projet de construction de 4000 nouvelles places de détention. Nous n'étions pas dupes et comme d'autres nous avons compris que le show télévisé n'avait servi qu'à débloquer les fonds nécessaires à la mise en place d'un tel projet. L'ensemble des participants à ces conversations de salon (parlementaires, associations, journalistes, intervenants, etc.) se sont contentés de la réponse la plus répressive qui soit, puisque même le projet de loi pénitentiaire s'inscrit dans la même logique. Ces bonnes consciences effarouchées auront certainement trouvé l'apaisement en apprenant que chaque cellule de ces petites unités sera pourvue d'une douche et de toilettes fermées, mais sans se préoccuper de la généralisation de l'isolement, de l'accroissement de la longueur des peines, de l'élimination sociale et du renforcement du projet politique de pénalisation de la pauvreté. On ne peut pas réfléchir à la prison en la considérant comme un monde à part: pour ne pas tomber dans le piège du point de vue gestionnaire, il faut toujours la replacer dans ses fonctions, qu'elles soient d'ordre économique, politique, moral, qui ne sont autres que surveiller, punir, éliminer même en dehors des murs les pauvres qui ne peuvent ou ne veulent pas se soumettre aux règles des puissants. Et, comme par hasard, ces 4000 nouvelles places ont déjà été multipliées par deux. D'un côté 400 places supplémentaires pour les mineurs «délinquants», d'un autre la construction de véritables QHS pour les très-longue-peine qui, au dire des matons, sont ingérables. Ce processus s'inscrit parfaitement dans le contexte sécuritaire, la prison restant l'outil le plus répressif dont l'Etat s'est doté pour stopper toutes les activités dont le profit lui échapperait. A un moment où la délinquance est analysée spectaculairement comme un comportement déviant, comme une maladie psychologique et où l'Etat continue de se perfectionner pour empêcher les troubles sociaux, on ne peut pas réfléchir, agir contre le système carcéral sans l'envisager dans le contexte plus général que la promulgation des lois sécuritaires a accentué après le 11 septembre. De la même manière, chaque résistance, chaque offensive contre ce système étatique et marchand ne peut oublier dans son analyse la réalité de la prison, ne serait-ce que parce qu'elle est de plus en plus un passage obligé.

La sécurité a toujours été l'un des piliers idéologiques des sociétés marchandes pour qui il s'agit autant de protéger les propriétaires que l'idée de la propriété. Faire que tout soit rentable, que l'argent devienne le seul rapport social en détruisant tout ce qui échappe à la loi du profit, tel est le projet capitaliste, c'est-à-dire considérer tout ce qui est vivant, y compris l'être humain, comme une valeur marchande. La production humaine détermine l'ensemble des rapports sociaux; quand le profit et l'enrichissement individuel concentrés dans les mains d'une infime minorité constituent le fondement de l'organisation, il est incontournable pour les nantis de fabriquer les armes et les outils nécessaires à leur sauvegarde. Les lois sécuritaires récemment votées concluent logiquement trente ans d'une politique de dépossession des biens collectifs, de destructuration systématique des liens sociaux, d'une exploitation délirante des richesses naturelles et tout cela laisse présager du pire.

Il ne s'agit pas de s'illusionner sur la dimension libératrice du travail salarié, ni d'être nostalgique du plein-emploi qui envoyait les ouvriers à la chaîne: ceux-ci ont toujours aspiré à travailler moins, à gagner plus et parfois à travailler autrement, ce que pourrait permettre une réduction réelle du temps de travail, et se consacrer à des activités non lucratives. Bien au contraire, l'automatisation, l'informatisation, la robotisation ont détérioré les conditions de travail, provoquant des comportements individualistes qui freinent l'élaboration de contestations collectives. Au fur et à mesure des plans sociaux, l'augmentation de la production est inversement proportionnelle à la réduction des effectifs, éjectant durablement une frange de plus en plus importante de la population et ne conservant que le strict minimum pour assurer la production: les ouvriers sont une masse salariale, un coût fixe que les patrons essaient de réduire au minimum. Plus question de buller, de discuter, de se rencontrer. Comme les places sont limitées, chaque employé est en compétition avec l'autre; la menace du chômage joue son rôle d'épouvantail et dissuade les plus endettés de mettre en cause, même verbalement, les patrons, les salaires, les conditions de travail.

Les 35 heures, la plus grande avancée sociale imaginée par la gauche plurielle pour étouffer le mouvement des chômeurs et des précaires de 1998, aura été le moyen de mettre en cause les conventions collectives arrachées de longue lutte. La réduction du temps de travail, sans créer d'emplois ou si peu et du précaire de préférence, a permis l'instauration de la flexibilité comme donnée de base de l'organisation du travail. Plutôt que de créer du temps libre, cette réalité a engendré une main-d'œuvre corvéable. Pour optimiser la production, les patrons peuvent faire tourner les machines même le dimanche, obligeant le travailleur à s'adapter au rythme de la production sans tenir compte de la vie familiale et sociale des premiers concernés. Non seulement les 35 heures développent le stress, l'esprit de compétition, la notion de rentabilité, mais ne signifient pas qu'on travaille moins longtemps. La réduction des effectifs a pour effet pervers de rendre chacun responsable de la somme de travail à effectuer: si quelqu'un prend un congé maladie, par exemple, il oblige un autre à faire son travail en plus. Du coup, ce n'est pas le patron qui se trouve responsable du dysfonctionnement mais chaque travailleur. Et si cet encadrement, ce chantage permanent ne suffisait pas à assurer la bonne marche du profit, les nouvelles lois anti-terroristes permettent de criminaliser tout acte de ras-le-bol, de résistance, qu'il soit individuel ou collectif. L'occupation d'une entreprise est assimilée à une violation de domicile, toute utilisation de matériel de l'entreprise est une détérioration ou un vol de bien privé, la séquestration de cadres devient une prise d'otages qui peut être passible de cour d'assises (cf. compte rendu du procès de Guingamp). Les classes dirigeantes qui, en Angleterre sous Thatcher, ou en France sous Jospin, tentent par tous les moyens de décrédibiliser l'idée même de la grève viennent de remporter une grande victoire: tout ce qui empêche la production est considéré comme un acte terroriste. Chacun étant relégué dans sa forteresse individuelle, obnubilé par la sauvegarde de son emploi et le remboursement de ses crédits, il semble bien loin le temps où l'idée de l'autogestion des moyens de production existants était considérée comme réformiste par ceux qui avaient encore assez de champ libre pour imaginer une transformation radicale de la société. Aujourd'hui combien se posent encore la question : quoi produire, pour qui et comment?

Un des thèmes les plus développés par le discours sécuritaire est l'insécurité dans les banlieues, dans les écoles, la délinquance des jeunes, les «sauvageons». Les banlieues seraient quotidiennement le théâtre de violences aveugles et exacerbées, de trafics illicites en tout genre voire de viviers propices à la fabrication de terroristes islamistes. Sans tomber dans cette caricature, on voit mal pourquoi l'appât du gain serait moins fort dans les milieux «populaires» que chez les bourgeois : la différence qu'il y a entre un Jean-Christophe Mitterrand et un voleur de voiture, ou entre un Crozemarie et un racketteur de baskets est que les deux sus-nommés sont déjà gavés de pognon, et que, même s'ils sont mus par la même loi du profit, ils ne gagnent pas les mêmes dividendes, ne provoquent pas les mêmes dommages et ne prennent pas les mêmes risques, tant s'en faut. Le spectacle qu'offrent les garants de l'autorité publique, tout comme les incitations à la surconsommation, sont autant d'invitations à l'accumulation des biens, à la réussite individuelle, à la loi du plus fort. Mais qu'on ne s'y trompe pas, les plus forts à ce jeu-là sont toujours du même côté, celui du pouvoir. Il y a ceux qui produisent l'idéologie et ceux qui cherchent à les imiter. Selon un rapport de l'ENA de 2001 sur le thème «Territoire et sécurité»: «Pour l'essentiel, les revenus tirés des trafics sont utilisés comme complément de revenu pour les familles et comme mode de financement de certains besoins de consommation des jeunes. Dans le premier cas, ils constituent donc des revenus d'appoint de faible valeur absolue, mais dont l'importance relative peut s'avérer capitale pour des familles à très faibles ressources, en leur permettant par exemple de payer un loyer ou de rembourser leurs dettes. Dans le deuxième cas, ils permettent aux jeunes trafiquants de financer des besoins (sorties, vêtements, cannabis, alcool, cigarettes pour l'essentiel) dont l'ampleur reste souvent limitée. À cet égard, les «signes de richesse» effectivement arborés par les jeunes sont en général très relatifs, compte tenu de l'état de pauvreté globale dans lequel ils apparaissent. Ils reflètent le plus souvent des comportements de parade qui trahissent la quête d'une reconnaissance, voire d'un statut social. S'il n'y a pas d'interdit à l'introduction de l'argent illicite dans la sphère domestique, les revenus des jeunes peuvent également concourir aux dépenses familiales.» Puisque les pouvoirs publics reconnaissent eux-mêmes le peu de dangerosité réelle et l'importance régulatrice de ces trafics, ceux-ci ne peuvent pas être la véritable cause du déploiement quasi militaire qui règne dans les cités populaires. A partir des années 50, ces grandes cités commencent à pousser: y sont concentrés pêle-mêle la main-d'œuvre émigrée, les populations rurales qui ne trouvent plus de travail dans l'agriculture industrielle, les pauvres de Paris et des grandes villes éjectés par les réhabilitations, la résorbtion des bidonvilles, les rapatriés des colonies. Au fur et à mesure des démantèlements et des délocalisations, de l'accroissement du chômage, les cités-dortoirs sont devenues des cités-ghettos. Là sont relégués tous les laissés-pour-compte, les Rmistes, les chômeurs, les précaires, les étrangers employés aux tâches les moins gratifiantes pour des salaires misérables, que l'Etat français a toujours méprisés et maintenus dans une situation plus que précaire en accordant ou en supprimant au cas par cas des papiers, en exerçant une pression quotidienne sur les familles pour bien leur signifier qu'ils sont tout juste tolérés et clairement indésirables.

Le peu de structures sociales et culturelles (MJC, club de jeunes, centre culturel, etc.) était souvent pris en charge par les habitants eux-mêmes et conservait ainsi leur véritable fonction de lieu collectif et non lucratif. En 81, après l'arrivée des socialistes au pouvoir, ces espaces ont été placés sous tutelle municipale, les budgets peu à peu supprimés et finalement les structures fermées. Ces barres de béton qui avaient offert au début un confort jusque-là inconnu (eau chaude, WC, lumière...) se sont rapidement révélées pour ce qu'elles sont: des univers concentrationnaires, isolés, laissés à l'abandon où l'inactivité et l'absence de perspectives ont logiquement détruit les liens et induit des réflexes individualistes qui poussent chacun à sortir seul de sa misère. Les lois sécuritaires ne cherchent pas à recréer de la vie en isolant les quelques perturbateurs ou en empêchant le bruit dans les halls d'immeuble mais bien à contrôler des populations entières qui un jour ou l'autre pourraient bien venir perturber la tranquillité conformiste: il n'est pas à l'ordre du jour de se poser la question de la résorbtion de la misère et de la pauvreté, au contraire l'avenir est à la concentration des richesses dans le plus petit nombre possible de mains, ce qui signifie de plus en plus de pauvreté pour les autres. Les lois encadrent cet état de fait : pour être certain que chacun reste à sa place, c'est-à-dire chez soi à bouffer de la télé, l'Etat vient d'interdire les rencontres dans les derniers espaces publics en interdisant tout rassemblement dans les halls d'immeuble.

Non seulement on réprime toute velléité de communauté hors contrôle étatique mais on habitue dès le plus jeune âge les enfants à accepter le regard des autorités sur chacun de leur geste : la prolifération des caméras, dans les halls d'immeuble, dans les écoles ou dans les rues est néfaste au-delà même de leur utilisation immédiate. Accepter ce contrôle permanent pourrait avoir comme fâcheuse incidence de considérer comme normal le fait d'être sans cesse sous le regard policier des tenants de l'ordre, et de banaliser la délation.

Pour optimiser toujours plus sa mainmise, l'Etat tente de s'immiscer jusque dans l'intimité des couches les plus pauvres. Les lieux d'habitation ont des baux de plus en plus précaires et les organismes dits sociaux peuvent pénétrer et enquêter jusque dans les chambres à coucher pour attribuer ou non des allocations. Les nouvelles lois sécuri- ...

... taires renforcent les pouvoirs de police en leur permettant de perquisitionner à n'importe quelle heure du jour et de la nuit dans des lieux privés. Ce nouveau type de commission rogatoire très floue accordée encore plus généreusement par les juges d'instruction laisse la possibilité aux flics de procéder à de véritables rafles sous des prétextes aussi futiles qu'un vol de scooter, ou un outrage envers l'un d'entre eux.

Ce contrôle social sur les existences a pour objet de s'assurer que rien n'échappe ni ne vienne entraver la rentabilité. Il semble désormais aberrant de concevoir qu'un bien, une richesse, soit conçu pour être utilisé ou dépensé sans autre finalité que le bien-être collectif, en dehors de toute idée de bénéfice financier. L'argent n'existe que pour produire plus d'argent ; avant qu'il n'envahisse toute la planète et qu'il ne pénètre tous les rapports sociaux, des compromis arrachés à force de luttes avaient laissé une part plus belle aux services publics. L'éducation, la santé, les biens vitaux (eau, électricité, logement...), la culture devaient soi-disant profiter de façon équitable à tout le monde. Même si ces grandes valeurs étaient loin d'être réalisables dans ce monde capitaliste et qu'elles lui permettaient de se développer, les vingt années de gauche au pouvoir, au travers de vastes chantiers de privatisation, ont tenté de détruire l'idée de l'existence possible de biens collectifs non rentables en prônant, avec Thatcher, l'idée du bonheur dans l'enrichissement personnel et malheur aux vaincus. L'un des derniers exemples en date, celui des transports en commun, est révélateur de ce processus. Il y a peu de temps encore, différents mouvements de chômeurs et de précaires, avec une partie des employés de la SNCF, proposaient et démontraient que la gratuité des transports était un projet viable. C'était oublier le lobby des constructeurs automobiles et des compagnies pétrolières qui voient d'un mauvais œil tout ce qui pourrait freiner les ventes si juteuses de voitures particulières, et tant pis si l'on perd son temps dans des embouteillages sans fin, tant pis si les pics de pollution deviennent alarmants. Les transports seront payants et les lois sécuritaires prévoient une peine d'emprisonnement de 6 mois pour les fraudeurs récidivistes (au-delà de 10 contraventions). L'autre conséquence de cette mesure est d'empêcher les plus pauvres de se déplacer, vu les tarifs de plus en plus prohibitifs pratiqués. Et cette gangrène qu'est le profit, si rien ne vient la stopper, s'emparera de tout ce qui est vivant, jusqu'aux particules les plus infimes. La fission de l'atome, les manipulations génétiques en tout genre ouvrent des champs d'exploitation inégalés, qui bouleversent irrémédiablement toute organisation humaine comme tout ce qui est vivant.

Mais les couleuvres ne sont pas encore avalées et ils ont beau promettre qu'ils vont faire aimer le vingt et unième siècle, cette idée du progrès est loin d'être évidente pour tout le monde. Pour tous ceux qui n'auront pas leur place dans ce banquet morbide, comme pour ceux qui refuseront de s'y attabler, l'Etat prévoit tout ce qui est nécessaire pour encadrer, réprimer, enfermer... Notre volonté n'est évidemment pas d'aider ou de renforcer l'idée que notre ennemi est invincible, bien au contraire le fait qu'il soit dans l'obligation d'étaler sa puissance révèle aussi sa faiblesse : on a toujours eu coutume de penser que plus un pouvoir était fort, moins il avait besoin de le montrer. Et le moins que l'on puisse dire est qu'aujourd'hui nous assistons à une démonstration de force digne d'une période d'occupation : d'abord la présence bien concrète et très démonstrative des forces militaires et policières, puis la pénétration diffuse et moins visible de l'idée du droit comme valeur intemporelle, apolitique, religieuse, enfin l'émergence de groupes de contrôle social (associations, nouveaux syndicats, clubs...) qui se proclament citoyennistes et qui sont des relais étatiques qui servent à la fois à éviter les dérapages d'une contestation et à donner l'illusion de la participation critique de l'ensemble de la population à la vie publique.

Les flics sont partout et le font savoir. dans les gares, dans les transports, dans les aéroports, dans les lieux publics... un regard neuf qui se poserait sur ce paysage très bleu marine pourrait penser que la France est en guerre. Et de fait, elle l'est. Non pas contre un fantôme extérieur qui aurait la forme de barbus talibans, mais contre les pauvres qu'il s'agit d'encadrer et de mettre au rancart un peu à la manière des voitures qui ne passent plus le contrôle technique. Et, forts d'une propagande démultipliée par la période électorale, armés de statistiques totalement farfelues sur la « délinquance juvénile », tous les représentants armés du pouvoir ont le champ libre pour déverser leur racisme, leur brutalité collégiale sans aucune retenue. Que les arrestations soient quasiment toujours accompagnées de coups, c'est une pratique ancienne même si elle s'aggrave aujourd'hui : quand on donne des armes à des simples d'esprit mus par le goût des exactions, lâches et stupides, on ne peut pas s'étonner d'entendre la BAC dire à 5 jeunes interpellés le 2 mars aux Lilas pour un vol de bière, « nous ne sommes pas des fascistes, nous sommes des nazis », tout en cassant le fémur de l'un d'entre eux à coups de pied. On ne peut pas s'étonner non plus qu'ils s'estiment au-dessus des lois et de leurs prérogatives en empêchant toute intervention extérieure qui s'indignerait de leur comportement, ou qu'ils organisent des manifestations devant les palais de justice pour fustiger des juges qu'ils trouvent trop laxistes, ou encore qu'ils se permettent de descendre dans la rue pour exiger la révision de la loi sur la présomption d'innocence et... l'obtenir. Ils font la loi, et ont les mains libres pour exercer leur droit de vie ou de mort : ils tirent sans vergogne, sans avoir à justifier de quoi que ce soit et appliquent une peine de mort en guise de comparution immédiate. Qu'il n'y ait pas de méprise, ce ne sont pas des bandes fascistes qui agiraient pour leur compte, mais bien des serviteurs de l'Etat qui sait les récompenser de tous leurs agissements. Madelin leur a même promis, s'il était élu, de prévoir la catégorie juridique d'« homicide excusable » pour classer sans enquête leurs assassinats.

La violence de l'Etat est la seule légitime, disent-ils : pas seulement dans les faits mais dans la conception même de la social-démocratie que la gôche a si bien mise en place. Le droit comme valeur à la fois intrinsèque et indiscutable du progrès place l'Etat et ses lois en dehors de toute critique possible. Tout est pensé pour qu'on ne s'interroge plus sur le bien-fondé d'une telle conception, celle de ce droit qui prétend régir, organiser, réguler l'ensemble des rapports sociaux pour le bien-être de tous, alors qu'il n'est que l'expression de la domination arbitraire sinon totalitaire de quelques-uns sur l'ensemble de la société. Nous ne le dirons jamais assez, le droit c'est celui du plus fort, et chaque fois qu'une critique s'exprime avec ses termes, même si son contenu est juste, elle porte la marque de la soumission aux règles et au pouvoir des puissants de ce monde. La reconnaissance du droit engage avec elle les formes de dialogue, de contestation, les limites à ne pas franchir, bref la légalité établie par l'État. Dès qu'on dépasse ces limites, on se trouve hors droit, hors la loi. C'est en cela que les lois sécuritaires sont un tour de vis qui n'est pas sans conséquence car elles restreignent encore davantage le champ d'actions qui se trouvaient encore dans les limites de la légalité et donc accessibles à plus de monde. La pénalisation de gestes individuels ou collectifs qui étaient perçus il n'y pas si longtemps comme l'expression d'une critique sociale les marque désormais du sceau « illégal » donc regardé par une frange importante de la population comme un choix impossible puisque hors du terrain du droit : « Vous ne pouvez pas occuper votre usine, ne pas payer votre titre de transport, ou voler ce que vous ne pouvez pas acheter », « Pourquoi, si en le faisant je remets en cause la précarisation, la fabrication de la misère, la mise à l'écart de plus en plus définitive des pauvres ? » « Parce que vous n'avez pas le droit de le faire. Il faut trouver d'autres moyens de vous exprimer et de poser vos questions d'ailleurs fort justes dans un cadre reconnu par la loi : aller voter, participer à la vie républicaine au sein de structures prévues à cet effet »... Autant dire, « Ferme-la, sous peine d'aller en prison et d'être pris pour un fou ou un malade. »

Le projet social-démocrate est clair : faire admettre l'idée du profit et de l'argent à l'ensemble de la société. Par la force à ceux qui résisteraient, par la carotte à ceux qui sont prêts à collaborer. L'idée du citoyen est le corollaire de celle du droit. Les citoyens sont ceux qui véhiculent, d'une façon ou d'une autre, l'idée de l'inéluctabilité de l'Etat et du système marchand, qui y souscrivent activement en devenant un actionnaire, petit ou grand, de ce monde, en collaborant avec les organes de répression, en participant à la vie « démocratique » sans jamais rien remettre en cause véritablement. Ils sont les nouveaux gestionnaires et garants dont l'économie a besoin. Jospin, dans son programme, propose une grande alliance entre tous les « possédants », les très riches comme les presque pauvres, contre ceux qui sont complètement exsangues de toute richesse exploitable ou ceux qui refusent de se laisser traire. La formation de cette nébuleuse, que l'on a du mal à appeler classe moyenne tellement elle répond à des critères nouveaux puisqu'on y trouve aussi bien des ouvriers que des patrons, des nantis que des sous-employés, est le résultat d'un long processus : imposer l'idée de la propriété privée en faisant du plus grand nombre possible des propriétaires, même de quelques miettes. Tout ça repose sur le mensonge d'une grande réconciliation interclassiste entre exploiteurs et exploités autour du Dieu Argent, sous l'égide policière d'associations citoyennistes qui servent de relais aux différents pouvoirs : cela va des associations de quartier dont le but premier est de surveiller et dénoncer toute réaction énervée dans les cités, et d'empêcher toutes autres sortes d'organisations que celles contrôlées par les pouvoirs publics, à des groupes internationaux comme Attac qui développent l'idée d'une critique participative, éliminant idéologiquement et juridiquement si cela est nécessaire ce qui ne rentre pas dans la droite ligne. Ils cherchent à restreindre au minimum les prises de conscience collective qui dépassent les responsabilités individuelles et remettent en cause les valeurs fondamentales du capitalisme : exemple simple, 80 % des viols sont commis par des membres proches à l'intérieur des familles (père, oncle...), qui est malade, chaque violeur ou la conception du noyau familial ? Ils préfèrent, main dans la main, qu'ils s'appellent José Bové, Julien Dray ou Ramonet, défendre leur conception d'un capitalisme équitable, un peu comme d'autres prônent la construction de prisons hygiéniques pour des détenus citoyens.

Le secteur tertiaire, aux contours assez flous, qui comprend des professions libérales, les fonctionnaires, des prestataires de service qui ont souvent des boulots aussi abrutissants qu'aléatoires, et qui contient aussi des éléments qui ne sont pas à l'abri de la précarisation, brouille quelque peu les vieux schémas. De plus, les ouvriers, ce qu'il en reste, sont accrochés à des emplois sans cesse menacés ; les paysans ont quasiment disparu, sont devenus soit des ouvriers agricoles, soit des curiosités touristiques que l'on maintient à coup de subventions. Il n'en reste pas moins que les nantis, les riches sont toujours aussi peu nombreux et ont dans leurs mains de plus en plus de monopoles et que le nombre de chômeurs, de précaires, de Rmistes, que l'on tente d'apaiser par de maigres allocations, ne cesse d'augmenter.

Auparavant, les ouvriers possédaient une arme redoutable, celle de pouvoir bloquer la production : la réduction massive des effectifs, le chantage au chômage, l'endettement individuel freinent les velléités des travailleurs qui n'emploient ces méthodes qu'en dernier recours : les ouvrières de Moulinex par exemple ont mené leur lutte désespérément, en sachant que quel que soit leur dédommagement elles seraient renvoyées chez elles avec très peu de chances de retrouver un emploi. Ceux qui n'ont plus rien à attendre de ce système sont désignés par le pouvoir, par les médias, comme les ennemis potentiels de ceux qui ont un tout petit quelque chose à défendre : c'est dans ce mensonge qu'il faut s'engouffrer. Chercher dans la confusion semée par les possédants la définition claire et précise des nouveaux rapports de forces qui permettent de définir à la fois les points de vue et de désigner les ennemis ; cela signifie aussi de montrer à ceux qui sont déjà fortement menacés par ce processus d'exclusion qu'ils n'ont déjà plus grand-chose à perdre et rien à gagner d'un système marchand qui les jettera à leur tour quand ils seront devenus inutiles au profit. Il y a quelques centaines d'années, on enfermait les pauvres dans des hôpitaux, c'était la méthode employée pour éradiquer la misère. Les tendances américaines, largement relayées en Europe, sont assez proches de ces pratiques : mettre à l'écart, enfermer tout ce qui est inutile et qui représente un danger. Car nous sommes un danger, et c'est bien cela qu'il faut remettre au goût du jour, en nous organisant dedans comme dehors, en rompant avec ce fatalisme de propagande, en fabriquant nos résistances, en désignant l'ennemi là où il est, qu'il soit patron ou éducateur, juge ou militaire, banquier ou politicien, en pointant tout ce qui permet la survie insensée de ce monde marchand. Comme le disait Jacob, voleur anarchiste du début du siècle, « le droit de vivre ne se mendie pas, il se prend ».

WEEK-END DE RENCONTRE

Les 9 et 10 février a eu lieu à Paris une rencontre entre des collectifs, des animateurs radio et des individus de Marseille, de Vallauris, de Dijon, de Grenoble, de Genève, de Montpellier, de Valence, de Toulouse, de Bordeaux, de Clermont-Ferrand, de Chalon-sur-Saône, de Paris, de Rennes, de Guingamp et de Lille ; tous ayant le désir d'agir autour du thème de la prison.

Parmi les personnes présentes certaines font un journal, souvent diffusé à l'intérieur des prisons. Trois journaux ont été mentionnés.
La Monseigneur fanzine de squatteurs autonomes lillois qui aborde de nombreux sujets dont celui de la prison.
L'ABC (Anarchist Black Cross), bulletin qui fédère des individus (à Lille, à Dijon et ailleurs en France et dans le monde), ayant pour objet de faire sortir les revendications des prisonniers en lutte aussi bien au niveau national qu'international. Il est envoyé en prison mais rentre de plus en plus difficilement.
L'Envolée, bimestriel parisien contenant des témoignages de l'intérieur, des réflexions sur la prison et sur la société qui l'a engendrée. La proposition a été faite de partager plus largement cet outil.

Il existe déjà six émissions radio et trois sont en bon chemin :
Bordeaux, une émission hebdomadaire de messages et de débat, d'une heure trente avec des familles et proches de prisonniers. Ils veulent ajouter une demi-heure au moins pour aborder des problèmes de fond et se «radicaliser». Une heure pour Graduge, *La clé des ondes*, mercredi de 19 h à 20 h 30.
Marseille, deux émissions hebdomadaires de messages. *Radio Galère*, jeudi et samedi de 20 h 30 à 22 h 30.
Paris, émission hebdomadaire d'une heure trente sur des sujets de fond, avec des invités (ex-taulards, proches, «spécialistes»...). *L'Envolée*, Fréquence Paris Plurielle, 106.3, le vendredi de 19 h à 20 h 30, rediffusion le lundi de 12 h 30 à 14 h.
Toulouse : rediffusion de *L'Envolée* une fois par semaine. Ils vont faire leur propre émission d'ici peu, pour aborder entre autres le problème du droit, pour informer et aider les prisonniers dans le rapport quotidien avec l'AP. Canal Sud 92.2, le vendredi.
D'autres projets sont en train de se mettre en place.
À **Montpellier**, suite à la rediffusion de deux émissions de *L'Envolée* ayant créé une polémique au sein du conseil d'administration, deux personnes décident de faire une émission mensuelle (pour l'instant). Radio Clapas 93.3.
Lille, ils voudraient faire une émission hebdomadaire sur Radio Campus. En attendant *La voix sans maître* fait une émission spéciale sur les prisons le vendredi 19 avril de 19 h à 20 h sur Radio Campus 106.6.
Dijon, prochainement *L'ABC* fera une émission pilote.
Genève : émission hebdomadaire d'une heure en différé le lundi, *Silbaro* sur Radio Zone 93.8 qui émet sur les taules autour de Genève jusqu'en France voisine.
Vallauris, ils vont essayer de trouver une radio pour, dans un premier temps, rediffuser les émissions déjà existantes. L'idée leur est venue, pendant le week-end, de faire leur propre émission. Comme cet outil existe, tout le monde est invité à faire des prises de son lors de débats ou d'actions.

Il existe déjà un site Internet exclusivement sur la prison, «ban public», prison.eu.org, qui désire fédérer l'ensemble des énergies critiques envers l'enfermement et se veut le plus exhaustif possible. Un «forum de discussion» va être ouvert entre les différents collectifs afin de permettre une circulation plus rapide des infos.

Tous ces moyens à notre disposition ne seront efficaces que si les informations sortent de prison et circulent. Nous nous sommes mis d'accord pour que dès qu'une nouvelle nous parvient, elle soit mise sur Internet et transmise à tous les collectifs, qui eux-mêmes la font circuler avec leurs moyens (radios, tracts, journaux, manifs...). La diffusion des nouvelles de l'intérieur est très importante car sinon ce sont des informations rarissimes et complètement faussées qui filtrent dans les médias.
Si diffuser les coups de gueule de l'intérieur nous semble important, il l'est tout autant de suivre de près les abus de pouvoir de la matonnerie et de l'AP.

Suite à l'émeute de Poissy, on a vu que lorsque les prisonniers nous ont envoyé la liste des transférés, en utilisant les moyens à notre disposition nous l'avons diffusée et ainsi les prisonniers qui ont vu débarquer ces personnes ont pu signaler où elles se trouvaient et permettre ainsi de ne pas perdre leur trace et de ne pas les laisser dans l'isolement. Cette démarche assez anodine permettrait pourtant de mettre rapidement une certaine pression sur les matons pour les empêcher de se défouler sur les prisonniers, en étant présents devant les taules pour distribuer des tracts ou déployer une banderole...
Lorsqu'un prisonnier est particulièrement dans le collimateur des matons, nous envoyons une lettre avec accusé de réception au ministère et aux personnes compétentes pour les prévenir qu'elles ne pourront pas feindre de ne pas savoir ce qui se passe, puisqu'on vient de le leur dire.

Toutes les politiques pénitentiaires interagissent les unes sur les autres, il est donc nécessaire d'élargir la solidarité aux prisonniers des autres pays. La lutte contre l'encellulement en Turquie pose le problème de l'isolement tant au niveau carcéral que social. Le problème n'est pas uniquement de se retrouver seul en cellule mais trois en promenade...
L'ABC est pour l'instant le groupe ayant le plus de contacts internationaux.

Nous estimons important de combattre le projet de construction de nouvelles prisons du ministère de la justice, déjà en train de se mettre en place. Il permettra l'emprisonnement d'un plus grand nombre de personnes puisqu'il crée 8 000 nouvelles places dans les prisons françaises. Et permettra une répression plus pointue à travers la séparation des prisonniers suivant trois types d'établissement : les prisons de type 1 où seront enfermés des prisonniers condamnés à de courtes peines, le type 2 pour les peines «moyennement longues» et pour ceux estimés «réinsérables» et des prisons ultrasécuritaires de type 3 pour les «individus dangereux» soumis ainsi à la torture blanche.

Plusieurs chantiers sont déjà entamés. A Avignon et Toulouse les travaux sont avancés, à Valence le terrain est déjà prêt et à Lille le site n'a pas encore été choisi.
La première chose que nous avons à faire est de rassembler le maximum d'informations sur ces chantiers. Toutes les informations collectées serviront à la rédaction d'un quatre-pages qui permettra de mener une campagne d'information.
Un concours d'affiche est lancé aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Du renforcement de Vigipirate aux lois antiterroristes en passant par la loi sur la sécurité quotidienne du 15 novembre 2001 et la réforme de la loi sur la présomption d'innocence : depuis le 11 septembre on est passé de la «course au sécuritaire» à l'«hystérie sécuritaire». Plusieurs collectifs contre ces lois se sont déjà formés.

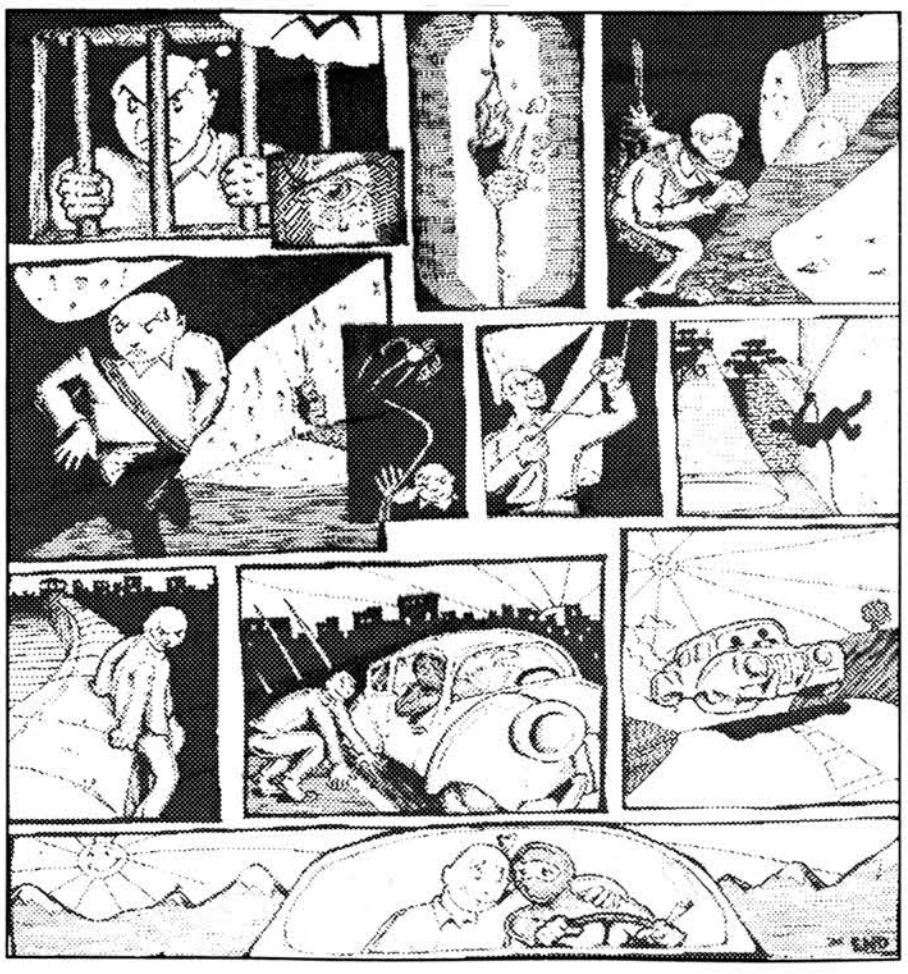

Ni carotte, ni bâton !... Émancipation !

Wouèkend de protestation contre la répression et la banalisation du contrôle des populations

15 et 16 février de l'an 02 à Rennes/Roazhon

Les 15 et 16 février derniers une centaine de personnes se sont mobilisé(e)s à Rennes contre la répression et la société du contrôle...
Ce «wouèkend de protestation contre la répression et la banalisation du contrôle des populations» se voulait être le prologue à une lutte prolongée contre les nouvelles lois sécuritaires et la chasse au terroriste généralisée à l'échelle européenne et partout dans le monde.
Vendredi 15, nous avons débattu à l'éklusérie autour du thème des prisons, d'abord sur le problème particulier de l'esclavage moderne incarné dans le travail carcéral, puis sur la fonction des prisons dans nos sociétés «civilisées». A cette occasion, nous avons diffusé la vidéo du communiqué clandestin des prisonniers d'Arles contre la prison et son monde.
La deuxième partie de la soirée, après une soupe conviviale, s'est focalisée sur les médias et leur rôle dans le renforcement du contrôle social. Pour lancer la discussion un documentaire sur le tournage du film *La Commune* de Peter Watkins : *L'Horloge universelle* de Geoff Bowie. Cela nous a amenés à explorer ensemble des pistes de résistance à cette entreprise de contrôle et à imaginer comment créer d'autres espaces de communication et d'échange (créer des moments de ruptures, élaborer nos propres médias, quelle réappropriation possible des nouvelles technologies digitales...).
Samedi 16, après avoir diffé de l'info sur le marché, nous nous sommes rassemblés à 14 h pour ce que nous avons nommé «la carotte et le bâton ou le grand jeu de la soumission».

Le grand jeu de la soumission
Équipé-e-s d'une carotte spectaculaire (do it yourself) et d'une ●●●

●●● toute autre carotte. Les citoyen-nes dûment équipé-e-s de leur bonnet d'âne soumis-e-s ou contraint-e-s selon les cas n'avaient plus qu'à concourir à leur objectif illusoire ou tenter de sortir du rang au risque de rencontrer les bâtons de nos faux gardiens de la paix des riches (qui avaient tôt fait de les mettre hors jeu ou de les enfermer). Nous sommes ainsi partis au son de la galère pour une déambulation théâtrale et politique à travers la ville.
Chaque lieu symbolique des outils de la répression et du contrôle donna lieu à un arrêt et à des piécettes de théâtre (banques, mairie, commissariat, centre commercial, rue commerçante, caméras de vidéosurveillance, Mac Do).

Parloir sauvage
Au terme de notre périple et après un encas musical sur l'esplanade du très déshumanisé centre commercial Colombia, nous nous sommes résolument dirigés vers la prison des femmes toute proche. Notre troupe (70-80 personnes) s'est installée sur un promontoire en face de l'aile visible de la prison aux cris de «Brûlons nos prisons» et «Solidarité avec les prisonnières», créant ainsi l'occasion d'un instant un parloir sauvage. Ce fut là un grand moment d'émotion pour chacun chacune frustré-e d'être réduit-e à gesticuler à une centaine de mètres de distance pour échanger avec les prisonnières.
De retour à l'ékluserie, la journée s'est poursuivie par une vidéo d'indymédia Italie sur les brutalités policières lors des manifestations anti-G8 en juillet dernier à Gênes. Après quelques échanges sur les dernières nouvelles des inculpé-e-s et les prochaines mobilisations internationales (Barcelone, Séville et no border camp de Strasbourg), nous avons laissé place à la fête (concert, expos sur les LSQ et sur l'occupation d'EDF des compagnons inculpés à Guingamp, table de presse).

Contact: ekluserie@resiste. net
L'Ekluserie, maison occupée,
138 avenue (Sergent)-Maginot–
35000 Rennes/Roazhon

DÉTRUIRE CE QUI NOUS DÉTRUIT

NIK LA TAULE

Samedi 6 avril 2002
Petit déjeuner autour de *L'Envolée*
Balle au prisonnier, parvis des halles de Wazemmes, 15 heures
Sound System All styles aux Imposteurs, 21 heures

Lundi 8 avril
Projections à l'Univers, 16, rue Danton dès 19 heures
Entretien avec Loïc Wacquant sur les prisons de la misère
Paroles en liberté surveillée d'Olivier Coussemacq

Vendredi 12 avril
Conférence-débat : histoire de prison avec l'Anarchist Black Cross
Projection du communiqué clandestin des prisonniers d'Arles
Au Centre culturel libertaire, 4, rue de Colmar.

Samedi 13 avril
Les luttes en prison, dès 17 heures
Projection du film *Le Mur* sur les cellules de type F en turquie
Participation des collectifs Prisons en Turquie et Tout le monde dehors!
aux Imposteurs...

Vendredi 19 avril
Emission de radio spéciale *La Voix sans maître*
consacrée aux prisons. Radio Campus 19/20 heures
106.6 bande FM

Samedi 20 et dimanche 21 avril
Rencontres-débats autour des lois sur la sécurité quotidienne
Perspectives de luttes contre la construction de nouvelles prisons
Avec la participation de *L'Envolée* journal et du CAE de Paris.
Aux Imposteurs dès 18 heures et soirée pizza au 79 le 21 au soir.

Lundi 22 avril
Littératures, livres et prisons : présentation d'ouvrages autour et contre la prison avec Hélyette Besse, Charles Maestracci et l'Insomniaque éd.
A l'Univers, dès 19 heures avec l'infoshop...

ACTIONS, SURPRISES, GRATUITÉ ET PRIX LIBÉRÉS DANS LA RAGE ET LA BONNE HUMEUR
PLUS DE DÉTAILS SUR LE SITE HTTP://MAJO.DYNDNS.ORG/~SQUATTALILLE
SI EXPULSION DES IMPOSTEURS : TÉLÉPHONEZ À L'INFOLINE POUR CONNAÎTRE LE NOUVEAU LIEU DE RENCONTRE (36 72 # 04 02 666).

Une semaine antisécuritaire est proposée du 29 avril au 5 mai pour donner plus d'ampleur à des mouvements souvent isolés et méconnus: cette semaine commune de débats, d'actions, permettrait à chaque collectif de s'exprimer plus efficacement là où il est, en fonction de ses forces et de ses particularités. Nous pourrions imaginer de mettre en commun quelques outils (affiches, autocollants, réunions publiques...), quelques cibles (les garants de la citoyenneté, les porte-parole du discours sécuritaire...) et quelques thèmes d'intervention (transports, halls, instances européennes, prisons...) en espérant que ces manifestations soient coordonnées dans le plus d'endroits possible.
Le projet d'un campement à Strasbourg (18 au 29 juillet) a été abordé. Il s'agit de dix jours de débats, actions... autour du SIS (Système d'information Schengen) dont les locaux sont implantés à Strasbourg. D'autres thèmes seront abordés (les lois de sécurité quotidienne, la prison, les sans-papiers...) en fonction de ce que chacun amènera. Les collectifs (CAE, réseau No Border...) et personnes qui sont en train de l'organiser ne demandent qu'à s'élargir. Plusieurs villes ont mené des actions (ou vont le faire) contre les lois sécuritaires.
La liste est loin d'être exhaustive et nous continuons bien sûr à chercher des complices.

WEEK-END AGITE A GUINGAMP

Depuis novembre 2001, deux squats ont été ouverts à Guingamp dans le Trégor. Le premier, l'ACAB, a été expulsé après quatorze jours d'occupation et une résistance de la part des squatteureuses (cinq des occupantes se réfugient sur le toit).
Le second, TY Disuj, a duré un mois avant qu'une armée de gardes mobiles et un tractopelle les expulsent. Durant l'occupation, trois coupures d'électricité vont être opérées par EDF. Pour dénoncer toutes les coupures, réclamer le rebranchement et le retrait de la plainte pour vol d'énergie, six des squatteureuses occupent l'agence commerciale d'EDF à Guingamp. Après une garde à vue de vingt heures, ils/elles sont accuséEs de séquestration.
C'est dans ce climat électrique de répression et d'intimidation (gazage et sabotage de véhicules, passages incessants devant les lieux avec insultes et menaces, contrôles permanents au faciès...) que s'organise le Frap (Festival de résistance à la répression policière). Dans l'idée, c'était quatre jours de rencontre, de discussions et d'échange d'idées autour des nouvelles lois sécuritaires et répressives, avec au final rassemblement au procès des six inculpéEs.

Petite chronologie du week-end :

Début de semaine du 11/02, occupation d'un pavillon de consultation d'une ancienne clinique privée destinée à devenir le futur commissariat, dans le centre de Guingamp.
Mercredi 20/02, soit 2-3 jours après, passage au tribunal en comparution expéditive.
Jeudi 21/02, avis d'expulsion prononcé par le tribunal (cinq jours...).
Nuit du jeudi 21/02, disparition enchanteresse des squatteureuses dans les contrées bretonnes.
Vendredi 22/02, une petite centaine de CRS venue de bien loin intervient à 6 heures pour procéder à l'expulsion de la clinique... Plus personne...
Fin d'après-midi du vendredi 22/02, l'ancien hangar de matériel agricole Armo, à deux minutes de Bégard, est occupé par une quarantaine de personnes. Il y avait l'eau et l'électricité et les premierEs occupantEs peuvent s'installer pour une période ne dépassant pas le week-end. Le soir, discussion sur le déroulement du week-end.
Samedi 23/02, 15 heures, une grosse centaine de manifestantEs se réunit place du centre à Guingamp... Départ vers le commissariat par la rue piétonne (bombage, bris de distributeurs...), commissariat surprotégé, CRS, grilles antiémeute, camions...
Du coup EDF à côté s'en prend plein les fenêtres. Puis parcours classique: sous-préfecture, re-centre, MacDo protégé, gendarmerie sauvegardée, passage devant l'ancien squatt, CRS au train, on ne le reprend pas... VIGILE VIRIL, GARE A TOI!
Entre-temps, le jus a été coupé à Armo.
Retour à Armo, la soirée débute dans le noir jusque tard. Tandis que les filles cuisinent la récup, les gars galèrent pour le rebranchement, les chiens hurlent et les punks se saoulent (ben oui ça arrive encore!). Les voisins, désespérés d'avoir perdu jus et télé du même coup, se ramènent, sympathisent et donnent un coup de main.
Discut sur la prison, concert Dub solitaire (les groupes locaux ont déclaré forfait pour de pauvres raisons) et bataille d'épluchures «virile» selon certainEs mais salutaire.
Dans la nuit, une agence d'huissier de Bégard brûle... Tout est ravagé, reste que les pignons... Anecdote: c'est l'huissier qui s'est occupé de l'expulsion des trois squatts trégorois! Hasard, coïncidence ou catastrophe naturelle?
Dimanche 24/02, re-passage d'EDF et de ses lieutenants mais ils sont renvoyés vite fait par les squatteureuses. Discut sur la veille et sur la criminalisation des squats, théâtre et disco révolutionnaires. On pourrait regretter que les débats n'aient pas trop avancé mais bon, le réseau s'agrandit.
Lundi 25/02, quarante rescapéEs font face à un cordon de CRS devant le tribunal... Nos amiEs prévenuEs ont bien du mal à accéder au bâtiment tant les condés sont méfiants et nerveux... altercations, coups de matraques pour un des inculpéEs... et tension qui monte en pression.
15 heures, peines requises: cinq mois ferme et trois avec sursis pour l'un des inculpéEs déjà condamnéE en novembre suite à des tags anticapitalo. Et pour les autres, trois mois ferme et cinq avec sursis. Aussi, pour touTEs, interdiction de territoire de Guingamp.
Le Frap est terminé mais les keufs, pas rassasiés du week-end, tournent beaucoup à Guingamp.
Face à une répression toujours croissante, les copains/copines s'en prennent plein la gueule, tous/tes, ici, là, ailleurs, on remet ça, on continue, on s'organise.
Vous aussi, où que vous soyez, manifestez notre solidarité, mettez vos cagoules.
N'attendez pas d'être en prison pour vous bouger.

Article paru dans le bulletin de *L'ABC*, n° 37, mars 2002.

Le 25 mars a eu lieu le délibéré du procès, les six squatters ont été condamnés à plusieurs mois de prison avec sursis.

Matonnerie

Suite à la parution du mensuel L'Envolée, le SNP-FO s'adresse à la ministre...

Madame la Ministre,

Profondément attaché aux valeurs républicaines que constituent la liberté de pensée, d'opinion et d'expression, le SNP-FO n'a jamais manqué de soutenir toute action permettant d'enrichir le nécessaire débat devant être mené autour des conditions d'incarcération et du dossier pénitentiaire en général.

A ce titre, notre organisation accueille la contradiction ou la confrontation de la même manière qu'elle les pratique à l'égard de chacun de ses interlocuteurs : sans aucune distinction de statut, mais dans un esprit de respect et de tolérance réciproques.

Dans ce contexte, la publication et la vente publique de la première livraison du mensuel L'Envolée nous aura laissés d'autant moins indifférents que l'ensemble des personnels pénitentiaires sont aussi gravement qu'impunément mis en cause, cependant que certains articles appellent activement à la sédition et à la violence.

A ce jour nous constatons avec regret – et une fois de plus – qu'aucun de vos services n'a estimé utile de réagir à de tels propos, dont il n'est pas douteux qu'ils connaîtront du moins l'accueil favorable d'une certaine frange d'individus, sinon une probable application à l'instigation de quelques fauteurs de troubles.

Soyons clairs : notre but ne vise pas à l'exercice ni à la réinstauration d'une intolérable forme de censure.

Il ne s'agit pas de sacraliser la prison ; il s'agit de protéger de tout débordement les agents chargés d'une mission de sécurité publique assumée dans des conditions de plus en plus difficiles.

Quand nos homologues d'autres ministères peuvent compter sur la prompte intervention et le soutien de leurs administrations centrales, nous constatons avec amertume que ni la chancellerie, ni la direction de l'Administration pénitentiaire, n'ont estimé opportun de se manifester, quoique le caractère intolérable de certains propos leur ait été présenté.

En tout état de cause, nul ne saurait invoquer le libre exercice du droit de la presse ou une certaine forme de licence journalistique pour justifier les appels non équivoques parus sous des titres aussi évocateurs que : « Recherche complices pour former une entreprise de démolition », « Beau comme une prison qui brûle »... ou encore la constante assimilation des personnels avec des tortionnaires, assimilés dans certains cas à des geôliers de camps de concentration...

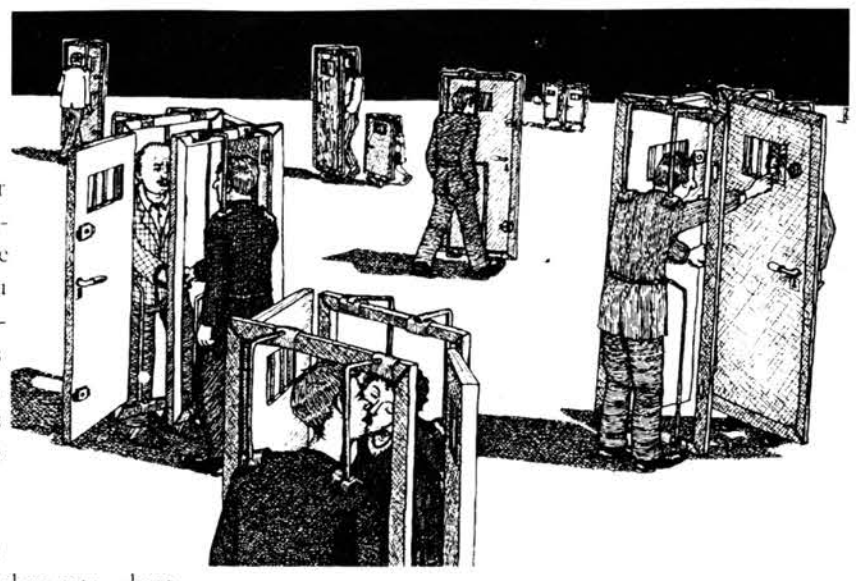

Encore ne s'agit-il pas exhaustif de la diversité apportées aux lois et règlements, dont vous êtes la garante en votre qualité de ministre de la Justice.

Substituant l'invective au débat, la diffamation aux arguments et l'intolérance la plus sordide aux intérêts de la collectivité, cette publication devait s'imposer à votre attention en un moment où le climat se dégrade au sein des établissements pénitentiaires français, dont les capacités à garantir la sécurité de chacun s'amenuisent progressivement. Il n'en a rien été cependant, fort regrettablement.

Faudra-t-il qu'un fonctionnaire pénitentiaire soit l'une des nouvelles victimes de la violence prônée par ces écrits avant que vos services ne condescendent à apporter une réponse, qui, à n'en pas douter, sera certainement autrement moins vigoureuse que celle pouvant être réservée à ces mêmes agents lorsqu'ils ne font qu'exprimer leur désarroi et leurs craintes ? Personne n'ose y croire.

Ainsi vous demanderai-je de me préciser les initiatives dont vous allez convenir à l'endroit de la publication précitée, tout commes celles que vous privilégierez dans l'avenir en pareilles occurrences.

Attendant de pouvoir informer les personnels de votre réponse, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma parfaite considération.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, SERGE ALBERNY

BREVE

Centre de détention du Val-de-Reuil le 2 février 2002. La sœur d'un prisonnier, lors de leur communication téléphonique, lui donne le code de sa carte de téléphone. Le lendemain, alors qu'il utilise son code pour la première fois, il se rend compte qu'il ne lui reste plus que onze minutes de communication. Il sait que la seule personne qui connaît le code, hormis sa sœur, est le surveillant chargé de l'écoute téléphonique de la veille. Suite des événements, le prisonnier est accusé de « menaces et d'insultes à l'égard du personnel de l'administration... », « considérant que l'accusation de vol à l'encontre d'un membre du personnel peut être considérée comme une insulte », il sera condamné après passage au prétoire à huit jours de mitard avec sursis « compte tenu du bon comportement de l'intéressé en détention et de son cursus scolaire ».

RAPPORT DISCIPLINAIRE : LA CRAPULE DU MOIS

Je suis né le 3 mars 1955 à Oran et je suis universitaire de formation.

Ancien de la LCR j'adhère au PS pour y faire carrière, je suis le fondateur de plusieurs groupes de gôche : de l'UNEF-ID – dont je fus le vice-président – à la Gauche Socialiste, en passant par SOS Racisme (j'ai ainsi pu soutenir et participer à l'expulsion massive d'étrangers, sous couvert de mener une politique de paix sociale).

Je suis député PS de la 10e circonscription de l'Essonne (Fleury-Mérogis), mon électorat est donc composé de 70 % de matons.

Je suis membre de la commission des Finances à l'Assemblée nationale.

Je suis surtout le grand penseur du tout-sécuritaire. Je suis l'auteur d'un rapport sur « la violence des jeunes en banlieue » pour la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale, en 1992. Je suis aussi membre du bureau national du PS chargé de la sécurité et je pars en campagne avec Lionel Jospin que j'ai su séduire par une proposition de réforme de la loi sur la présomption d'innocence.

Je suis favorable à une politique de rééducation de la population, « agir le plus tôt possible, à la première alerte, en apportant tout de suite une réponse aux caïds en puissance » est la première devise de mon triptyque Précocité-Intensité-Continuité. Sur mon conseil Jospin vient de déclarer qu'il était favorable à la création d'un dossier pédagogique établi dès la maternelle avec l'aide d'une assistante sociale, d'un psychologue, d'un médecin scolaire... Je propose l'ouverture d'internats renforcés dès le CM2 pour les élèves en difficulté. Je suis favorable à une politique de « rééducation » de la population : les « bons citoyens » seront endoctrinés dès leur plus jeune âge grâce à l'éducation civique (c'est déjà le cas) et à une réforme de l'Education nationale qui permettra aux nouvelles générations d'être beaucoup mieux « adaptées au nouveau monde du travail ». Je propose aussi la création d'écoles pour les parents qui n'auraient pas eu l'opportunité d'être – comme leurs enfants – formatés dès leur plus jeune âge.

Mon rêve est d'arriver à créer une nouvelle génération de bons citoyens lobotomisés prête à se fondre dans la masse uniforme et servile, prête à supporter le travail précaire, les crédits à vie, la peur d'avoir peur...

Pour éradiquer toute résistance à mon projet social, je suis particulièrement attentif aux soucis que peuvent rencontrer ceux qui ont les moyens de le faire respecter. Profondément ému par les défilés de la police et de la gendarmerie de ces derniers mois (déjà, à SOS Racisme, ma principale préoccupation fut de mettre en place un service d'ordre), j'ai voulu permettre aux policiers de terrain d'effectuer leur travail en développant les moyens de la police de proximité (celle qui est proche de vous, tellement proche qu'elle laisse des marques).

Ma réforme de la loi sur la présomption d'innocence consiste avant tout à rendre le travail des policiers le plus simple possible. Demander aux policiers de remplir toutes les formalités administratives en une heure est irréaliste, c'est oublier que la séance des aveux peut prendre un peu plus de temps que prévu, que taper le compte rendu de la garde à vue peut être aussi très long... et tout cela n'est qu'un stress supplémentaire pour les policiers. C'est pourquoi je propose un délai de trois heures pour que tout soit réglé.

Je commence à réfléchir à la dernière proposition que les policiers m'ont faite, celle-ci consisterait à menotter les gardés à vue durant leur interrogatoire.

Je propose aussi que le parquet puisse faire appel suite à n'importe quel acquittement et que, si le besoin s'en fait sentir, les témoins puissent être placés en garde à vue...

Je suis bien conscient qu'un monde citoyen n'est pas un monde de liberté mais un monde de collaboration et de dépendance à l'Etat.

En bref, je suis une crapule...

Qui suis-je ?

Pour faciliter votre recherche, téléphonez au :
01 40 63 82 31 / 01 69 25 08 04

Réponse au prochain numéro...

ATTENTION ! JEUNES

De l'Europe...

La lutte contre la délinquance juvénile devient l'une des préoccupations majeures de tous les pays européens. Le « jeune » est partout montré du doigt comme cause principale d'insécurité. La stigmatisation de toutes les violences par l'ensemble des médias a fini par créer un sentiment d'insécurité omniprésent. L'Etat s'octroie ainsi le monopole de la violence visible (policière, judiciaire) et invisible (chômage, précarité). Le moyen trouvé pour rassurer la populace est de proposer comme unique alternative la construction d'un citoyennisme qui ferait de chacun de nous un individu à facettes de flic, de collabo, de délateur, de pacifié.

En France, un ministre miraculé identifia cette jeunesse « dangereuse » à des sauvageons. Les autres pays européens sembleraient épouser une dérive sécuritaire similaire. Les USA ont déjà pris deux décennies d'avance en opérant des coupes de 41 % dans le budget consacré au social durant les années 80 tout en augmentant pour la même période de 95 % les subventions pour le carcéral.

Dans presque toute l'Europe l'âge de la majorité pénale, à partir duquel les délinquants relèvent du droit pénal commun, est fixé à 18 ans. En revanche l'âge de la responsabilité pénale, selon lequel le mineur peut être considéré responsable de ses actes et être soumis au droit pénal spécifique, varie en fonction des pays. Pour certains, elle est absolue, comme en Angleterre, en Espagne, au Portugal, au Pays-Bas, en Suisse, le mineur qui n'a pas atteint cet age de responsabilité ne peut en aucun cas être considéré comme pénalement responsable. Dans ces pays l'âge de la responsabilité pénale varie : 7 ans pour la Suisse, 10 ans pour l'Angleterre, 12 ans pour les Pays-Bas et 16 ans en Espagne et au Portugal.

Dans les autres pays l'âge de responsabilité pénale est relatif : 13 ans en France, 14 ans en Allemagne et en Italie, 16 ans en Belgique. Dans de nombreux pays des projets de loi visent à rabaisser cet âge (12 ans en Allemagne et en Belgique, 14 ans en Espagne). Seule la Suisse propose de le « relever » à 10 ans ! Au niveau européen la moyenne approximative se situerait autour de 13 ans.

En matière de lutte contre la délinquance juvénile, l'Angleterre et les Pays-Bas ont déjà pris un ensemble de mesures. L'Espagne et la Suisse ont préparé des projets de loi, tandis qu'en Allemagne et en Belgique les réformes ne sont qu'envisagées. Toutes ces réformes comportent des points communs. De nouvelles sanctions sont développées, la durée des procédures est raccourcie, les organismes à caractère social sont sollicités car ils disposent de nombreux moyens pour exercer un suivi rapproché des populations dites « difficiles ». La loi anglaise et le projet de loi espagnol comportent des dispositions sur la responsabilisation des parents (soit en leur imposant des séminaires et un contrôle accru de leur progéniture, soit en engageant leur responsabilité civile).

Le modèle de tolérance zéro importé des USA est récupéré et adapté à la situation européenne (rebaptisé *« No more excuse »* en Angleterre) ; et cherche à accentuer tant la régulation sociale que l'Etat pénal. Les initiatives « sociales » proposent la création d'emplois précaires orientés vers la médiation sociale en milieu urbain, autre nom du flicage généralisé dans tous les lieux publics, alors que les fonds augmentent pour la construction de nouvelles prisons ou d'autres modes d'enfermement. Les sanctions à l'encontre des mineurs, qu'elles soient appelées éducatives ou disciplinaires, visent partout à un contrôle renforcé (bracelet électronique, contrôle de l'obligation scolaire en Angleterre, couvre-feu), à un enfermement qui cache sa nature (foyer, centre d'accueil) ou se dévoile (maison d'arrêt pour mineurs ou quartier pour mineurs dans des prisons d'adultes). Partout ce sont exclusivement les quartiers populaires et leurs habitants qui sont visés par ces nouvelles mesures (comme le couvre-feu instauré dans les quartiers défavorisés de Nice, Orléans, Aulnay-sous-Bois). Comme l'a dit un commissaire divisionnaire des RG d'un des 26 départements classés « très sensibles », en mai 1999 : « Les gamins des cités ont réalisé une vieille utopie gauchiste sans même s'en rendre compte, c'est le "tremblez bourgeois". »

... à la France.

L'idée d'enfermement et de punition appliquée à l'enfance ne date pas d'aujourd'hui. Depuis plus de deux siècles, l'Etat et ses administrations tentaculaires sont là pour peaufiner la légalisation d'un tel acte. D'une part en établissant les limites d'un âge dit « de raison » (appelé aussi « majorité pénale » ou « notion de discernement ») afin de développer tout un arsenal de systèmes juridico-répressifs, d'autre part en créant ses outils les mieux adaptés aux tendances de l'époque pour enfermer et punir ces petites graines de violence. Ainsi la création de maisons de correction (Petite Roquette par exemple) ou de bagnes pour enfants (colonies pénitentiaires et correctionnelles de Saint-Hilaire, Saint-Maurice ou Belle-Ile-en-Mer) date du milieu du XIXe siècle ; elles auraient fait rougir de jalousie ces beaux messieurs qui battent la campagne (voir l'encart plus loin, Kikadikoi). Remercions au passage ce cher M. Lombroso (encore lui), qui dans son ouvrage *L'Homme criminel* (1876) privilégia l'idée que le délinquant porte sa criminalité dans son patrimoine génétique, d'où sa théorie du criminel né.

Mais revenons tout d'abord à la pierre angulaire de la législation pénale appliquée aux mineurs. Ainsi l'ordonnance du 2 février 1945 apparaît jusqu'à aujourd'hui comme *« la Charte de l'enfance délinquante »* et les spécialistes s'accordent à dire qu'elle fait *« prédominer l'éducatif sur le répressif »*. On verra plus loin les réalités de cette prédominance et comment l'idée tend à s'inverser.

C'est à la même période que se créent à la fois des tribunaux pour enfants (un ou plusieurs par département) sous la tutelle d'un juge particulier (juge pour enfants) ainsi qu'une administration spécialisée qui deviendra plus tard la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ).

Depuis qu'il existe une législation pénale particulière aux mineurs, on considère comme mineur l'individu n'étant pas âgé, au moment de l'infraction, de plus de 18 ans. En d'autres termes, au temps où la majorité civile était fixée à 21 ans, la majorité pénale était déjà à 18 ans ; il en va de même depuis que la majorité civile est fixée à 18 ans (1974).

L'ordonnance du 2 février 1945 a supprimé la notion de discernement (établie par le Code pénal de 1810) pour tous les mineurs de moins de 18 ans. Selon une lecture erronée de ce texte, et largement répandue, le mineur délinquant serait irresponsable pénalement. En réalité, il peut être poursuivi et jugé dès qu'il a atteint l'age de raison (fixé à 7 ans par la jurisprudence), condamné à une peine d'emprisonnement dès l'âge de 13 ans et même condamné à perpétuité dès l'âge de 16 ans. L'ordonnance pose ainsi un principe de responsabilité graduée et atténuée en fonction de l'âge. Elle distingue deux catégories de mineurs : les mineurs de moins de 13 ans d'une part et les mineurs de 13 à 18 ans d'autre part.

Les mineurs de moins de 13 ans peuvent être déclarés coupables même si aucune peine ne peut être ordonnée à leur égard. Seules des *« mesures appropriées »* – éducatives et non de peines – peuvent être choisies par la juridiction.

Le nouvel article 122-8 du Code pénal abonde en ce sens, mettant en avant le principe de la primauté de l'éducatif sur le répressif : « Les mineurs reconnus coupables d'infractions pénales font l'objet de mesures de protection, d'assistance, de surveillance et d'éducation dans les conditions fixées par une loi particulière. » Cette reconnaissance implicite de la présomption d'irresponsabilité des mineurs de moins de 13 ans est remise en cause par la jurisprudence.

Ainsi dans l'arrêt Laboube (décembre 1956), la chambre criminelle a considéré que la juridiction du fond ne pouvait prononcer une mesure éducative qu'après avoir, au préalable, constaté que le mineur avait compris et voulu les faits qui lui étaient reprochés. Cet arrêt a conduit à établir une sous-distinction entre les mineurs de moins de 13 ans :

– « L'infans », c'est-à-dire le nourrisson, l'enfant en très bas âge, qui ne comprend ni ce qu'il veut ni ce qu'il fait ; celui-là doit être systématiquement relaxé car il est irresponsable de ses actes. En ce cas, c'est à la juridiction du fond de déterminer le seuil d'âge.

– « Le mineur non infans », qui ne saurait bénéficier systématiquement d'une relaxe ; c'est à la juridiction du fond de rechercher si l'enfant a compris et voulu l'acte qui lui est reproché. Cette analyse de la volonté consciente a été confirmée par l'arrêt Djouad (mai 1984) ; ainsi la cour justifie de la culpabilité d'un mineur par la seule constatation de volonté consciente. Le mineur est donc responsable, sous les mêmes conditions que le majeur, jusqu'à la déclaration de culpabilité comprise.

En 1997 (arrêt Bertrand), la chambre civile consacre une responsabilité de plein droit des parents du fait de leur enfant. Dans le cas d'indemnisation de victimes, les parents pourront être tenus d'en avancer le montant.

Il existe aussi un texte de loi en vertu duquel les juges peuvent sanctionner pénalement les parents défaillants. Il s'agit de l'article 227-17 du Code pénal, qui punit de 2 ans d'emprisonnement et de 200 000 francs d'amende les parents *« se soustrayant, sans motif légitime, à leurs obligations légales, au point de compromettre gravement la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation de leur enfant mineur »*.

Concernant la garde à vue, un mineur de moins de 13 ans ne peut pas être placé en garde à vue. Cependant il peut être *« retenu »* pendant une durée de 10 heures s'il existe la présomption qu'il a commis ou tenté de commettre un crime ou un délit puni d'au moins 7 ans d'emprisonnement. Cette retenue doit être motivée par les nécessités de l'enquête. L'officier de police judiciaire doit obtenir l'accord préalable d'un magistrat du ministère public ou d'un juge d'instruction spécialisé dans la protection de l'enfance ou d'un juge pour enfants. Cette retenue peut être prolongée pour une nouvelle durée maximum de 10 heures après présentation du mineur devant le magistrat (examen médical obligatoire et immédiat, avocat obligatoire dès le début de la retenue).

Concernant la détention provisoire, elle ne peut être appliquée aux mineurs de moins de 13 ans.

La notion de culpabilité pour les mineurs de 13 à 18 ans est la même que pour un adulte et dans ce cas les juges peuvent infliger soit une mesure dite « éducative », soit une peine, *« lorsque les circonstances et la personnalité du délinquant leur paraîtront l'exiger »* (article 2 de l'ordonnance de 1945), surtout si le mineur approche de la majorité. ●●●

••• Les mesures éducatives peuvent être de plusieurs types. De la garde du mineur (par sa famille ou par un établissement spécialisé type foyer) à la liberté surveillée, confiée à la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) dans différents types d'établissements (voir encart plus loin), en passant par la mise sous protection judiciaire, ou la réparation par l'intermédiaire de travaux d'intérêt général (de 40 à 240 heures).

Les condamnations pénales peuvent être bien entendu infligées aux mineurs de 13 à 18 ans, en sachant qu'un principe de diminution de peine est appliqué à ceux de 13 à 16 ans. Au-delà un mineur peut être condamné comme un adulte. Par exemple les condamnations pour meurtre peuvent être de 30 ans voire à perpétuité (10 à 20 ans pour les 13-16 ans), 7 ans pour vol en réunion ou avec violences, 10 ans pour détention, transport, offre, achat, cession de stupéfiants, 15 ans pour viol. Si le mineur a moins de 16 ans, la garde à vue ne peut pas excéder 24 heures et sa prolongation n'est possible que si la peine encourue est un délit puni d'une peine supérieure à 5 ans d'emprisonnement (examen médical obligatoire et immédiat, entretien avec un avocat dès le début de la garde à vue). Si le mineur a plus de 16 ans, les règles sont celles applicables aux adultes (24 heures renouvelables après présentation au Parquet, entretien avec un avocat au bout de la 20e heure, examen médical à la demande du mineur). En matière de délits, la détention provisoire est impossible pour les moins de 16 ans. Les 13-16 ans ne peuvent être placés en détention provisoire qu'en cas de crime, ils peuvent être alors emprisonnés pour une durée maximale de 6 mois, renouvelable une fois. Pour les 16-18 ans, si la peine encourue est inférieure à 7 ans, la détention provisoire ne peut excéder 1 mois (renouvelable une fois) ; si la peine encourue est supérieure à 7 ans, elle peut être de 4 mois (renouvelable mais ne peut excéder 1 an au total).

En matière de crimes, les 16-18 ans peuvent être placés en détention provisoire pendant une année, avec prolongation possible par périodes de 6 mois (n'excédant pas 2 ans au total).

Les mineurs ne sont pas déférés aux juridictions pénales de droit commun. La juridiction principale est le tribunal pour enfants, mais le juge pour enfants ainsi que la cour d'assises pour mineurs peuvent être également compétents pour juger les mineurs.

Les tribunaux pour enfants sont des juridictions rattachées aux tribunaux de grande instance, il en existe 139 en France. Ils sont compétents pour juger les délits commis par les mineurs et les crimes commis par les mineurs âgés de moins de 16 ans au moment des faits. Deux assesseurs (simples particuliers « connus pour leur compétence et l'intérêt qu'ils portent aux questions relatives à l'enfance ») siègent à côté du juge des enfants.

Depuis 1987, les juges des enfants sont désignés sans limitation de durée. Il s'agit d'un juge du tribunal de grande instance choisi pour ses « aptitudes et son intérêt pour les questions de l'enfance ». Il fait partie du tribunal pour enfants mais il peut statuer seul, sans assistance. Il constitue alors à lui seul une juridiction. Il est compétent pour juger les délits commis par un mineur.

La cour d'assises des mineurs est compétente pour les crimes et délits commis par les mineurs âgés de 16 à 18 ans. Son organisation est la même que celle de la cour d'assises classique (un président, deux assesseurs qui sont des juges pour enfants, neuf jurés, un procureur général ou un magistrat du Parquet). Cependant les débats ont lieu à huis clos.

Kikadikoi ?

1– « Sanctions immédiates, proportionnées et justes pour chaque infraction car il n'y a pas d'agressions bénignes » (projet « impunité zéro ») (...) « centres préventifs fermés pour les jeunes délinquants en instance de jugement, centres éducatifs fermés pour les multirécidivistes condamnés, révision de l'ordonnance de 1945 ».

2– « Les procédures de comparution immédiate seront étendues. La sanction et la réparation doivent être plus rapides, l'accueil des mineurs récidivistes dans des structures fermées (centres de réintégration) sera développé. »

3– « Construction de 10 000 places en foyer d'éducation renforcée et recrutement d'éducateurs solides, déjà formés comme par exemple de jeunes officiers à la retraite dont le profil conviendra à ces très jeunes dépourvus de tout repère, capables de les maîtriser » (...) « mise sous tutelle des allocations familiales » (...) « réécrire l'ordonnance de 1945 dans une perspective nouvelle, rendant préventions et sanctions simultanées et immédiatement applicables ».

4– « La possibilité de sanctionner et d'emprisonner des délinquants mineurs dangereux sera rétablie. Les peines de prison infligées aux mineurs s'accompagneront de mesures de resocialisation éducative en milieu fermé et la responsabilité des parents défaillants pourra être mise en cause y compris par la suppression des prestations familiales ou sociales correspondantes. »

5– « Il est urgent de mettre un terme à la chienlit des sauvageons » (...) « la répression appartient pleinement à la prévention parce que la répression est dissuasion » (...) « refonte de l'ordonnance de 1945 » (...) « des centres fermés seront créés pour isoler les mineurs multirécidivistes, sous la double tutelle de l'Administration pénitentiaire et de la PJJ ».

6– « Refonte de l'ordonnance de 1945 concernant les mineurs » (...) « création de centres de rééducation en internats pour les mineurs délinquants récidivistes, donner par la loi le droit aux maires d'interdire aux mineurs de moins de 15 ans de traîner dans les rues pendant la nuit ».

7–« Il nous faut engager un véritable plan Orsec pour la justice, un effort de l'ordre de 12 milliards supplémentaires par an pour désembouteiller nos tribunaux, humaniser nos prisons et créer des établissements adaptés pour les jeunes. »

8–« Pratiquer la tolérance zéro » (...) « punir tous les méfaits, même mineurs, comme les insultes, les graffitis et le vandalisme, délits qui constituent souvent les premiers pas sur le chemin de la grande délinquance » (...) « retirer les allocations familiales aux parents de mineurs délinquants, de façon à responsabiliser les familles quant à la conduite de leurs enfants. Regrouper les élèves perturbateurs dans des établissements spécialisés propres à leur dispenser une instruction adaptée. »

9– « Les mineurs délinquants peuvent être gardés à vue. Les parents peuvent être tenus pénalement coresponsables des délits de leurs enfants mineurs. Un centre d'éducation spécialisé est installé par département. »

10 –« Détection des mineurs délinquants au pied des tours dès l'âge de 8 à 10 ans par les éducateurs. »

Réponses :

1-CHIRAC ; 2-JOSPIN ; 3-RAVIOT ; 4-LE PEN ; 5-CHEVENEMENT ; 6-PASQUA ; 7-MADELIN ; 8-MEGRET ; 9-ALONDE ; 10-CHEMINADE.

Des collèges qui ressemblent aux prisons

Le collège : des solutions d'inspiration carcérale, par ailleurs complètement inefficaces et qui emmerdent au quotidien tout le monde.

Exemple du collège de Poussan, dans l'Hérault, avec dans le rôle des prisonniers, les élèves ; dans le rôle des matons, les pions. Le directeur est joué par le principal. La salle des matons se situe à la vie scolaire, la cour de promenade est nommée cour de récréation. Pour l'instant il est encore possible de s'en évader, et la principale sanction est l'exclusion et non le mitard.

Le collège est entouré de grilles (il est tout de même possible de les franchir). Les entrées et sorties sont surveillées systématiquement par des caméras de vidéosurveillance et deux pions à chaque sortie vérifient les carnets de correspondance (il existe trois régimes de sortie). Il est bien sûr interdit de rester devant le collège, et si au bout d'un quart d'heure personne n'est venu chercher les élèves, ils doivent se rendre à l'intérieur et aller à la « vie scolaire », centre de surveillance de l'établissement.

Les fouilles sont pratiquées assez couramment. Le principal et le principal adjoint pénètrent régulièrement en plein cours, sans explications, et exigent de fouiller les cartables et les trousses. Le règlement spécifie que tous les casiers peuvent être fouillés à tout moment par l'administration. Au collège de La Salle à Montpellier, une journée de fouille a eu lieu afin de vérifier dans tous les agendas s'il n'y avait pas de photos érotiques (voire simplement dénudées) qui sont considérées comme une « incitation à la pornographie » et répréhensibles d'une exclusion.

Au self-service il est interdit de circuler : une fois assis, plus le droit de se lever... Une fois dans la cour, entre midi et deux heures, les pions effectuent des rondes. Ils circulent constamment pour surveiller les faits et gestes de tous les élèves.

Depuis des années les élèves réclament l'installation de casiers. Ils seront bientôt installés mais le nombre prévu étant insuffisant, un système de liste d'attente va être mis en place. L'élève-citoyen est bien sûr à l'ordre du jour, la délation est favorisée, et si les casiers sont détériorés (tag, vol) et que le coupable n'est pas trouvé, cela entraîne systématiquement la perte du casier et le retour sur la liste d'attente. Si le coupable est trouvé il subit une double peine : d'une part il doit réparer (repeindre...) et il est définitivement privé de casier.

Les gendarmes peuvent entrer dans l'établissement pour cueillir un « jeune délinquant » en possession d'une petite boulette de shit.

Les méthodes de contrôle et de surveillance sont de type policier. Lors d'un incident dans la cour de récréation où un groupe d'élèves en menace un autre, les pions prennent les choses en main et incitent à la délation en mettant en avant le droit de se défendre face aux mauvais éléments et de répondre aux violences. Les fauteurs de troubles doivent être punis. Pour cela la victime est sommée, devant un registre contenant les photos de tous les collégiens de l'année, de reconnaître les coupables pour qu'ils soient sanctionnés.

Maintenant que le collège s'est transformé en prison, que Jospin veut établir un carnet de suivi dès la maternelle, il ne reste plus qu'une zone de non-droit : les crèches !

La violence des jeunes ?

Tant qu'elle est visible y a de l'espoir

Extrait d'un entretien avec Jean-Yves, éducateur depuis 1991 en foyer de la protection judiciaire de la jeunesse (voir encart sur la prise en charge des mineurs « délinquants »).

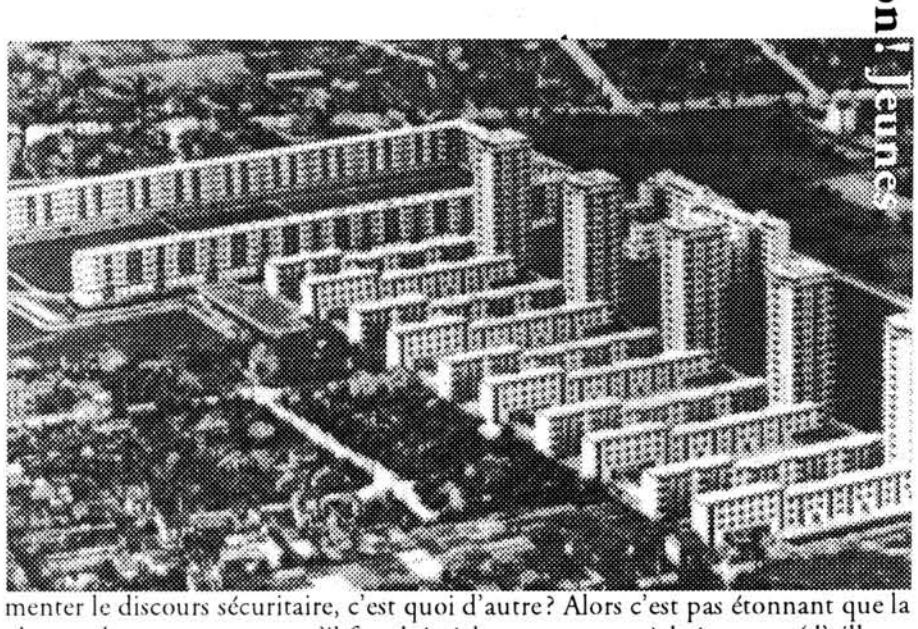

« Il semble effectivement que l'on sente un rajeunissement de la délinquance sur le terrain, mais pas une multiplication de la délinquance soyons bien clair là-dessus(...). Les chiffres de montée de la délinquance s'appuient sur les mains courantes des commissariats, qui ne sont pas une visualisation de la délinquance mais une visualisation de l'activité des commissariats, c'est complètement aberrant !

Et tout le monde s'appuie sur ces chiffres, qui sont dus au fait que les petits délits comme les outrages ou grafittis, qui ne faisaient pas objet de poursuites systématiques auparavant et qui en font aujourd'hui, pour dire qu'il y a une montée de la délinquance! (...). Ils ont ouvert les portes des commissariats pour inciter les gens à déposer plainte ou à signaler les faits de délinquance...

Il y a aussi la déstructuration de toute une partie de la jeunesse avec des parcours qui les ont détruits affectivement; de la rupture du lien familial (...) à l'exclusion de plus en plus tôt des écoles : si t'es exclu, ben à force de s'entendre répéter "t'es nul, t'es nul, t'es nul", tu finis par le croire... et la stigmatisation par exemple du fait qu'un délinquant c'est un délinquant et donc à partir du moment où t'as pas d'autre identité ailleurs, ben la seule identité possible c'est d'être délinquant : c'est par là que t'existes, puisqu'on te nomme délinquant...

A partir du moment où tu crées des ghettos (urbains ou pas), les gens se ghetthoïsent et donc tournent en rond et à un moment donné ne vont avoir qu'une seule identité possible, donc pas d'ouverture culturelle ni politique...

(...) Il y a des jeunes qui vont commettre des délits mais qui, en même temps, sont complètement fracassés dans leur tête et qui ont parfois besoin d'un soutien clinique, psychologique voire psychiatrique mais le système psychiatrique qui est organisé en France pour les plus de 15 ans, c'est de la psychiatrie adulte... donc qui enferme... la plupart du temps, il n'y a de place nulle part pour ces jeunes-là. Sans compter que ce sont souvent des jeunes qui ont connu des grands gouffres affectifs, des grands gouffres économiques, des grands gouffres sociaux...

Donc on stigmatise et on rentre dans la politique qui est définie depuis vingt ans qui s'appuie sur la théorie américaine de la tolérance zéro en les enfermant en psychiatrie, ou en détention pour les récalcitrants (...).

Ça fait depuis 1983, depuis le rapport Bonnemaison, que plus rien n'est fait dans les quartiers, les MJC ont été fermées (elles n'étaient, au demeurant, pas si ouvertes que ça) ainsi que les associations de quartier, on a empêché les gens de monter leurs projets parce qu'il fallait les introduire dans de l'institutionnel... Ça c'est la politique depuis vingt ans et ça, ça crée de l'isolement, de l'enfermement dans les souffrances affectives, sociales, économiques, dans les quartiers, les banlieues et partout ailleurs.

Quand tu vois des « Julien Dray » qui, il y a vingt ans défendaient la révolution et aujourd'hui défendent la tolérance zéro c'est qu'ils savent pas lire... Bien sûr, aux États-Unis ils ne voient plus les délinquants, mais ils ont pas compris que ça ne réglait pas le problème parce que le problème de la délinquance n'est que l'émanation et la révélation d'un problème social beaucoup plus profond.

Y a rien qui a été fait depuis vingt ans... à part les beaux discours sur la politique de proximité qui n'ont d'ailleurs été concrétisés que par la création d'une police de proximité! Les dispositifs d'encadrement des jeunes délinquants pendant les vacances, c'est pas des éducateurs mais des CRS! Si c'est pas ça alimenter le discours sécuritaire, c'est quoi d'autre? Alors c'est pas étonnant que la plupart des gens pensent qu'il faut lui régler son compte à la jeunesse (d'ailleurs pas forcément délinquante parce qu'aujourd'hui, qui dit jeune, dit délinquant... alors la jeunesse immigrée, j't'en parle même pas...). Du discours actuel qu'ont les politiques mais qu'ont aussi les voisins, et Monsieur et Madame Tout-le-monde qui est: enfermez-les, éloignez-les, laissez-les entre eux, découle le risque d'un énorme retour en arrière (...) à quand un ministère de la délinquance des mineurs? On est dans un délire total... Il faut absolument qu'il y ait un mé-lange dans les structures car souvent l'auteur de délits a été victime et la victime est potentiellement l'auteur et le fait de mettre que des auteurs ensemble crée un ghetto de la même manière que de mettre que des victimes ensemble crée un ghetto aussi (...), il faut quand même rappeller que l'éducation surveillée historiquement, à l'origine, c'est l'Administration pénitentiaire qui en avait la charge, ils veulent enfermer tous ces jeunes-là mais nous on veut pas être des gardes-chiourmes, moi je ne suis pas un maton ni un directeur de taule...

Il faut éviter l'enfermement qui ne résout rien et qui bien au contraire crée plus de criminels et plus de fous, je pense que l'enfermement, c'est l'école du crime.

Ce qui est sûr c'est qu'il ne faut surtout pas que les mineurs aillent en détention ou dans les centres fermés. A propos de l'ordonnance de 45, c'est vrai que dans son esprit elle privilégie l'éducatif mais elle prévoit aussi l'incarcération, l'enfermement des mineurs de moins de 13 ans... La majorité pénale en France c'est à partir du moment où l'enfant perçoit sa responsabilité, à partir de 7 ans l'âge de raison, et qui juge de ça? C'est ça toute l'ambiguïté du texte... c'est un texte pénal, de sanction, les juges se servent de ce texte pour réprimer s'ils en ont envie, c'est un texte adapté pour la répression...

On voit aujourd'hui des mineurs à qui on demande de bosser pour 500 balles par mois sous prétexte de réinsertion sociale et profesionnelle...

Réinsertion des jeunes délinquants? les mômes sont déja très bien intégrés à la société de consommation, de business et à son modèle de réussite...

La violence des jeunes? Tant qu'elle est visible y a de l'espoir, il faut qu'elle s'exprime... On entend parler des adolescents qui brûlent des voitures mais jamais ni des suicidés ni des toxicos... »

La « prise en charge des mineurs délinquants »

Il s'agit d'établissements relevant soit du secteur public, soit du secteur associatif « habilité justice », cette dernière catégorie représente environ les trois quarts des « prises en charge de mineurs délinquants ». Ces associations (qui doivent être habilitées par la direction de la Protection judiciaire de la jeunesse, la PJJ) disposent à la fois de structures d'hébergement et de services pour établir un « bilan de personnalité » des jeunes qui leur sont confiés. Elles sont placées sous le contrôle d'un juge pour enfants auquel elles font un rapport de leur activité.

– Les services et établissements de la PJJ.
Au 1er janvier 1998, 143 677 mineurs étaient suivis par les services de la PJJ. Ces établissements sont placés sous l'autorité du ministre de la Justice, par l'intermédiaire de l'ancienne direction de l'Education surveillée aujourd'hui renommée PJJ. Le personnel de ces établissements (dont les éducateurs, délégués permanents à la liberté surveillée) reçoit une formation spéciale en vue « de la protection judiciaire et de la rééducation des mineurs ».

– Les foyers d'hébergement.
Ces foyers prennent en charge des jeunes qui « ne peuvent plus rester dans leur milieu naturel propice à la récidive » ni dans leur famille, ils sont implantés en ville et hébergent en moyenne une dizaine de jeunes.

– Les centres d'action éducative en milieu ouvert.
A la demande du juge pour enfants, ils sont chargés de faire des « études de personalité des mineurs délinquants » (qui restent dans leur famille). Ils mettent en œuvre les mesures de réparation prononcées à l'égard des mineurs « délinquants ».

– Les centres de placement immédiat.
Créés en 1999 par le Conseil de sécurité intérieure, ces établissements (une cinquantaine en 2001) accueillent à la demande des magistrats de la jeunesse « des mineurs en difficulté, en priorité délinquants ». Educateurs, psychologues, agents techniques d'éducation... sont chargés de les « encadrer » et de « dresser un bilan complet de la situation de leur situation scolaire ou professionnelle, psychologique et familiale ».

– Les centres éducatifs renforcés.
Ces centres « prennent en charge » des jeunes délinquants pour leur « permettre de rompre avec leur milieu naturel et de reprendre contact avec la vie sociale ».

– Le centre Jeunes en équipe de travail (JET).
Il n'existe pour l'instant qu'un seul centre de ce type en France, le centre JET juniors. Des militaires encadrent les jeunes (qui en ont fait la demande contre des réductions de peine) dans une « expérience de réinsertion par la manière forte ».

– La prison
Dès l'âge de 13 ans, un « mineur délinquant » peut être incarcéré, on constate que l'incarcération est depuis ces dernières années de plus en plus utilisée. Prévenus et condamnés doivent être, depuis 1991, séparés des majeurs.

Les contrats locaux de sécurité

Les contrats locaux de sécurité ont été institués par simple circulaire interministérielle du 28 octobre 1997. La «gauche» arrivée au pouvoir n'a pas tardé à sévir. Et en petit comité, sans chercher à associer la «représentation nationale» à ses projets sécuritaires. Cette création est issue d'une magouille entre le gouvernement et ses gourous sécuritaires, tout particulièrement Alain Bauer, actuellement grand maître du Grand Orient de France. Ce monsieur est allé directement chez Rudolf Giuliani, le shérif de New York, chercher la bonne parole à mettre en actes chez nous. Il en a ramené les notions de tolérance zéro, de traitement en temps réel et de police de proximité.

La mission des CLS est définie ainsi : «Constituer l'outil principal d'une politique de sécurité privilégiant l'éducation à la citoyenneté comme axe de prévention, la proximité comme objectif de redéploiement de la police et de la gendarmerie, et l'efficacité par un renforcement de l'action conjointe de l'ensemble des services de l'Etat.»
Tout un programme destiné à... programmer au millimètre l'encadrement des populations les plus fragiles, les plus malléables, les plus rejetées pour les rejeter un peu plus encore.

Pourquoi je dis magouille ? Parce que le grand gourou sécuritaire et quelques sbires de son acabit se sont arrangés pour que toute création d'un CLS soit précédée obligatoirement d'un audit. Alain Bauer est P-DG d'une boîte d'audit de sécurité urbaine, quelle aubaine mes frères ! et quel hasard heureux ! Deux boîtes se partagent le juteux marché. Alain Bauer était un proche de Michel Rocard et, aux Mureaux, terre de «rocardie», on a choisi l'autre boîte, ça aurait fait un peu trop voyant.

Le CLS a fait émerger des notions, des hommes et des actes tout à fait particuliers, nés dans l'imaginaire sécuritaire d'une gauche qui s'est fourrée dans le bec une mamelle de la droite, faute d'avoir trouvé à son goût celle de la justice sociale. Je vais citer en vrac ces nouveautés et passer mes humeurs dessus. Allons-y :

– tolérance zéro : pas besoin de faire un dessin, on ne passe plus rien aux gamins des quartiers dits «difficiles» et, pour faire bonne mesure, on ne passe rien non plus à leurs parents, prétendument «démissionnaires». On va criminaliser tout ce qui dérange et rapprocher au maximum la case prison.
– incivilités : ces gamineries que mon père, petit paysan ariégeois, me racontait avec délectation. Les garnements ne sont plus tolérés. Ils sont incivils. L'incivilité majeure et devenue délit, c'est de mal parler aux flics : là, c'est le proc tout de suite après une garde à vue «éducative».
– traitement en temps réel : il faut que la sanction suive l'acte de façon à être «visible» par le petit chenapan et surtout par les «victimes». Car le sacro-saint sentiment d'insécurité est devenu dans le discours politique le malsain sentiment d'impunité. Ce dernier est à double entrée : les victimes et les flics clament que ces «sauvageons» sortent des griffes de la justice à peine entrés, et le sauvageon est censé agir avec le sentiment que tout lui est permis. Les uns crient au scandale laxiste, l'autre continue ses méfaits. C'est grave docteur ? Oui, a dit la gauche toujours soucieuse de ses concitoyens. On va remédier à tout ça. Et on a vu arriver : les délégués du procureur et les adjoints de sécurité. Une justice et une police parallèles laissées aux mains d'incompétents fiers de leur rôle vis-à-vis des populations à leur merci.
Les délégués du procureur sont très souvent recrutés parmi les flics et les gendarmes à la retraite, ou encore, et c'est peut-être plus problématique, parmi les animateurs de quartiers devenus larbins des élus sécuritaires pour mettre leurs frères au pas. Ils font de la justice de proximité, censée régler les incivilités par le rappel à la loi, le classement sous condition, la mesure de réparation. Un scrogneugneu qui tend le doigt vers le «petit délinquant et ses parents», les tance, les oblige à payer ou à faire des excuses... sinon la justice et pourquoi pas... la prison. Le classement sous condition implique qu'un homme seul décide d'imposer des conditions alternatives à la prison à des gens dont la capacité à argumenter face à lui est quasiment nulle : pas de droit de la défense, on va au plus pressé (bien montrer à la population que la justice va vite et bien). Les mesures de réparation sont aussi totalement arbitraires. Cette justice de «sous le chêne» à la Saint Louis, rendue par des gens sans légitimité ni formation, genre petits chefs tout contents d'exercer leur pouvoir sur la «racaille des cités» est moyenâgeuse. Nous allons à reculons, c'est une évidence criante.

Les adjoints de sécurité et autres médiateurs de tout acabit sont des emplois jeunes ainsi que bon nombre d'accueillants dans les maisons de justice. Une justice d'amateurs ! Une justice «locale» qui se met en œuvre par la concertation des «acteurs de terrain». Gardiens d'immeubles, travailleurs sociaux, animateurs dûment chapitrés, enseignants, bénévoles d'associations, tout ce petit monde participe à la réunion hebdomadaire, en mairie, où l'on «détecte» les enfants et les familles «à risques». Sans aucune confidentialité, on met sur la table la vie intime et douloureuse de gens qui ne le savent même pas. Leurs oreilles ne sifflent même pas ! On les marque dans un premier temps, puis on les harcèle, le but non avoué étant de les faire partir ou de se débarrasser de leurs enfants gênants par le placement en centres d'éducation renforcée, loin, très loin de chez eux – un bannissement en quelque sorte – ou, mieux, en les envoyant en prison.

Aux Mureaux on a fait dans la haute technologie : un centre superviseur urbain. C'est un vrai bunker où nul n'a accès, pas même les élus (hormis un ou deux privi-

légiés) ni les policiers municipaux. Un centre de télésurveillance par caméras, par alarmes pour les bâtiments publics et aussi, je l'ai appris à mes dépens en tant qu'employée communale, par écoutes téléphoniques totalement illégales sur certaines associations et certains membres gênants du personnel communal.
Cette structure est gérée par deux employés non fonctionnaires venus d'une société de gardiennage et... 12 emplois jeunes qui se relaient en toute illégalité devant les écrans de contrôle, en principe sous la responsabilité des deux chefs, en fait, le plus souvent et surtout la nuit, seuls !
C'est un outil remarquable pour envoyer en prison des gamins prétendument identifiés lors de troubles divers : un gamin de 16 ans le paie en ce moment à Fleury depuis six mois, pas encore condamné. Il va se faire matraquer au procès alors que de l'avis général la fumée, ce soir d'émeute, empêchait de discerner les personnes présentes. Mais sa famille a eu le tort de s'installer dans un petit pavillon dans un quartier à flics et dès leur installation on leur a dit : «On ne veut pas de gens comme vous ici [Arabes tunisiens] vous allez voir, on va vous faire la vie dure.» Le gamin est en taule et ils vont déménager ces jours-ci, épuisés. La vie leur a été rendue, oui, très, très dure, à la limite du supportable.

Il y a, dans la mise en œuvre des CLS et de leurs annexes, un mélange malsain entre les politiques magouilleurs de l'électoralisme primaire et des sociétés privées d'audit et de surveillance. Le pire c'est qu'une majorité de gogos trouvent ça très bien ! Les délirants sécuritaires jouent, hélas, sur du velours.
Il m'a même été rapporté, par une mère de famille scandalisée, que l'on propose de l'argent, et pas qu'un peu, pour jouer les délateurs : ils appellent ces charmants «collaborateurs» des «vigies de quartiers». Notre Vigipirate à nous, pas plus valable que celui qui nous casse les pieds dans les gares et que l'on utilise pour lutter contre la délinquance sur les lignes «à risques». Moyennant «salaire», certains habitants des quartiers acceptent d'être branchés directement au commissariat et de «signaler» tout incident qui se passe dans leur champ de vision. A moi qui ai 65 ans, ça rappelle une certaine époque....

On a ici, bien sûr, à la pointe du progrès, une maison de justice. C'est en fait la maison de la délation, de l'humiliation, de la moralisation condescendante.
Le CLS est en fait un outil redoutable de contention sociale. Les alibis de contrôle par l'autorité judiciaire – procureur et même président du TGI – sont vraiment des alibis. Cette justice et cette police dites de «proximité», créées pour donner aux bonnes gens l'assurance «sécurisante» que les sauvageons ne vont pas couper à la sanction, institue la suspicion entre habitants, le dévoiement du travail social qui devient un travail de basse police, l'occasion pour les politiques de mettre tout le pognon sur les services de répression sociale au détriment des services d'aide et de la culture pour le plus grand nombre. Ces secteurs ont vu, ici, aux Mureaux, leur budget fondre comme neige au soleil, alors que celui de la police municipale était plus que doublé et qu'était créé un service de police politico-sociale : le service de «gestion des risques urbains». La ville, ici, a viré au bleu marine : ça flicaille à tout va. On voit du flic toutes les cinq minutes, en grappes de petits jeunes tout fiers de leur uniforme empesé, en voitures non différenciées entre celles de la police municipale et celles de la police nationale (ambiguïté savamment entretenue), à vélo, pas encore à cheval mais ça pourrait bien venir. Ça rassure les bonnes gens, mais ça ne fait pas avancer la lutte contre la pauvreté : bon, ça, tout le monde s'en fout, l'essentiel c'est que les pauvres aient peur, qu'ils filent doux et surtout qu'ils baissent les yeux devant la force publique.

Je ne parlerai pas des résultats en termes chiffrés de cette politique sécuritaire, ça ne rime à rien, et d'ailleurs, la citoyenne lambda que je suis n'y a pas accès. Non, je me contenterai de citer par l'exemple ce que tout cela a fait dans les têtes, et c'est ça qui est grave.
Un accident s'est produit hier devant mes fenêtres : un gamin, un jeune Black, s'est fait renverser par une automobiliste qui roulait trop vite et a perdu le contrôle de son véhicule. Le gamin était aplati comme une crêpe sur le bitume, au milieu du carrefour. Penchés sur lui nous faisions l'impossible pour le faire parler afin qu'il ne sombre pas en attendant les pompiers. Deux femmes scandalisées s'approchent et, sans un regard pour le gamin qui crie sa souffrance, elles disent bien fort : «Il faut appeler la police [ces dames bien ne disent pas les flics]. La moto du gamin est certainement volée, ses copains l'ont cachée derrière notre immeuble !». Pas un mot de compassion, pas un regard d'inquiétude pour le gosse blessé ! Elles l'auraient volontiers envoyé tel quel en garde à vue et mieux en taule ! Sans compter tous les badauds qui disaient pis que pendre sur l'attitude «irresponsable» du jeune garçon, sans même imaginer qu'il s'était fait renverser par une imbécile qui conduisait comme un pied et l'avait accroché par derrière et projeté à vingt mètres en vol plané. Heureusement, il y a eu quelques témoins de bonne foi, dont notre gardienne d'immeuble qui est quelqu'un de vraiment non raciste : il y en a un tout petit peu ici. Il faut les cultiver. C'est une de celles qui se refusent à entrer dans le rôle de kapo qu'on voudrait leur faire tenir dans nos quartiers, dans le cadre du «partenariat de terrain» avec les «gestionnaires des risques urbains». Le procureur est soi-disant garant de la légalité des actions menées dans le cadre des CLS : non seulement il ferme les yeux sur bien des pratiques douteuses mises en place par les politiques, mais il classe toutes les plaintes contre ces mêmes politiques, en particulier celle que j'ai déposée pour écoutes illégales pendant mon congé de maladie, écoutes reconnues par un de mes collègues de la mairie (hélas ni devant les flics ni devant le proc).

Les contrats locaux de sécurité ont succédé aux conseils communaux de prévention de la délinquance (CCPD) mis en place dès 1982 par la gauche arrivée au pouvoir : on savait déjà que la lutte contre la pauvreté est avant tout une lutte contre le pauvre et on a mis en place avec zèle les outils de la contention sociale censée faire office de politique de gauche «moderne et réaliste». Et les autres cons de la droite qui les traitent de laxistes ! Ça promet s'ils arrivent au pouvoir....

DUSZKA

MC GRÈVE

Le McDonald's Strasbourg-Saint-Denis à Paris a été fermé pour raison de grève du 24 octobre 2001 au 15 février 2002. Soit plus de trois mois, une première et un record mondial. Les salariés demandaient la réintégration de cinq de leurs collègues licenciés, accusés de malversation (pour un montant de 1 million de francs). En fait, deux sont syndiqués, l'un avait d'ailleurs fait l'objet d'une tentative de licenciement en septembre, et les trois autres devaient se présenter prochainement aux élections de délégués du personnel. Le franchisé McDo, fidèle à la tactique de la maison mère, tente d'empêcher toute organisation de ses employés. Mais l'accusation est tellement aberrante que, pour tous les employés, elle n'est qu'un alibi, et la décision de se mettre en grève illimitée est vite prise. Les bons rapports entre la plupart des salariés et le poste occupé par les licenciés (manager) permettent une mobilisation rapide. C'est tout d'abord un sentiment d'injustice qui motive tout le monde mais immédiatement d'autres revendications émergent. Très vite, la discussion avec le gérant et McDo se bloque. Ils soufflent le chaud et le froid, rien n'avance. Ils utilisent leurs moyens de pression habituels : tentative de division et d'acheter les grévistes, coups de téléphone aux parents, désinformation, filage dans la rue... Les grévistes ne cèdent pas, restent unis et dénoncent chacune de ces tentatives. Ils tiennent quotidiennement un piquet de grève pendant plusieurs semaines et s'organisent malgré l'absence de leur syndicat. Le mot circule puis, suite à une bonne entente avec les grévistes, un comité de soutien se monte au bout de trois semaines. S'y retrouvent des syndiqués de Pizza Hut, Disney, Maxi Livres, Virgin, et d'autres syndicalistes, des individus organisés ou non, parfois mandatés. Les piquets et le comité permettent de prendre contact avec pas mal de salariés en délicatesse avec leur boîte : Kiabi, Go Sport, cars Suzanne, une entreprise du bâtiment...

Des actions sont menées par les grévistes seuls, au coup par coup. Le restaurant Strasbourg-Saint-Denis est occupé quelques jours pour empêcher le début de travaux, jusqu'à ce que les vigiles expulsent tout le monde. Chaque samedi sont organisés « les samedis noirs de McDonald's ». Il s'agit de bloquer des restaurants et d'essayer de les faire débrayer. Ces « samedis » attaquent McDo financièrement, ainsi que son image de marque, mais surtout permettent de faire connaître la lutte auprès des clients, des passants, et des employés des autres restaurants. Même si le plus souvent ces derniers sont cantonnés par leurs supérieurs dans une pièce afin d'éviter tout contact avec les grévistes. Plusieurs restos se mettent en grève quelque temps : Champs-Elysées (1e plus grand resto d'Europe), Beaugrenelle, Rivoli, Bonne-Nouvelle, Opéra... Saint-Germain se met en grève tous les samedis en solidarité avec Saint-Denis, mais aussi pour revendiquer, par exemple, une prime de Noël (celle qu'ils obtiendront après quelques jours de grève sera supérieure à celle demandée initialement).

Parallèlement à ces actions, d'autres initiatives sont prises : actions auprès des prud'hommes (victorieuses), meetings, concerts, contacts avec les médias, interventions dans les meetings politiques (Attac, LCR...), une manif contre la précarité rassemblant plus de 2 000 personnes et pas mal d'enseignes en lutte, récoltes d'argent pour aider les grévistes pendant leurs 115 jours de grève, recherche de soutien tous azimuts.

Pour finir, la réintégration a été obtenue. Pour les autres revendications, rendez-vous est pris six semaines après la reprise du travail. Les jours de grève sont payés à 45% et les salariés sont payés à 100% pendant la durée des travaux (environ trois semaines). Cependant, tout peut être remis en cause si l'appel des prud'hommes est défavorable aux grévistes. De plus, la plainte pour vol, contre X, court toujours... Smolik, le gérant, a démissionné trois semaines après cet accord, une des revendications des grévistes. Le nouveau gérant a été choisi sur mesure, style grand frère reubeu : « Comme vous, je viens des cités, et McDo m'a donné ma chance », dit-il. Bref, ça promet.

A Saint-Germain, le gérant a menacé de virer les plus actifs des grévistes. Le restaurant est donc bloqué un temps par les salariés, puis un médiateur est nommé. Il leur dit qu'il faut enlever le scotch qui barre l'entrée du resto ainsi que toutes les affiches qui rendent la grève visible, et qu'il faudrait reprendre le travail, histoire de trouver une date pour discuter. Les employés se sont arrêtés aux recommandations sur le scotch...

MacDo, vexé par le camouflet de Saint-Denis, persévère dans une attitude bourrine. Cette grève crée un précédent, ce qu'ils avaient quand même évité de nombreuses fois, souvent par la force.

Outre la répression, le mode de fonctionnement des restos rend difficile l'installation de toute contestation. McDo recrute essentiellement des jeunes, souvent étudiants, dont c'est le premier emploi. Ils n'ont que rarement un modèle comparatif, sont heureux de trouver un taf et de toute façon ne comptent pas y rester longtemps. Sur ce point les plus précaires se trompent souvent. Au travail, les cadences sont infernales, la pression constante, on ne respecte pas les règles d'hygiène ni de sécurité. D'où un fort turn-over. Tout est calculé, le temps pour chaque opération, il y a toujours quelque chose à faire. D'un autre côté on crée aussi une ambiance familiale : on se tutoie, le gérant est paternaliste, il vient souvent du même milieu (homogénéité des employés par resto), beaucoup font des heures sup bénévolement. Les managers mettent la pression mais ne se comportent pas tous ou pas tout le temps comme des ordures, « si tu ne fais pas ce qu'il faut, tes collègues le feront ». On joue beaucoup sur l'affectif et dès que ça commence à râler, on prend les gens à part, on divise et on règle ça en famille.

McDo France développe le système des franchises, cela lui permet de contourner les obligations légales concernant les syndicats et de s'affranchir du coût de la gestion directe des ressources humaines. McDo n'intervient que pour protéger son image et éviter que les conflits ne fassent tache d'huile. C'est ainsi qu'ils ont soutenu financièrement le gérant de Saint-Denis afin qu'il ne cède pas. La grève du resto des Champs-Elysées, la présence de CNN et le relais médiatique en général ont plus dérangé McDo que tous les autres blocages.

La grève du restaurant de Strasbourg-Saint-Denis a permis par sa dynamique la résolution d'autres situations problématiques. Ainsi, lorsqu'un conflit a éclaté au Quick Barbès, une partie des employés s'est mise en grève et le soutien a été immédiat. Dans d'autres McDo aussi, cela a permis de mettre au clair certaines situations et de poser des jalons pour un début d'organisation. L'image de McDo « entreprise intouchable et sans problème » est pour l'instant ternie puisque depuis la fin de la grève plusieurs restos en France et en Europe s'y sont mis, et qu'une tournée a été organisée aux USA. Les salariés de Saint-Germain et des Champs-Elysées continuent à bouger. Ces derniers ont d'ailleurs coorganisé avec des employés de Virgin, la Fnac, Disney, une manif sur les Champs-Elysées, avec intervention dans toutes ces boutiques. Un des intérêts de cette lutte a été le regroupement de salariés mécontents de différentes enseignes (Quick et Pizza Hut pour les fast-food, Virgin, Disney, Maxi Livres...) et la rencontre avec d'autres militants. Ainsi le soutien apporté mutuellement fait sortir de l'isolement et donne plus de force à chaque intervention. Aussi, lorsque le conflit à la Fnac a éclaté, les grévistes se sont adressé à ce regroupement. Et lors de la manif organisée dans le Forum des Halles avec Go Sport, McDo et la Fnac étaient là...

La diversité des enseignes en lutte contredit l'idée qu'il y aurait de bonnes entreprises françaises et citoyennes en opposition au méchant MacDonald's, symbole de l'exploitation à l'américaine et de la mondialisation. A travers ces luttes, ce sont les conditions générales de l'exploitation du travail qui sont mises en cause, notamment sous la forme qu'elles ont prise ces dernières décennies (mais qui ne sont que la continuation et l'intensification de l'Etat providence et du capitalisme de papa, en même temps qu'une réponse à la crise).

Il y a une dynamique de lutte plutôt fraîche au sein des emplois précaires. Souvent ce sont des jeunes ni militants ni syndicalistes. La plupart de ceux qui sont syndiqués ne le sont que pour des raisons de protection (de leur emploi). Chaque jeune des enseignes précitées peut raconter au moins une anecdote à l'encontre de « son syndicat ». Les gens syndiqués du soutien viennent plutôt de manière individuelle que mandatés.

Nul doute que ces luttes laisseront des traces, et espérons que la dynamique ne retombe pas trop vite. Comme ils disent : « Si on nous parle mal maintenant, hop, c'est la grève. »

Instantanés de Buenos Aires

On me demandait beaucoup d'envoyer des nouvelles d'Argentine, il y a un mois ou deux. Et puis maintenant plus rien. Pourquoi ? J'ai malheureusement bien peur de connaître la réponse. Même chez les personnes qui passent leur temps à critiquer les médias, à dire qu'ils mentent et blablabli et blablabla… même «chez nous», on est sensibles aux images, aux effets médiatiques et au spectacle.
«Qui s'intéressait à l'Argentine avant ces événements ?» C'est la question que me posait un camarade de Buenos Aires qui me disait aussi que du jour au lendemain, sa boîte e-mail avait été saturée de courrier provenant principalement d'Europe. Il remarquait également que sur bon nombre de sites, une grande place était laissée à ce qui se passait dans son pays, alors qu'avant, cela n'avait jamais été le cas. Faudrait voir, peut-être, à pas tomber dans tous les panneaux que nous tendent les flics de l'information, non ? Qu'est-ce que vous en pensez ?

Avant d'aller faire un tour à Buenos Aires, j'étais dans des pays limitrophes et je suivais donc ce qui se passait en Argentine par la télé. Il était étonnant de constater que même la pire des chaînes, l'une des plus réactionnaires, était obligée de parler des manifestations, des *caserolasos* et de passer, parfois en direct, des interventions d'hommes et de femmes de la rue, qui, grosso merdo, disaient tous : «Il faut que tout les politiciens s'en aillent, qu'ils nous rendent nos thunes, ces fils de pute»; et ça passait à la télé… On pouvait voir, aussi, un père de famille s'installer dans sa banque pour les vacances. Toute la famille campait dans le hall de l'agence et pendant que les enfants jouaient avec un peu de sable et des seaux, les parents étaient en maillot de bain dans des transats.
«Comme la banque ne veut pas me rendre mon argent pour que je puisse partir en vacances, j'ai décidé de passer mes vacances à la banque.»
Bon, mais comme, justement ce n'est qu'une lucarne, j'ai préféré attendre de passer par l'Argentine pour écrire quelque chose sur le sujet.

14 et 15 février 2002
Avec tout le pataquès médiatique, avec ces images impressionnantes de manifs quotidiennes que j'avais vues depuis plusieurs semaines sur le petit écran, j'étais un peu surpris, en arrivant dans la capitale argentine de constater que la vie semblait continuer normalement. Les embouteillages étaient monstrueux, comme la dernière fois que j'étais venu en 1999, les buildings près du port toujours debout, prétentieux, immondes. Très vite, on me raconte des anecdotes, des histoires qui font rire.
«Les politiciens ne peuvent plus sortir tranquillement, l'un d'eux a essayé de prendre un avion à Madrid pour revenir en Argentine. Il a été reconnu par des compatriotes, et ceux-ci ont foutu une telle merde que le type a dû prendre le vol suivant.»
«Un autre a voulu s'échapper en passant par un petit village du sud. Il a été repéré par les villageois et déclaré persona non grata.»
Chez des amis, la télévision est allumée et sur la chaîne Cronica (qui diffuse très souvent des séquences en direct), on aperçoit des barrages routiers organisés par des chômeurs au sud de Buenos Aires.
On éteint Big Brother et la discussion part très vite sur les assemblées de quartier, tout le monde en parle avec enthousiasme, même si les avis sont partagés. D'après ce que j'ai pu comprendre de tout ce que l'on me racontait, ces soviets de voisins avaient commencé chaotiquement à se former alors que la crise était à son comble au mois de décembre. Il fallait faire attention, dans ces premiers temps, à ne pas avoir l'air de faire partie d'une quelconque organisation politique sous peine de se faire lyncher, en particulier dans la province de Buenos Aires, où la situation sociale a toujours été plus difficile que dans la ville elle-même. La haine du politicien était monstrueuse. Les gens avaient peur, surtout après la répression des 19 et 20 décembre où il y eut 29 morts. Une ambiance de rage et de peur apparemment partagée par presque toutes les couches de la population. On pourra sans doute en exclure les politiciens, certains juges et les banquiers.
Au moment où j'y étais, une assemblée inter-quartiers réunissait tous les dimanches entre 4 000 et 5 000 personnes dans la seule ville de Buenos Aires. «C'est le bordel, mais en même temps, c'est très instructif», me dit-on. Apparemment, la majeure partie de la population réclame la destitution de la Cour suprême de justice, du gouvernement et même parfois du Sénat. En gros, la phrase que l'on entend, le plus souvent, c'est : «Que se vayan todos» (qu'ils s'en aillent tous).
Le deuxième jour de mon court séjour à Buenos Aires, nous arrivons pour la fin d'une manif dont le trajet est circulaire : les gens font le tour du Congrès pour empêcher les députés d'entrer, pour qu'ils ne puissent pas voter le budget 2002. Nous sommes au mois de février, et les banderoles des partis politiques de gauche sont légion.
A quelques pas du Congrès, il y a le local des Mères de la place de Mai. Celui-ci comprend un café et une librairie où toutes les tendances sont représentées… On trouve de tout… Du fanzine punk en passant par la biographie de Trotsky jusqu'aux écrits de Fidel Castro et forcément de nombreux ouvrages sur la dictature et ses 30 000 disparus. En feuilletant des bouquins, j'entends un mec parler au vendeur : «Nous sommes en train d'organiser une foire au troc et on m'a dit qu'ici je pouvais voir avec Machine qui…», des foires au troc s'organisent dans tout le pays. Avec la dévaluation, les gens essayent tout simplement de survivre. Dans ces foires, on met un système de «crédits» en place, des bouts de papier en fait. Mais les méchants voleurs sont partout… Déjà de petits malins ont fabriqué de faux crédits… Ce n'est donc pas si simple.
Dans la soirée, nous sommes, un ami et moi-même, décidés à voir, entendre une de ces assemblées de quartier dont on parle tant. Quelques personnes commencent par se rassembler autour d'un banc, dans un square. Un moustachu à lunettes parle aux autres avec une certaine agitation ; il a représenté cette assemblée la semaine dernière devant l'inter-quartier. «C'est impressionnant, tout ces gens, plus de 4 000 personnes qui veulent tous parler.» Peu à peu, un groupe important commence à se former, plus de 60 personnes pour commencer et jusqu'à une centaine. Des jeunes, des vieux, des petits, des grands, des gros… De vrais voisins, de vraies voisines qui, poussés par les nécessités économiques, tentent de s'organiser pour trouver une solution à leurs problèmes. On sent bien qu'il y a quelques militants professionnels, mais ils ne font pas trop les fiers et laissent parler les autres.
Pendant que le petit moustachu joue les modérateurs, un grand aux cheveux blancs note les noms de tous ceux qui veulent prendre la parole. Un mégaphone passe de main en main. Il est prévu de parler pendant plus d'une heure et de voter ensuite les propositions des intervenants. Un type d'une vingtaine d'années, au crâne rasé propose la création d'une commission de jeunes.
Loin de moi l'idée de reproduire ici l'intégralité des interventions. Mais ce qui m'a le plus marqué, c'est le respect entre les gens et leur capacité d'écoute. «Il faut éliminer les députés, pas physiquement, bien que certains le mériteraient…», commence l'un des participants. L'idée qu'il faut donner tout le pouvoir aux assemblées de quartier circule depuis plusieurs jours. Même ●●●

CASEROLASOS Décembre 2001

Les gens avancent. Nous ne savons pas vers où. Nous savons pourquoi. Il y a des groupes dispersés dans toute la ville et ils se regroupent comme si une vague les poussait.
Celia était déjà en chemise de nuit quand elle a entendu trois voisins qui faisaient du bruit avec leurs casseroles dans les petites rues, entre les immeubles. Elle a commencé à chercher avec quoi faire du bruit, elle a vidé un Tupperware, mais le bruit ne lui a pas plu. Finalement, elle a opté pour un plat à pizza et une spatule. Après les essais sonores, elle est sortie sur la petite place pour se rassembler avec les gens du quartier, elle a fini sur la grande place, en pensant que ce serait bien de les enfermer tous (les politiciens) dans la Casa rosada (palais présidentiel). C'est ici et maintenant, sans futur prévisible.
Les gens ont entendu que l'état de siège était déclaré, et une heure plus tard, la place de Mai était bondée.

SACCAGES

Plus de 1000 personnes du Mouvement des chômeurs sont arrivées dans une zone où il y avait huit pâtés de maisons de supermarchés, le déploiement policier incluait des hélicoptères. Ils demandaient du pain, au milieu de beaucoup de tension, les supermarchés leur ont donné des sacs.
Malgré la peur et la répression, les saccages ont été une fête, en arrivant chez eux, celui qui n'avait emporté que de la viande échange une partie avec une autre famille contre des fruits ou des légumes. On partage la nourriture avec ceux qui n'ont pas pu piller tant que ça.

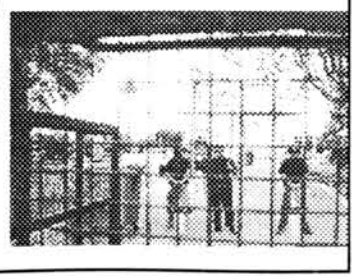

Extraits de *Sic*, mars 2002

••• à la télé, dans un certain nombre de débats, cette proposition est prise au sérieux.

D'autres personnes dans l'assemblée, ce soir-là, proposent la création d'une foire au troc, d'une Bourse du travail et de la santé pour pallier le manque. Tout se passe sans le moindre problème jusqu'au moment où il faut voter les propositions. Là, le manque de pratique et la désorganisation se font quelque peu ressentir. Beaucoup de personnes ont été capables de faire des propositions intéressantes, de manifester leur dégoût du système et des hommes politiques, mais quand il s'agit de s'engager pour réaliser des projets concrets, tout devient beaucoup plus compliqué. Mais petit à petit, quelques personnes se regroupent par petits nombres, et on sent bien une motivation collective qui débouchera sur quelque chose.

Cela dit, il semblerait bien que dans d'autres quartiers, dans la province de Buenos Aires, en particulier, les activités sont plus concrètes et plus organisées.

Ici, une liste circule avec les noms, adresses, téléphones, et e-mails de tous ceux qui veulent bien participer. Facile donc pour les flics de dresser une liste des « subversifs ». Mais le nombre impressionnant d'assemblées de ce type à travers toute la ville et dans tout le pays devrait, selon les dires de certains camarades, dissuader la police d'intervenir. En toute logique, une répression monstrueuse devrait, tout de même, avoir lieu un jour ou l'autre.

Et les gens s'y préparent, une voisine d'une trentaine d'années propose : « Si pendant une manifestation, il y a des arrestations, il faudrait former des chaînes téléphoniques, pour nous réunir à un endroit et aller se constituer prisonniers par centaines et ainsi saturer les commissariats. »

Si la proposition paraît suicidaire, elle révèle un état d'esprit voulant anticiper un genre de situations dramatiques auxquelles les Argentins ont été confrontés plusieurs fois (19, 20 décembre, mais aussi 25 janvier).

L'après-midi du lendemain, une manif part de la Cour suprême et se dirige vers le Congrès. Beaucoup de banderoles, de revendications anti-FMI, des casseroles s'entrechoquent. Des femmes, des vieux, des jeunes sont tous là pour exiger la destitution de l'instance de justice la plus importante du pays.

Au premier rang, déguisés en prisonniers avec des costumes à rayures et des boulets au pied, quelques inconnus portent chacun, autour du cou, une pancarte avec le nom des membres de la Cour suprême.

Une fois arrivés devant le Congrès, la majorité des manifestants se dispersent rapidement. Mais un groupe d'environ 200 personnes forme un cercle et commence alors un débat, apparemment, de façon spontanée.

« Arrêtez d'insulter les putes, elles font partie du peuple », crie une dame, sous une banderole féministe. D'autres réclament la destitution du Sénat sous les applaudissements de la foule... Et cela continue comme ça encore pendant plus d'une heure...

Début mars 2002

Je retourne trois semaines plus tard dans la capitale argentine pour me rendre compte que l'enthousiasme a quelque peu baissé. Mais le bordel n'en finit plus de se propager, me dit quelqu'un. En effet, il suffit de se promener dans le centre, n'importe quel jour de la semaine, pour constater que les manifs de toute sorte continuent. Les chômeurs, les ouvriers métallurgistes défilent derrière des 33-tonnes et se dirigent vers la Casa rosada (palais présidentiel). Tout se passe dans le calme. Comme si une routine de la lutte s'était instaurée depuis mon dernier séjour. Le même jour, on apprend qu'un groupe de manifestants a molesté l'ancien ministre de l'Economie qui passait par là, par hasard. Le politicien a dû se réfugier dans le hall d'entrée d'un bâtiment officiel pour ne plus se prendre de baffes et de coups de pied au cul. Le soir, un concert est organisé devant une usine de textile autogérée.

Vendredi, en fin d'après-midi, comme toutes les semaines depuis plusieurs mois, les protestataires traversent la ville, armés de leurs casseroles, en cortège, venus de tous les quartiers pour converger sur la place de Mai.

Pour ce qui est du passé, l'Argentine n'a pas fini de remuer ses vieux démons. Dans les manifestations actuelles, nombreuses sont encore les banderoles des Mères de la place de Mai... 30 000 disparus, ça ne s'efface pas des mémoires comme ça. Et c'est sans compter avec les exilés, torturés, abattus en pleine rue... La destruction systématique de toute une partie contestataire de la population dans les années 70 fait maintenant que les gens manquent d'une certaine culture politique. Sans parler du fait que depuis plus longtemps encore, avec le péronisme, la politique en Argentine n'a jamais vraiment été une question de droite et de gauche... C'est bien plus compliqué.

Alors où va-t-on ?

C'est l'interrogation qui demeure... Le FMI voudrait bien que le niveau de vie en Argentine soit rabaissé à celui du Nicaragua, les politicards se demandent comment continuer à presser le citron et les Argentins ne voudront plus jamais déposer leurs économies dans une banque...

TINMAR SUDAKA

CHRONOLOGIE 16 MARS 2001 - 24 MARS 2002

« Qu'ils s'en aillent tous »

16 mars 2000 : Le président argentin Fernando de la Rua lance un plan d'austérité, approuvé par le Fonds monétaire international (FMI).

19 mars : Démission du ministre de l'Economie, Ricardo Lopez Murphy. Le président de la Rua fait appel à Domingo Cavallo, déjà ministre de l'Economie de 1991 à 1996 sous le président péroniste Carlos Menem. Cavallo demande des pouvoirs spéciaux au Parlement.

27 avril : Annonce du troisième plan d'austérité pour combattre un déficit fiscal annuel de 6,5 milliards de dollars (2,3 % du PIB).

Juillet : Le taux de chômage atteint 31,3 % avec le sous-emploi.

11 juillet : Cinquième plan de stabilisation des finances publiques pour un « déficit fiscal zéro », avec baisse de 13 % des salaires.

29 août : Manifestation massive à l'appel du syndicat majoritaire CGT.

14 octobre : Elections législatives. Nette défaite de l'Alliance du gouvernement. L'opposition péroniste emporte la majorité abolue au Sénat et relative à l'Assemblée.

31 octobre : Sortie de l'Alliance de gouvernement de la plupart des députés du centre gauche Frepaso (Front pour un pays solidaire).

26 novembre : Une mission du FMI commence l'examen de la situation monétaire argentine destiné à vérifier si le pays respecte sa politique du « déficit budgétaire zéro », condition posée pour le déboursement d'une dernière traite annuelle de 1,264 milliard de dollars.

3 décembre : Le gouvernement impose de strictes mesures limitant des sorties d'argent vers l'étranger ainsi que le retrait en liquide des comptes bancaires.

5 décembre : Le FMI refuse d'accorder à l'Argentine le déboursement de 1,264 milliard de dollars, pour non-respect de son programme de réformes économiques.

10 décembre : Entrée en fonction des deux Chambres désormais dirigées par l'opposition péroniste.

13 décembre : Grève générale (7e depuis l'arrivée au pouvoir du président de la Rua en décembre 1999).

19 décembre : Le président de la Rua a décrété l'état de siège pour faire face à l'explosion de violence sociale, marquée par des pillages de supermarchés en de nombreux endroits du pays, dont Buenos Aires.

La Chambre des députés argentins vote la fin des pouvoirs spéciaux accordés en mars dernier au ministre de l'Economie Domingo Cavallo. Démission de Cavallo.

20 décembre : Manifestations et premiers concerts de casseroles. Le président Fernando de la Rúa démissionne quelques heures après le gouvernement.

22 décembre : Ramón Puerta, président du Sénat, devenu automatiquement président par intérim, démissionne au bout de quarante-huit heures.

23 décembre : Adolfdo Rodríguez Saá est nommé président par intérim par le Congrès. Il annonce la suspension du remboursement de la dette et la création d'une nouvelle monnaie : l'argentino.

29 décembre : Nuit d'émeutes à Buenos Aires. Le gouvernement provisoire démissionne. En tout, les manifestations qui ont eu lieu la semaine de Noël ont occasionné 30 morts et plus de 4 500 arrestations.

30 décembre : Adolfo Rodriguez Saá démissionne. Plusieurs hauts fonctionnaires péronistes quittent le palais présidentiel cachés dans un camion, de peur de devoir affronter la foule. Le poste de président doit revenir à Ramón Puerta, mais celui-ci le refuse et démissionne du Sénat.

1er janvier 2002 : Eduardo Camaño, président de l'Assemblée, prend les rênes du pays pour quarante-huit heures.

2 janvier : Eduardo Duhalde devient président de la République.

6 janvier : Adoption de la loi d'urgence économique, fin de la parité dollar-peso, dévaluation du peso de 29 %.

22 février : Le président *Duhalde sur la sellette pour avoir* augmenté son salaire.

24 mars : Manifestation de 120 000 personnes pour la vérité et contre l'impunité en souvenir des 30 000 disparus pendant la dictature militaire.

DEUX HISTOIRES MEXICAINES

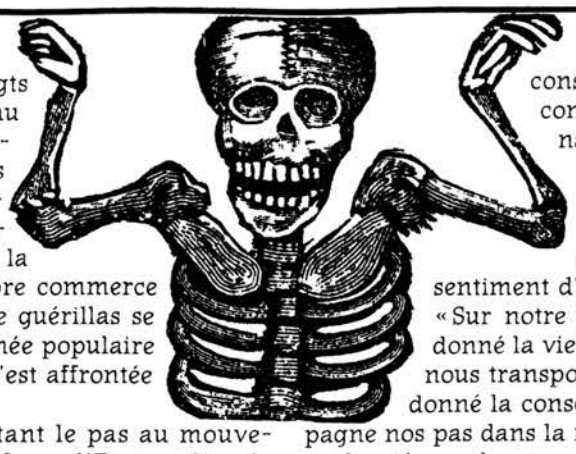

Cinq cents ans depuis la conquête, quatre-vingts depuis la Révolution, l'histoire des Indiens au Mexique est indissociable de celle d'une résistance séculaire à l'Etat qui les nie et à ses sbires qui les exploitent ou les liquident. La sale guerre qui les vise eux et tous les pauvres s'est intensifiée depuis 94, année de l'apparition publique de la guérilla zapatiste et de la signature du traité de libre commerce avec les Etats-Unis. Depuis 95 plus d'une dizaine de guérillas se sont fait connaître. Une des plus connues, l'EPR (armée populaire révolutionnaire), apparue dans l'Etat du Guerrero, s'est affrontée à plusieurs reprises aux militaires et paramilitaires.

Chaque jour davantage, les communautés, emboîtant le pas au mouvement zapatiste, s'organisent pour résister. En face, l'Etat utilise le spectre de la guérilla pour briser les récalcitrants. L'Etat de Oaxaca (où se situe le municipe de Loxicha) et celui du Guerrero (berceau de l'EPR), voisins du Chiapas, sont au premier rang de la répression. Les exemples qui suivent illustrent tout à la fois la résistance des communautés indiennes à la mainmise de l'Etat et de ses sbires sur leurs existences et la répression qu'ils subissent en retour.

Si parfois les réflexions collectives des Indiens ne semblent pas s'écarter radicalement du schéma que nous vantent nos « démocraties modèles », pour le moins suspectes, il convient de bien comprendre le cadre de leurs propositions : les communautés indiennes entretiennent encore de vrais rapports sociaux au sein des villages et entre les villages, leurs reflexions en découlent... Les règles qu'ils se donnent, règles orales, expression d'un consensus, tirent leur force du fait qu'elles font appel à la conscience collective de chaque membre de la communauté. Pas de fonctions immuables, pas de salaire mais des charges au service de cette dernière ; celui qui est choisi est révocable par l'assemblée à tout instant. A l'opposé de l'exaltation de l'individu propre à notre société, la reconnaissance de chacun se fonde sur le sentiment d'appartenance à un tout.

« Sur notre peau, nous avons la couleur de ceux qui nous ont donné la vie, de ceux qui nous ont mis au monde, dans nos cœurs nous transportons leurs paroles. Parole véritable, celle qui nous a donné la conscience, celle qui a formé nos cœurs, celle qui accompagne nos pas dans la montagne, celle qui nous apprend à écouter la plainte chantée par les nuages et les vents. Nous sommes la parole qui nous parle et nous apprend. Nous sommes respect. Nous sommes chant. Nous sommes musique et tissage. Nous sommes harmonie et couleur. Nous sommes le soin que nous nous sommes tous donné. Nous sommes le cœur avec lequel nous nous sommes pensés. Nous sommes histoire et culture. Nous sommes nos propres normes. La norme qui protège et surveille, celle qui prend soin et confirme, celle qui couvre et invite »

(Extrait du discours d'un représentant du Congrès national indigène devant le Congrès de l'Union, équivalent du Sénat, avril 2000.)

Eux-mêmes sont conscients que les systèmes qu'ils tentent de mettre en place sont loin d'être parfaits mais « celui qui veut marcher risque de trébucher, c'est l'expérience des erreurs qui permet d'avancer », réplique le commissaire indien du Guerrero.

BIEN LE BONJOUR DU GUERRERO

A partir des années 1990, la région de la Costa Montaña (Costa Chica) a connu une insécurité grandissante. Des bandes organisées, protégées par les autorités locales, détroussaient ceux qui se hasardaient sur les chemins, volaient le bétail et violaient les femmes.

Les organisations productives indiennes qui étaient les premières victimes de ces attaques ont commencé dans les années 1992/1993 à s'interroger et à chercher des solutions au cours de leurs assemblées communautaires.

Les communautés indiennes ont coutume de désigner des autorités responsables de la sécurité dans le village, mais cette police ne s'exerce qu'au sein de la communauté, elle ne s'exerce pas au-delà. Les bandes opérant sur toute la région, les villages indiens ont donc décidé de mettre en place une police avec 14 volontaires pour surveiller les chemins.

En 1995 est née la nécessité de nous revendiquer comme peuples indiens et de mettre en pratique nos propres institutions, comme la sécurité publique indigène, le commissariat communautaire. Ce n'est pas une idée qui est venue de l'extérieur, que quelqu'un nous aurait apportée, non, cette idée est née de l'intérieur même de la région, de la nécessité exprimée par les habitants d'assurer leur propre sécurité.

Le 15 octobre 1995 est née la police communautaire et surtout l'OCR (Organisation communautaire régionale) au sein de laquelle se trouve la police communautaire et la cour de justice indienne : la Coordination régionale des autorités indigènes de la Montaña et de la Costa Chica AC (Cramcchac). Elle se trouve à San Luis Acatlán et est composée de six commissaires élus en assemblée. Ceux-ci jugent les délits les plus graves et établissent des peines de travail communautaire. Ce système trouve sa légitimité dans les assemblées générales communautaires au cours desquelles la population oriente et contrôle les actions des policiers communautaires.

Les commissaires indiens ont alors informé le procureur de l'État, le gouvernement et l'armée de l'existence de leur organisation communautaire, ceux-ci leur ont dit : « Mais cela ne se peut pas, ce n'est pas légal ! » A quoi les commissaires ont répondu : « C'est que nous ne sommes pas venus vous demander la permission, nous sommes venus vous communiquer la décision prise par l'assemblée, c'est la décision des gens, et, nous, nous sommes venus vous aviser de cette décision, rien de plus. »

Pour nous, le commissariat communautaire est une institution indienne, elle a émergé du peuple pour le peuple, elle n'appartient à aucun groupe, aucun parti, aucune religion. La question de la sécurité concerne tout le monde, elle n'est pas le monopole de quelques-uns.

C'est un projet qui n'intéresse pas seulement la population indienne mais toute la société, quand la population non indigène veut, elle aussi, reprendre en main la question de sa sécurité et qu'elle n'attend pas une solution du gouvernement dans ce domaine.

Nous avons décidé de ne remettre aucun prisonnier, pauvre ou riche, à l'institution du gouvernement.

Nous avons beaucoup d'éléments, d'arguments pour expliquer ce refus. Au Mexique, il n'y a pas d'égalité, au Mexique, il n'y a pas de justice, au Mexique, il n'y a pas de démocratie, au Mexique, il n'y a pas de respect, au Mexique, il n'y a pas de futur.

Les policiers, les commissaires et les commandants sont désignés par les communautés pour un service, bénévole, de trois ans. Les délits que juge et condamne la Coordination sont ceux que « nous considérons comme graves et qui affectent la communauté ou la région. Par exemple, si quelqu'un frappe sa femme, cela se règle dans la communauté, mais quand le délit est grave, par exemple si quelqu'un vole du bétail ou quand il y a assassinat, ce genre de délit n'est pas réglé par la communauté ». La Coordination, après analyse du dossier d'instruction, déterminera la condamnation en temps de prison et de travail pour la communauté (participation à la construction d'une école ou d'un chemin...)

En novembre 2001, 42 communautés étaient concernées, 11 étaient en cours d'intégration, ce qui donnait en tout 53 communautés avec 486 policiers communautaires en uniforme et armés... Très mal armés. Cela n'a pas d'importance qu'ils soient armés ou pas. Quelqu'un peut porter une arme cela ne veut pas dire qu'il a la raison pour lui.

Les policiers communautaires ne sont pas salariés, ils rendent service, à partir du moment où ils sont payés, où ils touchent un salaire, ils ne sont plus au service des gens, ils sont employés et cela fait toute la différence ; tout service social doit être gratuit, c'est donner son temps à la population, à la société.

Ici, dans l'Etat, il y a toujours une guerre sociale, le gouvernement de l'Etat fait toujours la guerre aux peuples indiens. Il a prétendu que, derrière la police communautaire, il y a des groupes armés, qu'il y a d'autres intérêts en jeu, il dit que nous sommes hors la loi ; nous répondons que non, nous sommes dans la légalité : vous, vous avez la force, nous, •••

QUELQUES SEMAINES PLUS TARD...

« La tradition ne peut prévaloir sur la justice », s'est plaint récemment le petit juge de San Luis Acatlan, contraint par la population indigène de libérer immédiatement les cinq policiers communautaires qu'il venait de faire arrêter.

La morale de cette histoire est intéressante, nous y voyons la justice aux prises avec ce que le petit juge de San Luis Acatlan appelle la tradition. D'un côté l'Etat et sa loi qui prétendent garantir le respect des droits de l'homme, en fait l'individu égoïste, de l'autre la tradition et sa justice qui cherchent à faire en sorte que les gens qui vivent ensemble se respectent mutuellement. D'un côté nous avons les droits de l'homme, de l'autre les droits élémentaires des gens. Les premiers prennent appui sur l'Etat, ce qui est assez compréhensible, seul l'Etat peut garantir les droits, et surtout faire valoir les droits, de quelqu'un qui s'est affranchi des cultures et qui n'agit qu'en fonction de son intérêt particulier. Les seconds émanent des usages, les droits élémentaires des gens se confondent avec les usages d'une société et c'est la société elle-même qui en garantit le respect.

LOXICHA

En septembre 1996, le municipe de Loxicha a été accusé par le gouvernement fédéral de l'Etat de Oaxaca et par l'Etat mexicain d'être un nid de guérilleros appartenant à l'EPR, guérilla apparue en 1996 dans le Guerrero, Etat voisin de celui de Oaxaca; il y a eu environ 300 opérations militaires, près de 250 arrestations et plus de 250 ordres d'appréhension contre les hommes du municipe avant 1997.
En 1984, les habitants du municipe de Loxicha avaient réussi à virer les caciques (propriétaires terriens, esclavagistes) et à reprendre la mairie, en désignant eux-mêmes leurs représentants en dehors des partis politiques selon les us et coutumes. Vingt ans plus tard, les caciques éconduits et l'Etat ont enfin trouvé un prétexte pour se débarrasser des gêneurs et reprendre le pouvoir. L'ensemble de l'ancien bureau municipal a été emprisonné sur dénonciation d'appartenance à l'EPR. Dans la foulée, pratiquement tous les hommes du municipe ont été arrêtés ou poursuivis. Certains attendent toujours leur jugement, d'autres sont déjà condamnés à des peines allant jusqu'à trente ans de réclusion. Nombre ont été torturés, ceux qui ont réussi à éviter l'arrestation en s'enfuyant dans la montagne se cachent toujours. Malgré une loi d'amnistie partielle, 36 hommes du canton sont toujours emprisonnés.
Entre 1996 et 2001 les caciques, directement responsables de la répression, avaient repris possession de la mairie, avec l'aide du gouverneur de l'Etat. Fin 2001, l'élection d'un nouveau président municipal plus proche de la communauté a donné un instant l'espoir d'une détente. Son assassinat le 12 janvier dernier, sur ordre, semble-t-il, de l'ex-président, a déclenché une nouvelle vague de tension:
Les 6 pistoléros, anciens mouchards de 96, qui ont exécuté le président ont été enfermés avec les prisonniers de Loxicha qui craignent d'être assassinés à leur tour; la police de l'Etat occupe le municipe et recherche d'ex-prisonniers, maintient d'autres ordres d'appréhension et oblige les hommes à se cacher. Les journaux locaux publient des listes de noms d'individus susceptibles d'appartenir à L'EPR.
L'histoire de Loxicha est loin d'être exceptionnelle au Mexique. Depuis longtemps, avec une grande lucidité et d'abord dans les Etats où il y avait le plus de corruption et de répression, les Indiens ont compris qu'ils ne devaient compter que sur eux-mêmes pour vivre sans être esclaves... L'autonomie qu'ils revendiquent, à l'opposé d'une autarcie, s'appuie sur un système d'échange et de réciprocité réglé par les us et coutumes. Règles orales, expression d'un consensus, contrôlées et évaluées par l'assemblée, elles tirent leur force du fait qu'elles font appel à la conscience collective de chaque membre de la communauté. A l'opposé de l'exaltation de l'individu propre à notre société, elle se fonde sur le sentiment d'appartenance à un tout qui englobe la terre, les oiseaux, les morts et les animaux.

Rolando Jesus Garcia est un paysan mexicain appartenant à la communauté de Loxicha (Etat de Oaxaca). Rolando, comme beaucoup d'autres hommes du municipe ,est accusé d'homicide. En juin 2001 il était détenu depuis déjà deux ans.

«Dès l'instant où je suis rentré dans ce pénitencier, ma vie a subi un changement radical. Vivre à l'intérieur d'un pénitencier, sans liberté, c'est penser sans cesse: "Quand reverrai-je ma famille, mes amis, mes petits animaux, les champs..." Ils te privent de tes vêtements normaux, des réunions; ta forme de penser, ta façon de parler, ta manière de marcher et jusqu'à la manière de préparer ta nourriture, commencent à changer! Privé des champs, privés de mon père, privé de ma mère, de mes frères!
On ne peut pas dire que tout soit négatif, mais tout ce que je subis ici, je le supporte pour retourner dans mon village. Écouter le chant des oiseaux, c'est quelque chose de merveilleux, c'est tellement bien d'être libre! Aujourd'hui, je demande à Dieu d'être vite avec les miens, avec mon village, avec ma famille, et de pouvoir dire à mes amis qu'être en prison, c'est perdre tout ce qu'il est possible, tout ce que tu pourrais réaliser si t'étais libre. Et ça fait encore plus mal quand ils te privent de ta liberté et que tu n'as rien fait.
Comme ça change, la vie dans une prison! La prison, attendre...
Mais j'ai aussi des compagnons avec qui je partage mes tristesses et mes joies et on s'entraide. C'est bien, mais c'est quand même mieux d'être libre avec toute ma famille...»

ROLANDO JESUS GARCIA

Felipe était maçon et faisait partie du municipe de Loxicha, il fut arrêté en avril 1997 alors qu'il se rendait à son travail. D'abord torturé. Electrodes, étouffements, coups, les yeux bandés, attaché sur une chaise, les mains derrière le dos pendant dix jours, laissé plusieurs jours sans manger et sans boire. Puis laissé dans une pièce, toujours les yeux bandés, attaché à un lit. Le jour, enfermé dans un placard étroit, sans lumière, abandonné là des heures et des heures, pendant des jours et des jours, des mois. Felipe de Jesus a disparu ainsi pendant neuf mois, personne n'avait de ses nouvelles, il était officiellement disparu. Pour réapparaître en décembre 1997 derrière les barreaux de la prison de haute sécurité d'Almoloya, condamné à plus de trente ans d'emprisonnement.

••• nous avons la raison. Nous n'avons pas d'argent non plus.
Quel est le plus important pour vous, le problème social ou la paix sociale ? La guerre, la *guerra sucia,* continue contre notre organisation, des policiers communautaires ont été accusés de privation illégale de liberté par un cacique voleur de vaches qu'ils avaient arrêté. Des gens affiliés au PRI ont apporté de faux témoignages et des accusations, tout aussi fausses, contre des membres de l'assemblée régionale. Deux Indiens ont participé à cette guerre sale contre nous et ont fabriqué des délits contre les autorités du tribunal communautaire, et nous avons dû appliquer la justice, contre les nôtres ! C'est la sale guerre, contre nos propres gens !
Nous ne voulons pas que le gouvernement nous soumette à sa volonté, de notre côté nous ne cherchons pas non plus à soumettre le gouvernement. Respecte-moi et je te respecterai. Nous nous coordonnons, nous ne nous subordonnons pas. Et ce que nous voulons n'est pas hors de la légalité, cela répond à la demande des peuples indiens, à la demande des gens... Et c'est bien le peuple, et non un groupe de quelques personnes, qui se trouve derrière toute cette affaire de police communautaire ! Tous ont participé à sa mise en place et continuent à prendre part à l'affaire. C'est la meilleure façon de résoudre le problème de l'insécurité, ici n'interviennent pas des intérêts économiques, politiques ou religieux, mais les intérêts communs à la population indigène de l'Etat du Guerrero.
A partir de là, nous avons commencé à répartir la justice. Nous nous sommes d'abord demandé quel type de sanction nous allions fixer. Le voleur, par exemple, devait pouvoir réparer les dommages qu'il avait causés à la société. Ce fut facile. Une poule par exemple vaut 50 pesos, une vache, disons, 4000 pesos, nous estimons la journée de travail dans la campagne à 25 pesos (ici il n'y a pas de loi du travail, de règlements, comme en ville), le voleur devra donc 2 journées, dans le premier cas, 160 journées, dans le second cas, de travail à la communauté. C'est une réparation et une éducation, ce n'est pas un châtiment, nous faisons la distinction entre les deux termes. Le châtiment est la justice que répartit le gouvernement ; si quelqu'un commet un délit, il est torturé physiquement, psychologiquement, économiquement. Le fait de chercher à punir détruit la famille qui, elle, n'a rien à voir dans l'affaire et n'est pas coupable. Plutôt que de parler de punition, nous préférons parler d'éducation ou de rééducation, donner une troisième chance à un être humain. C'est à la société que revient la tâche de me rééduquer, non de me détruire.
Si une personne a été condamnée à un an de rééducation, qu'elle va passer à travailler pour les communautés de la région, ce temps de rééducation peut se trouver réduit à six mois sur avis favorable des communautés où cette personne aura travaillé. Le condamné a donc la possibilité de se réhabiliter rapidement. Il doit pendant son temps parcourir les 42 hameaux (maintenant ils sont plus de 70), si, pendant les six premiers mois, il a eu un bon comportement dans les communautés où il s'est rendu, il voit sa peine réduite à 100 %, si, au contraire, la majorité des villages n'ont pas apprécié sa conduite, il verra son temps augmenter de 50 %. Il travaille pour le village, il ne peut pas accomplir un service de responsabilité, d'autorité, il effectue un travail banal. Les villages auront toujours un travail à lui donner, il est nourri et logé par chaque village où il se rend. Sa famille a le droit de saisir l'assemblée des autorités régionales qui se tient tous les quatre mois pour le défendre et argumenter afin qu'il revienne à la maison.
En général il n'y a pas d'abus et s'il y en a parfois, ils sont minimes car il y a beaucoup de vigilance et les gens sont très critiques et font attention à ne pas commettre trop d'erreurs.
Ce besoin de justice fut le point de départ qui a permis la mise en route et la réalisation de ce projet, d'une police et d'une justice communautaire.
Notre organisation a sa propre structure régionale, elle a sa propre autonomie.
Actuellement, nous cherchons à mettre sur pied un projet plus intégral, nous pensons travailler sur les problèmes écologiques, éducatifs, culturels, productifs, sur la communication et la santé.
Nous avons le projet d'un relais radio entre les communautés que nous allons administrer nous-mêmes, nous voulons favoriser une véritable communication entre nous.

Oaxaca, le 20 janvier 2002
GEORGE

Quand les serviettes se mélangent aux torchons...

Quelques jours après la démission de Halphen, le groupe Mialet, association des croupiers marrons du grand casino institutionnel, s'est réuni jeudi 7 février à la maison de la Chimie. L'événement a eu sa place au JT de 20 heures sur TF1 où le passe-plat habituel, avec l'à-propos sublime de ses accents de Sacha Guitry, solidarité de ténia oblige, a résumé l'après-midi des débats en relatant l'attaque en règle menée par l'Assemblée contre l'empire des juges d'instruction.

Un petit tour sur le site groupemialet.org permet de dérouler les cinq réclamations de la douloureuse confrérie du paradis perdu. Je cite.

« Que voulons-nous ?

* Une diminution considérable du nombre des détenus, par la multiplication des peines alternatives, et la stricte limitation des incarcérations provisoires.

* La formation des détenus, en particulier des plus jeunes, pour préparer leur réinsertion et éviter les récidives.

* L'amélioration des conditions de détention, matérielles mais surtout psychologiques.

Tout cela ne nécessite pas de dépenses supplémentaires : 10 000 prisonniers en moins, c'est un milliard d'économisé chaque année, 4 000 surveillants libérés de leurs tâches, 4 000 postes d'éducateurs ouverts.

Mais nous voulons aussi :

* Qu'une procédure contradictoire soit instaurée en France à la place de la procédure inquisitoire actuellement en vigueur. Cette procédure donne tous les pouvoirs à un juge d'instruction au détriment des droits de la défense. Elle pousse les policiers et les gendarmes à arracher par tous les moyens aux suspects des aveux aux cours de gardes à vue. Elle amène les juges d'instruction à incarcérer les prévenus pour les faire craquer et pour leur faire avouer n'importe quoi afin de retrouver la liberté.

* Que les juges soient responsables de leurs erreurs, comme le sont les professeurs, les ingénieurs, les docteurs, les chefs d'entreprise, les maires, ni plus ni moins. »

Je ne peux passer à côté du bonheur de démonter point par point l'outrecuidance feutrée de ce cahier de doléances, dont l'humanisme à l'arraché ne parvient pas à masquer l'aspiration profonde, reptilienne, pour une impunité encore plus grande envers le crime industriel contre l'humanité que constitue la délinquance financière macro-économique et son imbrication dans les rouages de l'Etat.

1) Saccage des modèles civiques, extension des principes démocratiques, pulvérisation du sens des responsabilités, exténuation des pays du Sud par le dévoiement historique de l'aide au développement, les effets de la barbarie hédonistique des puissants concourent de façon massive et endémique à la propagation d'une délinquance individuelle de plus en plus sauvage, que le séjour en prison ne fait que sertir et documenter un peu plus au fond des êtres.

Là où un braqueur de banque prend vingt ans pour un butin X sans effusion de sang, quand il y a butin, un homme politique prend entre un mois et quatre ans, pauvre chéri, pour des montants pharaoniques irrécupérables, évaporés de la sphère économique collective, volés aux familles, aux écoles, aux hôpitaux, aux cités, aux structures d'accompagnement social. Le braqueur est un professionnel. Il connaît le prix à payer. Le politique est un féodal hors règle du jeu. Traumatisé par le sevrage des ors républicains et des conseils d'administration, il affiche son indignité en mendiant une peine de substitution dont il sait qu'il transmettra la charge concrète à ses sherpas pour repartir immédiatement à la mine. Voire, s'il échappe à la détention préventive, pour fondre, bardé de passeports, sur le premier jet privé à destination sub-équatoriale.

Je vous arrête : il suffit de relire ces quarante dernières années pour évacuer dans la seconde l'argument de la relativité générale de la faute, porté par l'absence de sang sur les mains de ces pauvres victimes en col blanc. Crimes, misère, barbarie, toxicomanie, guerres civiles, trafic d'armes, le catalogue des produits dérivés, le cortège des morts engendrés par leur turpitude est tellement vaste qu'il rajoute à l'indignation ressentie en face de leur aplomb, l'horreur suscitée par sa bestialité.

2) La formation pure des détenus, en particulier des jeunes, n'est pas la priorité structurelle des administrations pénitentiaires. Vous n'y pouvez rien, anges du tertiaire, et vous le taisez. Les prisonniers, en grande partie les produits du vandalisme économique sur qui vous régnez en princes farouches, sont en majorité pauvres, voire indigents. Ils doivent travailler pour acquérir le nécessaire vital, savon, tabac, chocolat, suicide homéopathique par la télévision, etc. Au demeurant ils ne vous ont pas attendus pour filer dans les classes et les bibliothèques au sortir des ateliers. Certains avec l'espoir absolument vain qu'ils pourront gravir les échelons dans l'infrastructure vénéneuse des concessions privées par laquelle passe l'accès au travail en prison. Vénéneuse ? L'offre d'emploi y est limitée, elle constitue un levier fort du pouvoir autonome de surveillance qui pèse à chaque instant sur la dignité des personnes. En l'absence de toute alternative sérieuse et volontaire, conçue en termes d'emploi du temps, de cursus et de contenus pédagogiques vrais, il est facile de travestir et de comptabiliser la pression de la demande d'emploi en soif de formation par le travail et de l'encourager. Qui peut prétendre que l'esclavage – travaux manuels abrutissants pendant des années pour un tiers du Smic sans droit à toutes les prestations sociales ouvertes par les cotisations – est un passage nécessaire vers l'insertion ? A qui profite le Moyen Age ? A tous ceux qui, sous l'onctueux couvert judéo-chrétien du pardon, de l'expiation et du retour dans le rang social, réhabilitent à portée du RER et en toute impunité les règles mortelles du capitalisme sauvage, celles qui après avoir ravagé les lointains PVD en commençant par la base, les mômes – enfants Nike et enfants cul –, reviennent en douceur irriguer l'ultra-paupérisation qui fait votre fonds de commerce et le lit du libéralisme.

Ordonnance de 45 en écharpe, vous voulez préparer la ré-insertion de sujets qui n'ont jamais été insérés. Les protéger de la récidive. Normal. Il faut que la machine tourne. A l'intérieur, à l'extérieur, aucun petit soldat ne doit manquer à l'appel des charges sociales et de l'impôt dont vous êtes affranchis.

3) *« Le cafard est le même dans ma cellule et dans celle du voisin »* (TF1 le 7 février). Revendiquer l'amélioration de vos conditions de détention matérielles, vous les VIP aux petits soins, vous dont les meutes d'avocats en visite quotidienne jouent les inspecteurs sanitaires pour détecter la moindre infraction aux droits de l'homme, l'hélicoptère légal des puissants, vous sur qui toute l'attention de l'Administration pénitentiaire est concentrée pour ne laisser prise à aucun reproche, est une insulte pour les déshérités livrés aux tâcherons du Dalloz et aux commis d'office.

Violence psychologique ? Combien d'entre vous se sont fait serrer dans les douches ? dans la cour de promenade ? Comment pouvez-vous en parler quand vous ne connaissez pas la violence déléguée exercée malgré eux par les détenus les uns sur les autres ? Quand vous êtes confrontés à la crème des gardiens à barrette qui vous écoutent le petit doigt sur la couture du pantalon ?

10 000 prisonniers en moins c'est un milliard d'économisé chaque année ? C'est obscène. Mais où vont-ils aller tous ces gens cassés, tous ces sur-démolis du système, ces individus infantilisés par l'assistanat, psychiatrisés par la congélation sociale, laminés par la démission des familles et l'érosion du tissu social en lambeaux dont ils sont issus ? Ils vont au mieux épouser les dispositifs d'intégration pansement hors les murs, RMI, emplois jeunes, HP et autres, effaçant d'un coup le bénéfice mensonger du milliard annuel que vous avancez.

Il va aussi falloir m'expliquer très précisement comment on peut convertir 4 000 surveillants en 4 000 éducateurs. Le concours de gardien de prison est le plus accessible de la fonction publique, la première marche pour accéder à la fonction publique. Nombreux sont ceux qui réussissent sans choisir, après avoir échoué à ceux qui mènent dans la police, aux postes ou dans les douanes. Ils sont mal payés pour garder en vase clos tous ceux qui, de par une origine sociale peu favorisée, leur renvoient une image constante des effets de l'injustice globale à laquelle ils ont échappé. Image miroir qu'ils réfutent dans la liberté de manœuvre que leur laisse à la base l'opacité du système carcéral, exprimant leur quête identitaire par la mise en œuvre d'un système de pouvoir et de contrôle local autonome qui puise aux sources réactionnaires les plus radicales. Je peine à imaginer la métamorphose d'un pan entier de la corporation, échangeant en masse flingues et trousseaux contre Foucault et Wacquant, parvenant par enchantement à transmuter en simple curiosité de l'autre la haine viscérale accumulée et tendue entre les deux côtés de la machine à broyer les bas quartiers. Nous sommes ici en pleine collection Harlequin.

4) Procédure contradictoire ? Inflation des inégalités et donc contresens putassier. A un RMI la journée de baveux lambda, on se demande qui peut réellement bénéficier d'une telle évolution du système en dehors de ceux qui peuvent s'offrir à fonds perdus les services des bretteurs médiatiques et de leurs équipes, seules entités réellement armées pour rivaliser techniquement avec l'institution judiciaire et le coût de son inertie.

5) Que les juges soient responsables de leurs erreurs, soit. Mais un peu d'humanité, que diable ! Désaisissements, délocalisations des dossiers, disparitions des pièces, destructions d'archives, pannes de photocopieurs, pressions diverses, au moins, dans le contexte boulevardier des affaires qui vous effleurent, qu'on leur concède le droit à un minimum de fantaisie.

Voilà. Il est trois heures du matin. L'heure bienheureuse où ne reste que le sommeil pour oublier la nausée.

JEAN-CHRISTOPHE POISSON
Intervenant en détention

POINTS SUR LES "i"

Lettre ouverte au groupe Mialet.

Michel Jolivet a eu l'élégance il y a quelque temps de bien vouloir se faire le relais d'une démarche que je milite à généraliser à mesure que se développe mon activité de metteur en scène en détention. Me battre pour trouver des emplois – de tout ordre – dans un environnement d'action culturelle aux détenus passionnés et volontaires avec qui je travaille, et ce en vue d'un aménagement de fin de peine à l'extérieur.

Vous avez reçu le CV de M. Manuel de Sena, 28 ans, jeune conteur cap-verdien, ainsi que mes coordonnées, par un courrier émanant du centre culturel de Chevilly-Larue. Je m'étonne de n'avoir à ce jour reçu aucun signe de vie, documenté ou non, de la part du groupe des 20, destinataire de ces documents. Compte tenu de l'enjeu – faire gagner deux ans de vie à un garçon qui vient d'en passer huit à l'ombre à développer force morale et culture – je m'interroge sur votre silence et ne vois pour justifier une telle incorrection que l'indifférence – administrative ou personnelle – face à l'essence du défi permanent lancé par la culture sourde de l'inégalité, ou bien la faillite d'une identité politique de base que j'imaginais pouvoir vous prêter.

Comme Nicolas à la Grande Halle de la Villette, Laurentino au cinéma Georges-Méliès à Montreuil, M. de Sena vient de trouver un emploi. De manœuvre dans le bâtiment. L'école de la vie ?

Le travail manuel d'exécution, sans horizon, sous-payé et en parti dérogatoire du droit social, offert dans le cadre des concessions privées, est un des axes pédagogiques forts de la politique de formation menée par l'Administration pénitentiaire. Il documente de façon emblématique la propagation et l'ancrage d'une pensée ultra-libérale dominante que je réfute.

Pendant des années, au sortir de ses 39 heures par semaine d'atelier, dans les bibliothèques et les activités artistiques, Manuel de Sena a su résister au laminage de principes d'exploitation archaïques que l'on croyait défunts. En attendant d'intégrer par d'autres chemins le cadre de travail et d'expression auquel il aspire, il sera à mes côtés pour la réalisation de mon prochain documentaire, associé à la conduite des spectacles auquel il fit plus que participer au CD de Melun en 1999, tirant l'équipe des détenus à un niveau exceptionnel de sens et d'engagement.

JEAN-CHRISTOPHE POISSON

SOMMAIRE

☆ Poissy. *Y a du baston dans la taule (suite)* p. 2
Nanterre. *La nouvelle donne*
☆ Les prisonniers politiques basques du D5 de Fleury p. 3
Déclaration de Marco Camenish
Appel à l'action du collectif de Fresnes
☆ Les déportés de Saint-Maur p. 4
☆ Espagne. *Derrière les murs des prisons* p. 6
Chaque mort en prison est un crime d'Etat
Marche sur le centre d'extermination et d'exploitation de Ponent
L'inépuisable énergie révolutionnaire
Perpétuité
☆ Sécurité Super-Star p. 8
Week-end de rencontre
Ni carotte, ni bâton !... Emancipation !
Week-end agité à Guingamp
Détruire ce qui nous détruit
☆ Matonnerie p. 12
Rapport disciplinaire : la crapule du mois
☆ Attention ! Jeunes p. 13
De l'Europe... à la France
Kikadikoi ?
Des collèges qui ressemblent aux prisons
La violence des jeunes ? Tant qu'elle est visible, y a de l'espoir
Les « bonnes » adresses
Les contrats locaux de sécurité
☆ Mc Grève p. 17
☆ Argentine. *Instantanés de Buenos Aires* p. 18
Chronologie du 16 mars 2001 au 24 mars 2002
☆ Deux histoires mexicaines p. 20
Loxicha
Bien le bonjour du Guerrero
☆ Quand les serviettes se mélangent aux torchons... p. 22

MOTS CROISÉS

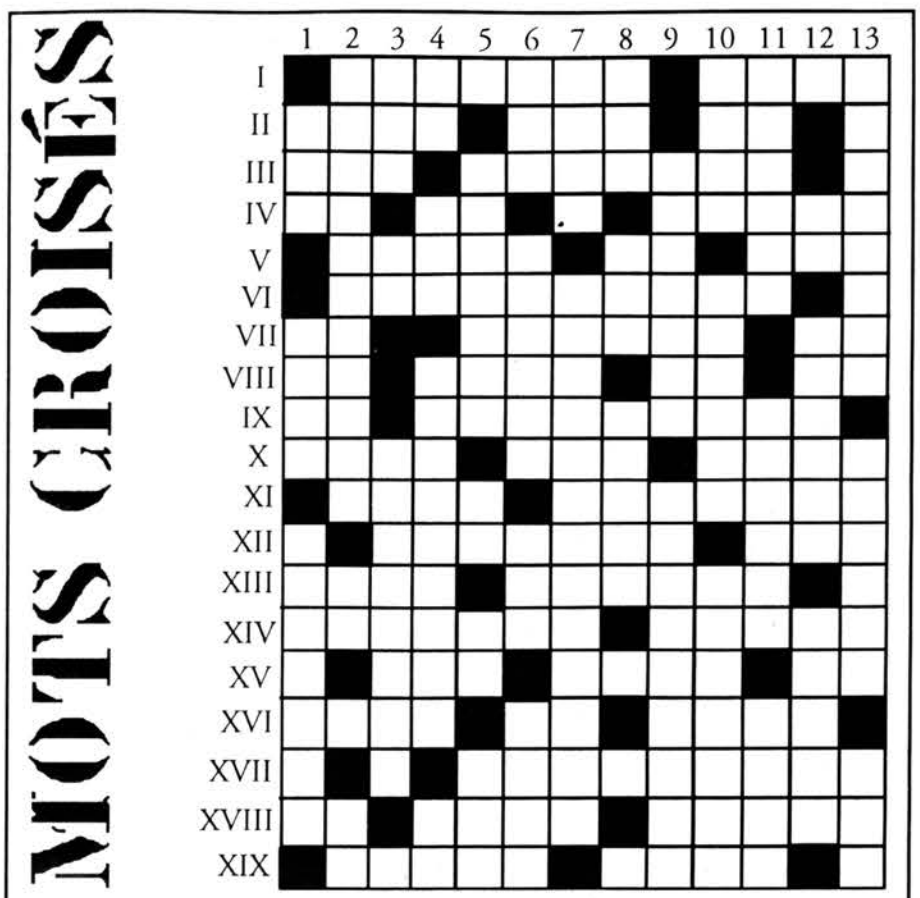

Horizontales :
I- Jugement divin. Ils sont rares. II- Regarde fixement. Combattue à Seattle. Possessif. III- Thymus. Crier pour les chats. IV- Adverbe de lieu. Bonne action. Halte. V- Séparé des autres. Pro. Saison. VI- Il rejette toute autorité. VII- Conjonction. Peiner. Paresseux. VIII- Métal. Combustible. Berné. Négation. IX- Article. Renvoi. X- Table de boucher. Torchon anglais. Descendre. XI- Pronom féminin. Rapporterai. XII- Feuille pour la cuisine. Prénom masculin. XIII- Complet. Introduit. XIV- Persévéra. Idiote. XV- Atome. Examen. Coutumes. XVI- Ville Suisse. Démonstratif. Département. XVII- Ses réquisitoires nous font gerber. XVIII- Dieu. Cerf. Elément signifiant « quatre ». XIX- L'AP le mate durement. Nuit.

Verticales :
1- Période. Dieu des vents. Auteur de « L'Unique et sa propriété ». 2- Tenacité. Indéfini. Le matin. 3- Thymus. Etain. Sous entendu. 4- Cube. Echarpe de plume. Pipe non cancérigène. Conjonction. 5- Auteur de « La Condition humaine ». Berné. Etain. Ondulation. 6- A transgresser. Jeu. Rigole. Courage. 7- Gradé muslim. Provoquée par le LSD. 8- Vieille pièce. Département. Liées. 9- Usées. Tréssaille. 10- Apre. Poisson. Conditions des roturiers. 11- Rigolée. Bord cousu. Idiot. 12- Conjonction. Bague. Peut être à gages. 13- Vieille boum. Sont rarement en prison. Rongeur.

Voici une liste de librairies où l'on peut trouver *L'Envolée*. Elle est incomplète et nous remercions d'avance ceux qui nous communiquerons d'autres lieux (librairies, info-shops...) où nous pourrions systématiquement déposer le journal.

Lady Long Solo. 38, rue Keller, 75011 *Paris*. 01 53 36 02 01.
L'Infokiosque. 21 *ter*, rue Voltaire, 75011 *Paris*.
Ivresse de livres. 40, rue Bellefond, 75009 *Paris*. 01 42 80 20 76.
Publico. 147, rue Amelot, 75011 *Paris*.
Odeur du temps. 35, rue Pavillon, 13000 *Marseille*.
A plus d'un titre. 8, rue de la Plâtrière, 69000 *Lyon*. 04 78 27 69 51.
Et après pourquoi pas. 5, rue Pasteur, 71100 *Chalon-sur-Saône*.
Urubu. 8, rue Vernoux, 26000 *Valence*. 04 75 56 13 33.
Scrupules. 26, rue Faubourg-Figuerolles, 34000 *Montpellier*. 04 67 92 24 18.
Infoshop les Imposteurs. C/o CCL. 4, rue de Colmar, 59000 *Lille*.
lamonseigneur@hotmail.com
Alfagraph. 5, rue d'Echange, 35000 *Rennes*. 02 99 79 74 20.
La Voix du chapitre. 67, rue Jean-Jaurès, 44000 *Saint-Nazaire*. 02 40 01 95 70.
D. Roignant. *(bouquiniste)*. 21, rue Navarin, 29200 *Brest*. 02 98 44 41 01.
L'Insoumise. 128, rue Saint-Hilaire, *Rouen*.
L'Autodidacte. 12, rue Megevand, 25000 *Besançon*.
La Mémoire du monde. 36, rue Carnot, 84000 *Avignon*.
Infoshop Clandé. 9, rue Quéven, 31000 *Toulouse*.
Librairie du Boulevard. 34, rue de Carouge, 1205 *Genève*. (0041)022 328 70 54.

BULLETIN D'ABONNEMENT
à recopier sur papier libre

Nom ..... Prénom .....
Adresse .....
N° d'écrou .....

Je désire m'abonner 1 an à *L'Envolée*.
L'abonnement est de 10 € par an, quand on peut.
Les chèques sont à mettre à l'ordre de J.-P. Brizolier/*L'Envolée*.

Le but du journal étant d'être lu, de circuler à une grande échelle, l'argent ne doit pas être une barrière quant à sa diffusion. N'oubliez pas de nous prévenir si vous êtes tranféré ou si vous sortez...

L'Envolée, 63, rue de Saint-Mandé
93100 Montreuil-sous-Bois.

Amis sortants, venez nous voir à la radio dès que vous le souhaitez.

Liste des collectifs et des radios

Collectif de défense et proches des détenus. Mairie de *Saint-Aubin-de-Médoc* 33160.
Collectif prisons. c/o LDH, 3, rue du Maréchal-Joffre, 63100 *Clermont-Ferrand*.
ABC. Maloka, BP 536, 21014 *Dijon* Cedex.
ABC. C/o CCL. 4, rue de Colmar, 59000 *Lille*.
Ban public. 25, rue Morère, 75014 *Paris*. Site internet : prison.eu.org.
Tout le monde dehors. c/o TCP, 21 *ter*, rue Voltaire, 75011 *Paris*.
Secours rouge. 40, rue Louis-Blanc, 75010 *Paris*.
CAE. CICP. 21 *ter*, rue Voltaire, 75011 *Paris*.
Et après pourquoi pas ? 5, rue Pasteur, 71100 *Chalon-sur-Saône*.
Canal Sud. *92.2*. 40, rue A.-Duméril, 31400 *Toulouse*. Magazine : 12h-14h ; 19h-20h.
La Clé des ondes. Cours Edouard-Vaillant, 33000 *Bordeaux*. Mercredi de 19h à 20h30.
Radio Galère. Le Goéland, 82 av. Roger-Salengro, 13003 *Marseille*.
Jeu/sam de 20h30 à 22h30.
Radio Clapas. *93.5*. 14, rue J.-Vidal, BP 2002, 34024 *Montpellier* Cedex.
Silbaro. 98.3. , 8, rue Lissignol, 1201 *Genève* Suisse. (0041)78 688 84 25
Radio Libertaire. 89.4. « Ras les murs », 145, rue Amelot, 75011 *Paris*. Mercredi : 20h30-22h30
Le Laboratoire. 8, place Saint-Jean, 26000 *Valence*.
L'Ekluserie. 138, rue Maginot, 35000 *Rennes*.

Prochain numéro, dossier sur la construction des nouvelles prisons.

La cassette vidéo du communiqué clandestin fait par des prisonniers de la centrale d'Arles (cf. *L'Envolée* n° 3, « Vu à la télé ») est disponible ! Son prix est de 4 €. Pour la recevoir, envoyez liquide ou chèque à l'ordre de J.-P. Brizolier, à l'adresse de *L'Envolée*.

Emission de radio *L'Envolée*, sur FPP, 106.3. Tous les vendredis de 19h à 20h30, rediffusion le lundi à 12h30

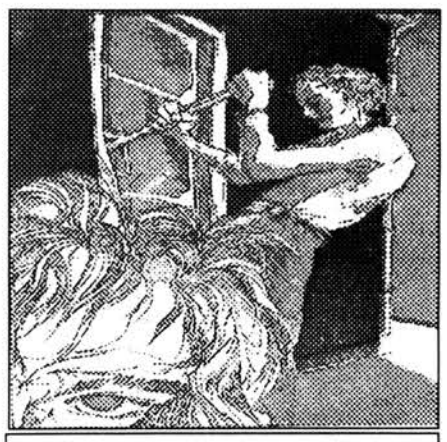

Dépôt légal TGI Paris n°10300.
Directeur de publication : J-P. Brizolier
Impression : Expressions, Paris XIe.
Commission paritaire en cours.

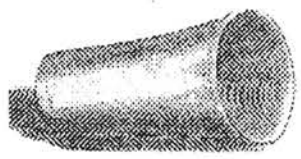

... C'est avec nos larmes qu'ils pétrissent leur pain...

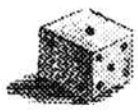

6 mars 2002
M.A de Nanterre

Bonjour à toute l'équipe, j'ai bien reçu le canard (*L'Envolée*) d'où ce petit mot pour des remerciements, inutiles, mais pour vous affranchir de la réception et surtout vous prévenir que la sortie, c'est pour bientôt. Le 16 mars, normalement. C'était pour demain, mais bon, tout le monde ne s'appelle pas Schuller... Faut dire que j'ai passé quelques jours au cachot, c'est pourquoi vous n'avez pas eu de mes nouvelles. Mais si ça tient toujours pour l'émission, je passerai vous expliquer cette métamorphose de la prison qui lui donne une dimension encore plus dévastatrice qu'hier.

Autrefois, on se battait un peu plus, même si on devait finir cassé. Aujourd'hui, beaucoup sont déjà cassés avant même de bouger ; cassés par le semblant de bien-être qui leur donne l'illusion d'être dans une prison plus humaine ; à ceux-là, je dis que dehors aussi c'est humain, non ? Et pourtant, tu as transgressé les lois et brisé tes entraves tissées de mensonges !

Les cachots existent encore avec eau chaude, matelas et draps, 24 heures sur 24. À ceux-là je dis que ce qui est dangereux dans les cachots, c'est plus la façon et la manière dont tu y es mis. Malgré l'eau chaude et le pseudo-confort, il y a encore des gens qui se font tuer en y entrant. Et puis le sentiment d'injustice est encore plus dévastateur que la peine elle-même. Et les QI, ces véritables tombeaux où sont enterrés des hommes encore vivants, parce qu'ici on enterre avant de tuer et que la mort se fait au scalpel, raffinée et sournoise.

J'ai passé trois ans en QI et tous ceux qui y sont encore ou qui y ont été le diront ; aucun confort, aucun aménagement ne peut dissiper cette atmosphère de mort lente qui vous étouffe un peu plus chaque jour qui passe. Les pharaons avaient aussi tout le luxe dans leurs tombeaux, ça ne les rendait pas plus vivants. Il faut supprimer ces deux antichambres de la mort. Nous sommes déjà floués suffisamment comme ça sur les peines que nous octroient des tribunaux factices et haineux.

Ah, qu'elle est belle la République avec son égalité, sa liberté et sa fraternité ! Un type comme Schuller qui se paye une cavale de plusieurs années à l'autre bout du monde obtient plus facilement une liberté provisoire que le petit mec de banlieue qui n'a même pas de quoi se payer un ticket de bus pour sortir de sa cité. À celui-là, on ne la lui donnera pas, sa provisoire. Parce qu'il n'aura pas de garanties suffisantes de représentation. Alors qu'il est contrôlé dix fois par jour et que la seule fois qu'il disparaîtra longtemps, c'est pour la prison.

Compagnons de l'ombre, entendez blanc pour noir, méfiez-vous des gens trop bien, ça n'existe pas !!! Ce sont des enchanteurs ; entendez-vous ces bandits de grand chemin réclamer haut et fort la tolérance zéro pour les petits filous. Ça s'appelle un politique et ça s'auto-amnistie ; ils font les lois et les peines mais ils ont les mains pleines de sang. C'est avec nos larmes qu'ils pétrissent leur pain. Etrange coutume sociale. Que sommes-nous sinon des pions sur un échiquier ? Mais quel est ce pouvoir occulte qui nous laisse croire que la liberté et la dignité sont une réalité que nous pouvons acquérir et préserver ? Au lieu de cela, nous vivons tranquillement près des tombeaux dans lesquels sont emmurés des hommes encore vivants. Si nous ne réagissons pas, nous nous réveillerons emmurés vivants, un de ces matins ; réagissons pendant qu'il est encore temps. Ce n'est pas le QI qui doit réagir mais la détention dite « normale ».

PS : Bien sûr, on peut se dire : « C'est facile pour lui de parler, il sort bientôt. » Mais, amis, j'ai cassé du béton et ma main reste tendue vers vous, ici ou ailleurs.

SERGE-PHILIPPE

Certains pensent, croient, trouvent, le tissu le plus léger. Nous, nous portons nos morts, jamais le deuil !

Lettre à Hugo,

Jean-Paul est mort. Mort ou vivant, qu'est que cela veut dire ? Nous étions trois en cellule, Jean-Paul s'est battu pour en sortir vivant, Hugo se bat pour rester vivant avec une peine de trente ans. Alors, lequel est vraiment mort de Jean-Paul ou Hugo ? Dans l'esprit des amis aucun des deux puisque le vécu de l'un comme de l'autre continue en nous.
Rendre hommage sonne creux, pleurer idem. Il ne nous reste qu'à saluer Jean-Paul : « Salut ».
A Denise, sa compagne, à sa famille.

Superbig dédicace à Audrey

Les détenus doivent pouvoir se procurer les journaux de leur choix n'ayant pas fait l'objet d'une saisie dans les trois derniers mois. Seul le garde des Sceaux peut retenir (à la demande des chefs d'établissement) les publications, et ce seulement si elles contiennent des menaces précises contre la sécurité des personnes ou celle des établissements pénitentiaires.
(art. D.444 du CPP)